



République du Bénin

~~~~~

Ministère Chargé du Plan, de La Prospective et du développement

~~~~~

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique



Analyses des Résultats

Tome 4

Ménages, Condition d'habitation et Pauvreté au Bénin



Direction des Etudes démographiques
Cotonou, Octobre 2003

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES	IV
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	VIII
PREFACE	IX
AVANT-PROPOS	XII
NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE RGPH-3	XIV
RESUME	XVIII
PERSONNEL NATIONAL	CXLVIII
PERSONNEL INTERNATIONAL	CL
 CHAPITRE 10_ MENAGES ET CONDITIONS DE VIE ET D’HABITATION AU BENIN.....	 23
10. 1. CONTEXTE SOCIO-CULTUREL DES MENAGES AU BENIN	25
10. 2- DEFINITION DES CONCEPTS	26
10. 2.1. Le ménage	26
10. 2.2. L’unité d’habitation	27
10. 2.3. Le lien de parenté	27
10. 3. CARACTERISTIQUES DES MENAGES	28
10. 3.1. Répartition spatiale des ménages.....	28
10. 3.2.Taille des ménages.....	29
10. 3.3 Le lien entre les membres du ménage.....	32
10. 3.4.Typologie des ménages.....	33
10.4.CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE	37
MENAGE	37
10.4.1 Age et sexe du chef de ménage.....	37
10.4.2. La situation matrimoniale des chefs de ménage	38
10.4.3. Niveau d’instruction des chefs de ménage	40
10.4.4. Profession du chef de ménage	42
10.4.5. Statut dans la profession.....	44
10.5. CONDITIONS D’HABITATION.....	46
10. 5.1. Statut d’occupation des unités d’habitation	46
10. 5.2. Type d’habitation et statut d’occupation	47
10. 5.4. Taille des ménages et nombre de pièces occupées	50
10. 5.5. Mode d’évacuation des ordures	51
10. 5.6. Mode d’évacuation des eaux usées.....	54
10. 5.7 Mode d’aisance selon le type d’habitation	56
11. 5.8. Mode d’éclairage	59
10. 5.9. Mode d’approvisionnement en eau.....	61
10. 5.10. Mode énergétique de cuisson.....	64
10.6. UNITES D’HABITATION SELON LE TYPE, L’USAGE ET LA NATURE DES	
MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU TOIT, DES MURS ET DU SOL	68
10. 6.1. Unités d’habitation selon le type et l’usage.....	68
10. 6.2. Unités d’habitation selon la nature des matériaux de construction du toit, des murs et du sol	69

10. 6.3. Unités d’habitation par milieu urbain et rural.....	74
10.7. TYPOLOGIE ET MODERNITE DES UNITES D’HABITATION.....	78
10.7.1. Typologie des unités d'habitation	78
10.7.2. La modernité des unités d'habitation et disparités départementales.....	81
CONCLUSION	85
BIBLIOGRAPHIE	86
ANNEXE	87
CHAPITRE 11_ PAUVRETE FONDEE SUR LES DONNEES DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L’HABITATION AU BENIN	93
11. 1 METHODOLOGIE.....	95
11.1.1 Unité d’observation, unités d’analyse et quelques caractéristiques	95
11.1.2 Un indice composite de niveau de vie fondé sur les caractéristiques de l’habitation et les conditions de vie des ménages	97
11. 1.3 Catégories socio-économiques des ménages	98
11. 1.4 Indices de pauvreté d’existence	98
11. 1.5 Indice de pauvreté humaine	99
11. 2 PAUVRETE DES MENAGES.....	99
11. 2.1 Un classement satisfaisant des ménages sur le premier axe	99
11. 2.2 Caractéristiques de l’habitation	100
11. 2.3 Type de construction et statut d’occupation de l’habitation	102
11. 2.4 Conditions de vie des ménages	103
11. 2.5 Profil des ménages.....	106
11. 2.6 Pauvreté et zones géographiques	108
11. 2.7 Pauvreté dans les trois grandes villes : Cotonou, Porto-Novo et Parakou	109
11. 2.8 Impact de la taille du ménage	110
11. 2.9 Milieu de résidence : le caractère rural de la pauvreté se confirme	111
11. 2.10 Structure par âge des chefs de ménages et de leur population.....	112
11. 2.11 Sexe du chef de ménage et structure par sexe de la population des ménages.....	113
11. 2.13 Niveau d’instruction du chef de ménage	118
11. 2.14 Taux de scolarisation des enfants de 6-11 ans	119
11. 2.15 Les actifs occupés et leurs caractéristiques économiques.....	120
11. 3 – PAUVRETE DES REGIONS	123
11. 3.1 Décomposition des indices de pauvreté d’existence suivant les communes.....	123
11. 3.2 Indice de pauvreté humaine et indice de niveau de vie : deux indices composites fortement corrélés	124
11.3.3 Une désagrégation des indices de pauvreté pour un meilleur ciblage géographique des pauvres ..	126
11. 3.4 Pauvreté des zones productrices de coton.....	128
11. 4 - RELATIONS ENTRE PAUVRETE, FECONDITE ET MORTALITE	130
11. 4.1 Fécondité	130
11. 4.2 Mortalité	133
11. 5. CONCLUSION.....	136
BIBLIOGRAPHIE.....	137
ANNEXE	139

Liste des tableaux et des graphiques

CHAPITRE 10	MENAGES ET CONDITIONS DE VIE ET D'HABITATION	23
Tableau 10.3.1	Répartition des ménages par département et par milieu de résidence	28
Tableau 10.3.2	Evolution de la taille des ménages de 1961 à 2002	29
Tableau 10.3.3	Répartition des ménages selon la taille et le département	29
Tableau 10.3.4	Répartition des ménages selon le nombre d'actifs occupés par département	30
Tableau 10.3.5	Répartition des ménages selon la taille et le nombre d'actifs occupés par milieu de résidence	31
Tableau 10.3.6	Répartition de la population résidente des ménages ordinaires selon le lien de parenté et le département	32
Tableau 10.3.7	Répartition (%) des ménages selon leur type et le sexe du chef de ménage	34
Tableau 10.3.8	Répartition (%) des ménages selon leur type et selon le département de résidence du chef de ménage de sexe masculin.	34
Tableau 10.3.9	Répartition (%) des ménages selon leur type et selon le département de résidence du chef de ménage de sexe féminin	35
Tableau 10.3.10	Répartition (%) des ménages selon leur type, le sexe et le milieu de résidence du chef de ménage	35
Tableau 10.3.12	Répartition (%) des ménages selon le type et l'âge du chef de ménage	36
Tableau 10.3.13	Répartition (%) des ménages par type, l'âge et le milieu de résidence du chef de ménage	36
Tableau 10.4.1	Répartition (%) des chefs de ménages selon le sexe et l'âge	37
Tableau 10.4.3	Pourcentage des chefs de ménage selon le sexe, l'état matrimonial et le milieu de résidence	39
Tableau 10.4.4	Répartition (%) des chefs de ménages selon le niveau d'instruction et le département	40
Tableau 10.4.5	Répartition (%) des CM selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence	41
Tableau 10.4.6	Répartition (%) des chefs de ménages selon la profession exercée et le département	42
Tableau 10.4.7	Répartition (%) des CM selon la profession et le milieu de résidence	43
Tableau 10.4.8	Répartition (%) des chefs de ménages selon le statut dans la profession et le département	44
Tableau 10.4.9	Répartition (%) des ménages selon le statut dans la profession et le milieu de résidence	45
Tableau 10.5.1	Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation	46
Tableau 10.5.2	Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation de l'habitat et le département	47
Tableau 10.5.3	Unité d'habitation selon le type d'habitation et le statut d'occupation	47
Tableau 10.5.5	Répartition (%) des ménages selon le nombre de pièces occupées et par département	48
Tableau 10.5.6	Répartition (%) des ménages selon le nombre de pièces occupées par département et milieu de résidence	49
Tableau 10.5.7	Répartition (%) des ménages selon la taille et le nombre de pièces occupées	50
Tableau 10.5.8	Répartition (%) des ménages selon le nombre de pièces occupées, la taille et le milieu de résidence	51
Tableau 10.5.9	Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et le moyen d'évacuation des ordures ménagères	51
Tableau 10.5.10	Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des ordures et le département	52
Tableau 10.5.11	Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction, le mode d'évacuation des ordures ménagères et le milieu de résidence	53
Tableau 10.5.12	Répartition des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et le niveau d'instruction du chef de ménage	53
Tableau 10.5.13	Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et le mode d'évacuation des eaux usées	54

Tableau 10.5.14	Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et le mode d'évacuation des eaux usées par département.....	55
Tableau 10.5.15	Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence	55
Tableau 10.5.16	Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des eaux usées et le niveau d'instruction du chef de ménage	55
Tableau 10.5.17	Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et le mode d'aisance.....	56
Tableau 10.5.18	Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'aisance par département	57
Tableau 10.5.21	Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et le mode d'éclairage	59
Tableau 10.5.22	Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'éclairage et le département.....	60
Tableau 10.5.24	Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'éclairage et le niveau d'instruction du chef de ménage.....	61
Tableau 10.5.25	Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et l'approvisionnement en eau potable	62
Tableau 10.5.26	Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'approvisionnement en eau par département	62
Tableau 10.5.27	Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'approvisionnement en eau par milieu de résidence	63
Tableau 10.5.28	Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'approvisionnement en eau et le niveau d'instruction du chef de ménage	63
Tableau 10.5.29	Répartition des unités d'habitation selon le moyen de cuisson le plus utilisé par département	65
Tableau 10.5.30	Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode de cuisson et le milieu de résidence	65
Tableau 10.5.31	Répartition des unités d'habitation selon le moyen de cuisson le plus utilisé dans les villes.....	66
Tableau 10.5.32	Répartition des unités d'habitation selon le type de construction et le moyen de cuisson le plus utilisé au Bénin.....	66
Tableau 10.6.1	Répartition des unités d'habitation selon l'usage et le type	68
Tableau 10.6.2	La nature des toits des unités d'habitation au Bénin de 1992 à 2002	71
Tableau 10.6.3	Nature des murs des unités d'habitation au Bénin.....	71
Tableau 10.6.4	Unités d'habitation selon la nature du sol et le milieu de résidence	73
Tableau 10.6.5	Nature du sol des unités d'habitation au Bénin	73
Tableau 10.6.6	Unités d'habitation selon la nature du toit et le milieu de résidence	75
Tableau 10.6.7	Unités d'habitation selon la nature des murs et le milieu de résidence	76
Tableau 10.7.1	Unités d'habitation selon le type et la nature du toit, des murs et du sol.....	80
Tableau 10.7.2	Modernité de l'habitat par département (pourcentage).....	84
Tableau 10.a1	Répartition des unités d'habitation en concession ou non.....	87
Tableau 10.a2	Représentation des unités d'habitation selon la nature du toit et par département	88
Tableau 10.a3	Représentation des unités d'habitation selon la nature des murs et par département	89
Tableau 10.a4	Représentation des unités d'habitation selon la nature du sol et par département	90
Tableau 10.a5	Unités d'habitation selon la nature des murs et le milieu de résidence	91
Tableau 10.a6	Types d'unités d'habitation par milieu de résidence	91
Tableau 10.a7	Unités d'habitation selon l'usage et le milieu de résidence.....	91
Tableau 10.a8	Unités d'habitation selon la nature du toit et le milieu de résidence	92
Tableau 10.a9	Unités d'habitation selon la nature du sol et le milieu de résidence urbain et rural	92
Tableau 10.a10	Modernité de l'habitat par département (pourcentage).....	92
Graphique 10.4.1	Etat matrimonial des chefs de ménage.....	38
Graphique 10.4.2	Niveau d'instruction des chefs de ménage par département	40
Graphique 10.4.3	Répartition des chefs de ménages selon le statut dans la profession et le département	44
Graphique 10.5.1	Statut d'occupation des unités d'habitation	46
Graphique 10.5.2	Répartition des ménages selon des pièces occupées et par département.....	49
Graphique 10.5.3	Unité d'habitation et mode d'évacuation des ordures ménagères	52
Graphique 10.5.4	Unité d'habitation selon le type de construction et le mode d'évacuation des eaux usées.....	54
Graphique 10.5.5	Unité d'habitation et mode d'aisance.....	57

Graphique 10.5.6	Unités d'habitation selon le mode d'éclairage	59
Graphique 10.5.7	Unité d'habitation et mode d'approvisionnement	61
Graphique 10.5.8	Unité d'habitation et moyen énergétique de cuisson	64
Graphique 10.6.1	Unités d'habitation selon le type et l'usage	69
Graphique 10.6.2	Unités d'habitation selon la nature du toit et le milieu de résidence	70
Graphique 10.6.3	Unités d'habitation selon la nature des murs et le milieu de résidence	72
Graphique 10.6.4	Unité d'habitation selon la nature du sol et le milieu de résidence	78

CHAPITRE 11 PAUVRETE FONDEE SUR LES DONNEES DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION AU BENIN 93

Tableau 11.1.1	Répartition des ménages ordinaires et leurs populations selon le département et le milieu de résidence.....	96
Tableau 11.1.2	Population des ménages ordinaires par groupe d'âge.....	96
Tableau 11.2.1	Répartition des ménages selon le quintile de niveau de vie, le département et le milieu de résidence.....	109
Tableau 11.2.2	Répartition des ménages en (%) selon le quintile de niveau de vie et la ville	110
Tableau 11.2.3	Indices de pauvreté dans la population des ménages ordinaires	111
Tableau 11.2.4	Indices de pauvreté selon le milieu de résidence	112
Tableau 11.2.5	Age moyen des Chefs de ménage selon la catégorie socio-économique des ménages ...	113
Tableau 11.2.6	Structure par âge de la population selon la catégorie socio-économique des ménages ..	113
Tableau 11.2.7	Indices de pauvreté selon le sexe du chef de ménage	114
Tableau 11.2.8	Etat matrimonial du chef de ménage suivant la catégorie socio-économique du ménage.....	115
Tableau 11.2.9	Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par pièce	118
Tableau 11.2.10	Indices de pauvreté selon le niveau d'instruction du CM.....	119
Tableau 11.2.11	Taux net de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans (en %)	119
Tableau 11.2.12	Nombre moyen d'actifs occupés par ménage selon le milieu de résidence	120
Tableau 11.2.13	Répartition (en %) des chefs de ménage selon la catégorie socio-économique et quelques caractéristiques économiques du chef de ménage.....	122
Tableau 11.3.1	Indice de pauvreté humaine et incidence de pauvreté d'existence.....	126
Tableau 11.3.2	Caractéristiques des communes selon l'IPH et l'incidence de pauvreté	127
Tableau 11.3.2	Caractéristiques des communes selon l'IPH et l'incidence de pauvreté (suite).....	128
Tableau 11.3.3	Production de coton, Ménages et populations des principales zones cotonnières.....	129
Tableau 11.3.4	Proportions des ménages et de population plus pauvre dans les zones productrices de coton	130
Tableau 11.4.1	Parité moyenne des femmes âgées de 45 à 49 ans	132
Tableau 11.4.2	Probabilité de décéder avant le premier et le cinquième anniversaires selon le niveau de vie, le département et le milieu de résidence.....	135
Tableau 11.a.1	Population des ménages ordinaires par groupe d'âge (en %)	139
Tableau 11.a.2	Proportion des ménages par quintile de niveau de vie selon les conditions de vie	140
Tableau 11.a.3	Proportion (en %) des ménages selon le type de construction et le statut d'occupation de l'habitation et le niveau d'instruction du CM.....	141
Tableau 11.a.4	Proportion des ménages selon le confort du logement	142
Tableau 11.a.5	Proportion des ménages par quintile de niveau de vie selon les conditions de vie	143
Tableau 11.a.6	Rapport de féminité selon l'âge du CM, le sexe du CM et la catégorie socio-économique du ménage.....	143
Tableau 11.a.7	Indices de pauvreté selon le niveau d'instruction du CM	144
Tableau 11.a.8	Indice de pauvreté humaine (IPH) et indices de pauvreté par communes.....	146
Graphique 11.2.1	Analyse des correspondances multiples fondée sur les conditions de vie des ménages	100
Graphique 11.2.2	Nature du mur, du sol et du toit	101
Graphique 11.2.3	Type de construction et statut d'occupation de l'habitation.....	102
Graphique 11.2.4	Conditions de vie des ménages	105
Graphique 11.2.5	Mode d'évacuation des ordures et des eaux usées	106

Graphique 11.2.6	Proportion des ménages pauvres et plus pauvres par département	108
Graphique 11.2.7	Rapport de féminité selon l'âge du CM et la catégorie socio-économique du ménage lorsque le chef est de sexe masculin	116
Graphique 11.2.8	Rapport de féminité selon l'âge du CM et la catégorie socio-économique du ménage lorsque le chef est de sexe féminin.....	116
Graphique 11.2.9	Incidence de pauvreté selon la taille du ménage et le milieu de résidence	117
Graphique 11.2.10	Rapport du taux net de scolarisation des plus riches à celui des plus pauvres	119
Graphique 11.3.1	Indice de pauvreté humaine et incidence de pauvreté d'existence.....	125
Graphique 11.3.2	Proportion des ménages pauvres des zones cotonnières	130
Graphique 11.4.1	Taux de fécondité par âge selon la catégorie socio-économique des ménages.....	133

Liste des sigles, acronymes et abréviations

NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
RGPH3	Troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitation
MDR	Ministère du Développement Rural
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
ACP	Analyse en Composantes Principales
ACM	Analyse des Correspondances Multiples
LSMS	Living Standards Measurement Surveys
QUIBB	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Bien-être de Base
ELAM	Enquête Légères en Milieu Urbain
ECVR	Enquête des Conditions de Vie des Ménages en Milieu Rural
CM	Chef de Ménage
PG	Indice de Profondeur de Pauvreté
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
IPNM	Indice de Pauvreté non Monétaire
SBEE	Société Béninoise d’Electricité et d’Eau
FGT	Indice de Pauvreté de Foster, Greer et Thorbecke
RNBPPA	Revenu National Brut en Parité de Pouvoir d’Achat

Préface

Il n'est de richesse que d'hommes dit-on. En vertu de ce principe, le Gouvernement de la République du Bénin, désireux de connaître et d'apprécier l'importance et la qualité de ses ressources humaines a décidé, par décret n° 99-459 du 22 septembre 1999, d'organiser sur toute l'étendue du territoire national, un Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Cette importante opération est la troisième du genre depuis notre indépendance nationale.

Les principaux objectifs assignés au troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation sont de plusieurs ordres. Il s'agit essentiellement de :

- connaître l'effectif total de la population résidente de l'ensemble du pays, et des divisions administratives,
- fournir des données sur les caractéristiques sociales, culturelles et économiques de la population,
- collecter les données de base nécessaires à l'appréciation des conditions de vie des populations et à l'estimation de la pauvreté,
- collecter les données nécessaires à l'étude des mouvements migratoires et de l'urbanisation au Bénin,
- permettre une estimation des niveaux globaux de fécondité et de la mortalité au Bénin, notamment de la fécondité des adolescentes et de la mortalité des enfants de moins d'un an, d'un an à moins de 4 ans, de 0 à moins de 5 ans et des femmes en couches et des suites de couches,
- mesurer l'ampleur du travail des enfants et du phénomène des enfants placés,
- identifier les déterminants de la scolarisation au Bénin,
- calculer les coordonnées géographiques de chacun des villages en vue de permettre l'établissement des cartes thématiques à l'appui de la dissémination des résultats du recensement.

L'exécution technique du Recensement Général de la Population et de l'Habitation a été confiée à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), appuyé par trois de ses Directions à savoir :

- la Direction des Etudes Démographiques pour les aspects techniques ;
- la Direction Administrative et Financière pour la gestion administrative et financière de l'opération ;
- la Direction du Traitement de l'Information et des Publications, à qui est revenu le soin d'assurer le traitement informatique des données.

Au plan national, un Comité de 42 membres représentant tous les départements ministériels, les Organisations Non Gouvernementales, les Associations de Développement des douze régions administratives du Bénin et les Centrales Syndicales a été chargé d'assurer le suivi de l'opération.

Enfin, pour donner au Recensement Général de la Population et de l'Habitation toutes les chances de succès et obtenir des résultats fiables, deux autres Comités ont été mis en place :

- un Comité Départemental du Recensement, présidé, dans chaque Département par le Préfet ;
- un Comité local du Recensement, au niveau de chaque Commune (ex sous – préfecture).

Le rôle de ces deux Comités est de faire du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation une opération de proximité par une forte sensibilisation des populations et une gestion administrative efficace.

Rappelons que l'organisation du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en février 2002, soit dix ans après le deuxième Recensement Général exécuté en février 1992, répond bien aux exigences des Nations Unies qui recommandent l'organisation de recensements généraux suivant une périodicité de dix ans.

Pour faciliter l'exploitation des résultats et conformément aux objectifs fixés, l'analyse des données du recensement a ciblé des thèmes précis tels que :

- la structure par sexe et âge de la population
- la répartition spatiale de la population,
- les caractéristiques socioculturelles de la population,
- les caractéristiques économiques,
- la fécondité au Bénin,
- la mortalité au Bénin,
- la migration au Bénin et impact sur la croissance urbaine,
- l'état matrimonial et la nuptialité,
- les conditions de vie et d'habitation des ménages,
- les projections démographiques et l'étude prospective sur la demande sociale d'éducation, d'emploi, de santé et de logement au Bénin,
- les femmes au Bénin,
- les enfants au Bénin,
- la population des personnes handicapées,
- les personnes âgées au Bénin,
- la mesure de la pauvreté à partir des données du RGPH₃ (la carte de la pauvreté),
- Alphabétisation, Instruction, fréquentation scolaire et déterminants familiaux de la scolarisation.

Les résultats de ces différentes analyses permettent aujourd'hui de disposer des grandes tendances de la population béninoise, des indicateurs du mouvement de la population (mortalité, natalité et migration). Ils permettent également de déterminer les niveaux de la pauvreté au Bénin ainsi que de nombreux autres indicateurs de développement qui peuvent aider à l'évaluation des différents plans et programmes mis en œuvre au cours de ces dernières années, notamment dans le cadre des objectifs des grandes conférences internationales (Déclaration du Millénaire pour le Développement, Sommet Mondial pour les Enfants, Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement etc.).

Avec ces résultats, le Gouvernement dispose désormais d'un précieux instrument de politiques dans tous les domaines : politique de population, politique économique, politique de logement, politique environnementale politique d'aménagement du territoire etc.).

Ces résultats constituent également un instrument à la disposition des différents acteurs des secteurs socio-économiques : Opérateurs économiques ; Organisations Non Gouvernementales; Associations de développement ; Organismes bilatéraux et multilatéraux de Coopération et d'Assistance qui pourront s'en servir pour éclairer les analyses et leurs décisions.

Signalons que l'atlas démographique et les 12 monographies départementales établies pour appuyer la décentralisation seront disponibles dès 2004.

Tous ces résultats n'ont été possibles que grâce à l'appui technique et financier des Partenaires au Développement, notamment le Fonds des Nations Unies pour la Population, la Coopération Suisse, l'UNICEF, la Banque Mondiale à travers le Projet Santé et Population, l'USAID et le Port Autonome de Cotonou.

C'est pourquoi je voudrais, au nom du Gouvernement béninois et en mon nom personnel, adresser mes sincères remerciements et mes compliments à tous les Représentants et à tous les Responsables de ces diverses institutions.

Mes remerciements vont également :

- aux Autorités politiques et administratives de notre pays pour leur participation active et désintéressée aux travaux de terrain ;
- aux membres du Comité National et des Comités Locaux du Recensement pour leur contribution à la recherche de solutions aux nombreux problèmes qui ont jalonné la réalisation de cette opération ;
- à toute la population béninoise, pour son adhésion franche et massive à cette importante opération ;
- aux journalistes, toute presse confondue, pour la part active qu'ils ont prise dans la sensibilisation de la population ;
- aux Agents Recenseurs et autres personnels déployés sur le terrain, pour leur contribution décisive à l'exécution de cette opération,

Enfin, Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici pour féliciter les cadres de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) qui se sont investis sans réserve et n'ont ménagé aucun effort pour gagner le pari de ce troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation.



Bruno Amoussou
Ministre d'Etat, Chargé du Plan,
de la Prospective et du Développement

AVANT-PROPOS

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est la meilleure source qui permet de disposer de façon exhaustive de données détaillées jusqu'aux plus petites unités administratives sur les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population. Il constitue de ce fait un précieux instrument pour l'élaboration des plans et programmes de développement, tant au niveau national que des collectivités locales à la base.

Le Bénin a réalisé trois Recensements Généraux de Population et de l'Habitation, le premier en mars 1979, le second en février 1992, et le troisième en février 2002, soit 10 ans après, conformément aux recommandations des Nations Unies. Le troisième Recensement était devenu impérieux dès lors que les informations statistiques issues des deux premiers sont devenues obsolètes du fait des changements de comportements démographiques et des mutations socio-économiques et culturelles que connaissent les populations.

Par ailleurs, l'efficacité du processus de décentralisation et de développement communautaire à la base amorcé depuis 2002 recommande des plans de développement économique et social aussi proches que possible des réalités locales.

Comme les autres recensements, le troisième a permis d'actualiser les connaissances sur la structure de la population de l'ensemble du pays et des divisions administratives, d'évaluer les populations des groupes d'âges, cibles des programmes de développement, de déterminer les soldes migratoires internes et d'estimer les niveaux de fécondité et de mortalité au Bénin, notamment de la fécondité des adolescentes, de la mortalité infanto-juvénile et de la mortalité maternelle. En outre, elle a enrichi le stock de données et d'indicateurs socio-démographiques, économiques et culturels disponibles et indispensables aux décideurs politiques, aux planificateurs, aux collectivités locales, aux agents économiques et à la société civile pour l'élaboration des futurs plans de développement socio-économique et de la prospective de la demande sociale.

L'analyse des résultats de cette importante investigation a porté sur 18 thèmes dont 16 ont été répartis en six tomes. Le présent tome intitulé "Ménages, Conditions d'Habitation et Pauvreté" porte sur deux thèmes:

- 1) Ménages, Conditions de vie et d'Habitation au Bénin,
- 2) Pauvreté fondée sur les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation au Bénin

Le premier thème intitulé "Ménages, Conditions de vie et d'Habitation" étudie les caractéristiques des ménages à travers leur taille, le lien entre les membres du ménage, la corrélation entre la taille du ménage et le nombre de pièces occupées. Il met un accent sur le concept de noyau familial et son importance dans la composition des ménages et fait une typologie des ménages selon la nature des noyaux familiaux qui les composent. Il aborde par ailleurs, les caractéristiques des chefs de ménage selon leur situation matrimoniale, leur niveau d'instruction et leur profession et décrit les conditions d'habitation que l'on rencontre dans le paysage de l'habitat béninois. Une typologie des unités d'habitation a été établie. Elle met en exergue les différents types de matériaux de construction utilisés et les commodités dont disposent les logements (modes d'aisance et d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées, modes d'approvisionnement en eau de boisson etc ;).

Le deuxième analyse la pauvreté à travers le niveau de vie fondé sur les caractéristiques de l'habitation et les conditions de vie des ménages. La construction d'un indice de bien-être du ménage à partir de l'analyse des correspondances multiples a permis de faire une classification des ménages selon le niveau de pauvreté. Cette analyse des correspondances multiples s'appuie sur deux types de variables : les variables dites actives que sont l'approvisionnement en eau de boisson, le mode de cuisson le plus utilisé, le mode d'éclairage, d'évacuation des eaux usées et des ordures, le type de construction, de concession, le statut d'occupation de l'unité d'habitation, le nombre de personnes par pièce, la nature du toit, des murs, du sol, le mode d'aisance, le niveau d'instruction du chef de ménage et les variables illustratives que constituent le département, le milieu de résidence, l'âge du chef de ménage et ses caractéristiques économiques (statut d'occupation, statut dans l'emploi etc ;).

NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE RGPH-3

Bref aperçu de la stratégie de collecte et de traitement du RGPH-3

Par décret N°99-459 du 22 septembre 1999, le Gouvernement Béninois a retenu d'organiser le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3).

Ce troisième Recensement a été réalisé du 15 février au 1^{er} mars 2002, soit dix ans jour pour jour après le deuxième Recensement. C'est le deuxième Recensement après la "Conférence des Forces Vives de la Nation" de février 1990.

Un Recensement Général de la Population et de l'Habitation est un comptage complet à une date déterminée de la population d'un pays donné, d'une ville ou d'une région et un inventaire de son habitation. Il s'agit ici de dénombrer, c'est-à-dire de compter, sans omission, ni répétition, les personnes et/ou les ménages. Cette opération a utilisé 7.506 Agents Recenseurs, 1.507 Chefs d'Equipe, 252 contrôleurs et 18 superviseurs régionaux pour collecter les informations sur toutes les personnes résidant au Bénin, ainsi que sur les conditions de vie des ménages à l'aide du questionnaire ménage. La technique de collecte utilisée est l'interview directe de porte à porte. Cette méthode consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au Chef de Ménage et à tous ses membres capables d'y répondre et à inscrire sur le questionnaire ménage les renseignements recueillis.

Pour la réalisation de ce recensement, le Bénin a été découpé, lors de l'opération de la cartographie censitaire, en 7.352 petites portions appelées Zones de Dénombrement (ZD). Chaque Zone de Dénombrement est confiée à un Agent Recenseur dont le rôle a

consisté à y dénombrer toutes les personnes, ainsi que les ménages y résidant.

Les informations collectées ont été codifiées, saisies, apurées et tabulées à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) à Cotonou pendant 8 mois par 12 Agents vérificateurs, 60 Agents Codificateurs, 70 Agents de saisie sous la supervision de 2 cadres Analystes-programmeurs et de 2 Analystes-programmeurs Assistants. Le traitement des questionnaires ménages consiste d'une part à traduire en langage les informations collectées et de les rentrer dans les micro-ordinateurs pour faciliter la tabulation et l'analyse d'autre part.

Evaluation de l'exhaustivité du dénombrement et de la qualité des données collectées sur certaines variables

Dans plusieurs recensements, on assiste parfois à un double compte des personnes ou des ménages, ou encore à des omissions des individus et/ou des ménages. Pour s'assurer de l'exhaustivité du RGPH-3, il a été organisé trois mois après le dénombrement général, une Enquête Post-Censitaire dont le but principal était de mesurer la couverture du dénombrement : son exhaustivité territoriale et démographique, et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes. Cette enquête a utilisé la même stratégie de collecte que celle du dénombrement général afin de s'assurer de la comparabilité des données issues des deux sources. Cette opération a eu lieu du 10 au 24 avril 2002. L'Enquête Post-Censitaire (EPC) consiste en un re-dénombrement des ménages dans un échantillon stratifié et tiré à un degré de 100 ZD proportionnellement à leur taille (effectifs préliminaires de population au RGPH3). La base de sondage est constituée des ZD découpées lors de la cartographie du RGPH3. Les domaines d'étude retenus sont : Cotonou, la strate

Autres Villes, la strate Rurale à Forte Croissance et la Strate Rurale à Faible Croissance.

Apurement et imputation des données.

Dans les données issues d'une enquête ou d'un recensement, plusieurs erreurs peuvent s'y introduire, erreurs dues à la collecte elle-même, à la saisie des données, etc. Aussi, il existe entre certaines variables, une relation logique (par exemple: une fille de huit ans ne peut avoir accouché) qu'il est essentiel de préserver ou des modalités fixes de certaines variables qui ne doivent souffrir d'aucune ambiguïté (le sexe par exemple). Il est dès lors recommandé de procéder à des corrections par l'élaboration des tests de cohérence qu'on applique aux données pour éliminer toutes les erreurs possibles.

Les méthodes d'imputation auxquelles a eu recours le RGPH-3 sont :

-Les méthodes d'imputation déductive :

méthode permettant de déduire avec «certitude» une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente; ce type d'imputation est fonction de l'ensemble de réponses fournies au titre des autres rubriques du questionnaire.

-Les méthodes d'imputation par la moyenne: méthode ayant pour effet d'attribuer la valeur moyenne de la rubrique (calculée pour les enregistrements acceptés), à la réponse manquante ou incohérente de tous les enregistrements rejetés.

Cette phase a duré un mois (juin 2003) et a regroupé six cadres démographiques, statisticiens et informaticiens qui ont conduit le RGPH3.

Définitions des concepts de base du RGPH-3

Une multitude de concepts ont été utilisés lors du Recensement dont il est important de rappeler le contenu afin que tous les utilisateurs aient une compréhension unique. Il s'agit notamment du :

- **Ménage** : Le concept de "ménage" est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue deux sortes de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.
- **Ménage ordinaire** : c'est un ensemble de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de Ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.
- **Ménage collectif** : le ménage collectif est défini comme un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage, de santé, d'études ou de travail.
- **Milieu urbain** : il est défini comme une zone hétérogène qui regroupe tout chef lieu de commune ayant au moins 10.000 habitants et au moins une des infrastructures ci-après : bureau de poste et télécommunication, bureau de recette perception du trésor public, système d'adduction d'eau (SBEE), électricité (SBEE), centre de santé, collège d'enseignement général avec 2^{ème} cycle, d'une part et tout arrondissement ayant au

moins quatre des infrastructures énumérées ci-dessus et au moins 10.000 habitants.

- **Noyau familial** : C'est un sous-groupe du ménage comportant un couple avec ou sans enfants, ou un adulte avec au moins un de ses enfants. Il s'agit des personnes unies par le lien conjugal et/ou le lien biologique (lien paternel ou maternel).
- **Personne occupée** : est toute personne ayant travaillé au moins une semaine de façon continue ou non au cours des trois (3) derniers mois précédant le recensement.
- **Secteur informel** : C'est un ensemble d'unités de production dont l'activité est informelle.
- **Activité informelle** : C'est toute activité non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite, exercée à titre d'emploi principal, par une personne en tant que patron ou à son propre compte.
- **Rentier (REN)** : C'est une personne qui dispose d'une fortune personnelle lui permettant de vivre sans travailler. C'est le cas des propriétaires de maison en location qui ne travaillent plus ou de quelqu'un qui a placé de l'argent c'est-à-dire un actionnaire à qui cela rapporte de l'argent pour survivre.
- **Retraité (RET)** : C'est toute personne (Homme ou Femme) qui a cessé d'exercer une activité économique et qui perçoit une forme quelconque de pension de retraite ou d'invalidité. Mais dès lors qu'un retraité exerce ou a exercé une activité économique durant la période de référence, il sera

considéré comme actif même s'il continu de percevoir sa pension.

- **Autre inactif (AINA)** : Est considéré comme autre inactif toute personne qui est dépourvue d'occupation, qui n'exerce aucune activité économique et n'est pas à la recherche d'un emploi.
- **Chômeur (CHO)** : Est une personne qui a travaillé au moins une fois dans sa vie et qui a perdu son emploi **avant la période de référence** mais qui est actuellement en quête d'un nouvel emploi.
- **Ménagère (MEN)** : Elle est la femme qui s'occupe uniquement des travaux ménagers et des enfants sans en tirer un revenu.
- **Cherche 1^{er} emploi ou 1^{er} travail (CT)** : Toute personne en quête de son premier emploi.
- **Enfants confiés ou placés** : Un enfant confié ou placé est un enfant placé par ses parents ou des tiers (tuteur, intermédiaire ...), chez d'autres parents ou personnes étrangères à la famille et pris en charge. Il est généralement placé à partir de 6 ans (ou moins
- **Handicap** est "le désavantage résultant pour un individu d'une défaillance ou d'une incapacité qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux et culturels ou l'empêche d'exercer ce rôle".
- **Handicapé** : Est toute personne atteinte d'une déficience congénitale (par exemple : les malformations) ou acquise par accidents ou par maladies.

- **Handicap visuel ou déficience visuelle :** la cécité complète est la perte totale de vision. On parle aussi de cécité quand l'acuité visuelle de loin est inférieure à 1/20. L'amblyopie est la vision de loin après correction comprise entre 1/20 et 4/20. C'est l'acuité visuelle très diminuée et les personnes présentant cette situation sont appelées des mal voyants. Ainsi un **Mal Voyant** est une personne qui ne peut voir loin.
- **Handicaps associés ou polyhandicaps.** Il s'agit de handicaps qui sont multiples. On parle aussi de plurihandicapés. Ces personnes sont atteintes de plusieurs handicaps à la fois tels que handicaps moteurs, visuel, auditif, mental, etc..

Tabulation des données

Les données actuellement publiées décrivent la population résidente, c'est-à-dire la population qui vit habituellement au Bénin depuis au moins six mois ou qui a l'intention d'y vivre pour au moins six mois. Ainsi il a été dénombré 6.769.914 individus résidents présents, vivant dans 1.210.463 ménages ordinaires. Toutefois, il a été dénombré également 30.000 individus vivant dans les ménages collectifs.

RESUME

MENAGES ET CONDITIONS DE VIE ET D'HABITATION AU BENIN

L'analyse des données sur les ménages dépend des définitions des concepts retenus en ce qui concerne le ménage, l'unité d'habitation et le lien de parenté. On y aborde la répartition spatiale des ménages selon la taille et le nombre d'actifs occupés ainsi que les caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques du chef de ménage.

Les conditions d'habitation des ménages sont également étudiées en rapport avec : le statut d'occupation ; le type d'habitation ; le nombre de pièces occupées et la taille des ménages. Enfin, des aspects environnementaux ont fait l'objet d'une attention particulière. Cette analyse descriptive est faite aux niveaux national et départemental et selon le milieu de résidence (urbain, rural) du chef de ménage.

Pour l'étude des caractéristiques de l'habitation, le RGPH3 a retenu une typologie qui prend en compte à la fois les formes d'unités d'habitation, les matériaux de construction ainsi que leur usage comme le RGPH2 mais qui, à la différence de ce dernier, ne retient point la concession comme une forme d'unité d'habitation. Lors de la codification, il a été tenu compte de la présence de noyaux familiaux dans le ménage.

Les résultats suivants sont obtenus :

- *Au plan national, le nombre de ménages ordinaires ou privés recensés est passé de 611 089 en 1979 à 832 526 en 1992 puis à 1 210 463 en 2002; soit une progression de 36,2% entre 1979 et 1992 et de 45,4% entre 1992 et 2002.*
- *Les ménages de grande taille (9 personnes et plus) sont en plus fortes proportions dans l'Alibori (37,4%), dans la Donga (36,0%), dans le Borgou (33,6%) et dans l'Atacora (28,6%).*
- *Au plan national, la plupart (71,8%) des ménages contiennent entre une et trois personnes actives occupées.*
- *Les départements septentrionaux se distinguent par de fortes proportions de ménages contenant au moins six personnes actives occupées.*
- *Les proportions de ménages contenant 0, 1 ou 2 personnes actives occupées sont plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural.*
- *L'analyse de la structure de la population suivant le lien de parenté fait ressortir une forte représentation des enfants dans les ménages.*
- *Les hommes chefs de ménage vivent le plus fréquemment avec leur noyau familial (55,95%). Les femmes chefs de ménage vivent avec leur noyau familial (51,27% des cas)*

- *Lorsque le niveau d'instruction augmente, les chefs de ménage vivent de moins en moins dans des ménages composés de leur noyau familial et celui de leur époux (se).*
- *Les chefs de ménage sans distinction du sexe sont relativement jeunes. Les chefs de ménage féminins sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.*
- *Comparativement aux résultats du recensement de 1992, la proportion des hommes chefs de ménage monogames a augmenté de 57,6% à 62,2% ; par contre, celle des femmes chefs de ménage veuves a baissé de 36,8% à 29,1%.*
- *La prédominance des ménages vivant dans des propriétés familiales se confirme quel que soit le département de résidence*
- *Les ménages ont une forte propension à occuper des unités d'habitation à 2 pièces. Au niveau des départements, la prépondérance des ménages occupant des unités d'habitation à 2 pièces demeure.*
- *Hormis les ménages qui vivent dans les villas et des immeubles, la plupart des ménages qui occupent les autres types d'habitation évacuent les ordures ménagères dans la nature à des fréquences variant de 73,1% à 85,3%.*
- *Dans la quasi-totalité des départements, l'évacuation des eaux usées se fait à des fréquences de plus de 50% dans la nature.*
- *La répartition des types d'habitation selon le mode d'aisance révèle que le mode d'aisance dans la nature est le plus pratiqué*
- *La prédominance du mode d'éclairage par le pétrole au niveau national se vérifie dans la plupart de nos départements sauf dans le Littoral où la SBEE assure l'éclairage dans les 69,4% des cas.*
- *Les ménages qui habitent des maisons isolées (25,5%) s'approvisionnent le plus souvent en eau des puits non protégés.*
- *La prise en compte du milieu de résidence permet de constater la prédominance de l'utilisation du bois par des ménages ruraux (94,8%) comparativement aux ménages urbains (48,5%).*
- *Le RGPH3 a dénombré 1 210 463 unités d'habitation qui révèlent la prédominance de la fonction exclusive de logement dans leur répartition.*
- *Le recensement des unités d'habitation selon la nature du toit révèle que 94,7% des toits sont en tôle ou en paille soient 71,9% de couverture en tôle et 22,8% en paille.*
- *Le ciment, matériau de construction moderne, permet de revêtir le sol d'un enduit qui limite l'humidification de l'eau. Il représente 55,8% contre 44,9% en 1992.*

PAUVRETÉ FONDÉE SUR LES DONNÉES DU TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION AU BENIN

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation présente l'avantage de fournir à des niveaux géographiques très fins les indicateurs de suivi des objectifs internationaux de réduction de la pauvreté. Dans cette optique, cette étude est une contribution importante à la mise à disposition des informations pour le suivi du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) sur la période 2003 – 2005.

Pauvreté des ménages

La pauvreté des ménages est analysée à partir d'un indice composite de niveau de vie construit sur la base des caractéristiques d'habitation, des conditions de vie et du stock du capital humain des ménages ordinaires: approvisionnement en eau de boisson, mode de cuisson le plus utilisé, mode d'éclairage, évacuation des eaux usées, évacuation des ordures ménagères, type de construction, concession (oui ou non), type d'usage de l'habitation, statut d'occupation de l'habitation, nombre de personnes par pièce, nature du toit, nature du sol, nature des murs, mode d'aisance, niveau d'instruction du chef de ménage.

Cinq classes de ménages sont définies en fonction des valeurs croissantes de l'indice composite.

- i) Les ménages plus pauvres dont les indices de niveau de vie correspondent aux 20% les plus faibles de la distribution de niveau de vie ; ces indices sont compris entre la valeur minimum et le 1^{er} quintile ;*
- ii) Les ménages pauvres dont les indices sont compris entre le 1^{er} quintile et le 2^{ème} quintile ;*
- iii) Les ménages moyennement pauvres dont les indices sont compris entre le 2^{ème} quintile et le 3^{ème} quintile ;*
- iv) Les ménages riches dont les indices sont compris entre le 3^{ème} quintile et le 4^{ème} quintile ;*
- v) Les ménages plus riches dont les indices sont compris entre le 4^{ème} quintile et la valeur maximale des indices de niveau de vie.*

En fixant la ligne de pauvreté au deuxième quintile le plus faible de la distribution des coordonnées des ménages sur le premier axe factoriel de l'analyse des correspondances multiples dont les variables actives sont celles énumérées ci-dessus, on dénombre au niveau national, 40% de ménages pauvres. La pauvreté touche 59% de ménages en milieu rural contre 14,3% en milieu urbain.

Sur le plan géographique, trois départements (Littoral, Ouémé, Atlantique) sont moins affectés par la pauvreté d'existence avec une proportion des ménages pauvres inférieure à 35%. Les départements les plus affectés par la pauvreté d'existence sont en premier lieu l'Atacora (70,3%), le Couffo (58,5%), l'Alibori (57,0%), la Donga (54,2%) et en second lieu, le Plateau (49,9%), le Zou (48,2%), le Mono (47,7%), le Borgou (45,8%) et les Collines (44,8%).

La relation entre la pauvreté et le niveau d'instruction du chef de ménage est négative : les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction affichent 58,4% de pauvres et ceux dont le chef a le niveau du secondaire, 5,4%. Ceci a un impact défavorable sur la scolarisation des

enfants : le taux net de scolarisation des 6-11 ans est 31,9% dans les ménages plus pauvres contre 84,3% dans les ménages plus riches . Avec la taille du ménage, la relation est aussi décroissante. Ce résultat, combiné avec le nombre de pièces occupées a révélé un état de promiscuité plus prononcé dans les ménages pauvres : le nombre de personnes par pièce est de 2,0 chez ceux-ci contre 1,5 personnes dans les ménages plus riches.

La pauvreté d'existence touche 43,1% de la population soit 2,902 millions d'individus. En milieu rural, elle frappe 3,3 fois plus de personnes qu'en milieu urbain. Le milieu rural contribue ainsi pour 84,1% à l'incidence de la pauvreté nationale. Il en est de même pour la profondeur et la sévérité. La pauvreté d'existence présente ainsi un caractère rural compatible avec les résultats des études menées sur la pauvreté monétaire selon lesquels l'incidence de pauvreté est de 33% en milieu rural en 1999-2000 contre 23,3% en milieu urbain.

La population des ménages pauvres et plus pauvres est plus jeune : les moins de 15 ans représentent 50% contre 44% et 37% dans les ménages riches et plus riches. La population potentiellement active (15-59 ans) est plus représentée dans les ménages plus riches (60% contre 43% dans les ménages plus pauvres). Ceci implique que dans les ménages moins aisés, 100 actifs potentiels ont à charge au moins 130 personnes inactives. Dans les ménages riches et plus riches, on dénombre respectivement 97 et 66 inactifs pour 100 actifs.

Le nombre moyen d'actifs occupés est négativement corrélé avec les conditions de vie des ménages. Les ménages plus pauvres et pauvres qui comptent en moyenne 6 personnes ont 3 actifs occupés. A l'inverse les ménages plus riches comptent en moyenne 4,5 personnes et 1,8 actifs occupés. Du point de vue de l'activité, les ménages sont très typés : les chefs des ménages pauvres et plus pauvres sont en majorité dans l'agriculture (au moins 74,6%) puis dans le commerce, la restauration, l'hôtellerie (entre 6,7% et 11,6%) ; ceux des ménages riches et plus riches sont dans les services [commerce, restauration, hôtellerie (près de 32%), autres services (entre 14,5% et 30,4%)] et dans les industries manufacturières (près de 15%).

Le secteur informel constitue le secteur d'activité privilégié des pauvres et moins pauvres : la proportion de chefs de ménages exerçant dans ce secteur varie entre 92% et 95%. Les chefs des ménages plus riches sont occupés par le secteur public et secteur privé dans une proportion de 27,8% et dans l'informel dans 55,3% des cas.

Pauvreté des régions

L'indice de pauvreté humaine (IPH) du Programme des Nations unies pour le Développement est calculé par commune et par département en complément aux indices de pauvreté d'existence. L'IPH intègre le taux d'analphabétisme des 6 ans et plus comme mesure liée à l'accès à l'éducation, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et le taux de mortalité infanto-juvénile (taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, indicateur qui renseigne sur la santé des enfants et leurs conditions de vie).

L'IPH est fortement corrélé positivement avec les indices de pauvreté d'existence : les coefficients de corrélation sont respectivement de 0,817 ; 0,744 et 0,687 entre l'IPH et l'incidence de pauvreté (P0), la profondeur de pauvreté (P1) et la sévérité (P2). Ceci suggère que les classements des départements ou des communes sont peu perturbés en utilisant l'un

ou l'autre des indices de pauvreté.

A l'aide de ces indices, les populations de l'Atacora et de l'Alibori sont identifiées comme celles qui sont les plus affectées par le phénomène de pauvreté humaine et de pauvreté d'existence. En revanche, les populations des départements du Littoral, de l'Ouémé et de l'Atlantique sont les moins affectées.

La désagrégation des indices de pauvreté au niveau des communes offre l'avantage d'opérer un meilleur ciblage géographique des pauvres. En effet le classement des zones géographiques par ordre décroissant des indices de pauvreté permet de hiérarchiser leur choix dans une perspective de lutte contre la pauvreté. A titre d'illustration, si on considère le département de l'Alibori, zone de forte incidence de pauvreté d'existence et de pauvreté humaine, la commune de Karimama présente un panorama critique. Près des 3/4 (71%) de la population n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 90% sont analphabètes ; la pauvreté d'existence touche près de 90% de la population, le taux de mortalité des moins de 5 ans est élevé (379,7‰) et le taux net de scolarisation est très faible au primaire 23,8%. Le faible niveau de scolarisation est peut-être le résultat du manque d'infrastructures scolaires dans les villages conjugué avec le faible niveau d'instruction des chefs de ménage. A l'opposé, la circonscription urbaine de Kandi présente une situation un peu meilleure avec 47,3% de la population n'ayant pas accès à l'eau, un taux de mortalité des moins de 5 ans faible (95,6‰) ; le taux net de scolarisation reste néanmoins faible (27,9%) ainsi que le niveau d'instruction des chefs de ménage. En somme, le ciblage du département de l'Alibori, privilégierait d'abord la commune de Karimama.

Relation entre pauvreté, fécondité et mortalité

La relation entre la fécondité et la pauvreté s'appuie sur des arguments économiques reposant sur la demande d'enfants. Au niveau national et en milieu rural, la relation est décroissante : au niveau national, les femmes pauvres de 45-49 ans ont en moyenne 6,3 enfants contre 4,4 enfants pour les femmes riches. En milieu rural, elles ont en moyenne 6,4 enfants contre 4,7 enfants chez les plus riches.

Quant à la mortalité infantile et infanto-juvénile, les résultats ont mis en lumière l'effet différentiel de la mortalité des enfants selon le milieu de résidence et selon la catégorie socio-économique des ménages dont ils sont issus. On note à cet effet que sur 1000 naissances vivantes en milieu rural, 92 enfants (resp 150) contre 83 enfants (resp 134) en milieu urbain décèdent avant leur premier (resp leur cinquième) anniversaire. Les enfants du milieu rural ont près de 1,12 fois plus de risques que leurs homologues du milieu urbain de décéder avant le premier ou le cinquième anniversaire. En outre, les enfants provenant des ménages plus pauvres ont 1,6 fois plus de risques que ceux des ménages plus riches de décéder avant leur premier anniversaire et 2 fois plus de risques de décéder avant leur cinquième anniversaire quel que soit le milieu de résidence. Ces disparités traduisent les inégalités d'accès aux services de santé qui sont

MENAGES, CONDITIONS DE VIE ET D'HABITATION AU BENIN

10

SEIDOU Mama Mouhamadou
AGOUA Damien
TCHIBOZO Eric Alain
DEGBOE Kouassi Apélété

L'analyse des données sur les ménages dépend toujours des définitions des concepts retenus. Dans le cadre de l'analyse des données issues du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (2002), les concepts : ménage, unité d'habitation et lien de parenté utilisés seront définis. Ensuite, la répartition spatiale des ménages selon la taille et le nombre d'actifs occupés sera étudiée, de même que les caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, situation matrimoniale, niveau d'instruction) et socio-économiques (profession, statut dans la profession) du chef de ménage. De plus, les conditions d'habitation des ménages seront analysées en rapport avec le statut d'occupation, le type d'habitation, le nombre de pièces occupées et la taille des ménages. Enfin, des aspects environnementaux (modes d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées, les modes d'aisance, d'éclairage, d'approvisionnement en eau et de cuisson) en rapport avec les unités d'habitation feront l'objet d'une attention particulière.

Cette analyse descriptive sera faite aux niveaux national et départemental et selon le milieu de résidence (urbain, rural) du chef de ménage.

Il sera aussi question de l'analyse des données relatives à l'unité d'habitation qui vise à faire ressortir :

- les types d'unité d'habitation qu'on rencontre dans le paysage de l'habitat au Bénin ;
- l'usage que font les ménages des unités d'habitation ;
- la nature des matériaux de construction utilisés par les propriétaires pour bâtir leurs habitations et une typologie des unités d'habitation.

L'intérêt de cette partie de l'étude réside dans la contribution qu'elle peut apporter aux études inter censitaires commanditées ou organisées par certains départements ministériels, des partenaires au développement, des organisations non gouvernementales, des opérateurs économiques, des chercheurs etc. Elle est également un élément de prise de décision de la politique de l'habitat et de l'aménagement du territoire et met en relief des éléments nécessaires à la conception d'une meilleure politique d'amélioration des conditions de vie et d'habitation des ménages. Elle offre également l'opportunité de disposer des indicateurs pour mesurer le progrès réalisé dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont plusieurs points concernent l'habitat, les conditions d'habitation et l'environnement.

Pour l'étude des caractéristiques de l'habitation, le RGPH3 a retenu une typologie qui prend en compte à la fois les formes des unités d'habitation, les matériaux de construction ainsi que leur usage comme le RGPH2 mais qui, à la différence de ce dernier, ne retient point la concession comme une forme d'unité d'habitation.

En effet, le RGPH2 a révélé que la concession regroupe tous les types d'unité d'habitation à savoir : la maison en bande, la maison isolée, la villa, l'immeuble, la case isolée etc.

Le concept de type d'unité d'habitation qui a positivement évolué du RGPH2 au RGPH3, s'est donc vu retranché de ses modalités le type de concession. Le questionnaire du RGPH3 offre la possibilité de cibler au sein des concessions, les types qui les composent.

La typologie du RGPH3 a l'avantage de ne pas confondre le mode d'organisation des unités d'habitation (le mode concession) et le type d'unité d'habitation. En plus, certaines modalités du RGPH2 ont été éclatées pour permettre une perception plus fine. Un simple regroupement à ce niveau facilitera la comparaison avec les données de 1992.

Cependant, cette évolution sans cesse du concept limite les comparaisons entre les différents recensements. Néanmoins, les données du RGPH3 ont été comparées à celles du RGPH2 autant que faire se peut, et ont permis d'examiner l'état des OMD pour les objectifs correspondant aux indicateurs sur l'habitat, sur les SRP, et de la Politique Nationale de l'Habitat.

Dans sa forme traditionnelle et originelle, l'habitat est en harmonie avec la nature quelles que soient les ethnies et les zones géographiques. La nature contribue pour l'essentiel à fournir la terre pour la construction des murs, la paille pour le toit et les branchages pour diverses parties de l'habitation. L'unité d'habitation est de ce fait, un élément du système de gestion et d'exploitation de l'environnement. Dans les sociétés traditionnelles béninoises, l'habitat porte la marque de l'organisation sociale, du mode de vie et même du mode de production.

10. 1. CONTEXTE SOCIOCULTUREL DES MENAGES AU BENIN

La Population du Bénin selon les résultats du dernier recensement (2002), est de 6 769 914 habitants qui vivent sur une superficie de 114 763 km². Inégalement répartie sur le territoire, cette population est très peu alphabétisée et sa fécondité demeure élevée.

C'est un pays à hétérogénéité ethnique: une dizaine de grands groupes ethniques y cohabitent ; une cinquantaine de langues y sont parlées, ce qui laisse supposer une diversité de modes de vie en ménage.

La société béninoise a une structure de type clanique et lignager. Son système de parenté est fondé sur la filiation patrilinéaire et sa règle de résidence est la patrilocalité.

Le ménage (Xonu ou Xodo chez les Fon, Xonu ou Agbadji chez les Gun) apparaît comme la plus petite cellule des structures sociales. Il comprend en principe, le père, sa ou ses épouses et leurs enfants. Son cadre spatial est souvent une case à plusieurs chambres (en cas de monogamie) ou plusieurs cases lorsqu'il est polygame. Chaque femme dispose d'une case qu'elle partage avec ses jeunes enfants et le chef de ménage vit seul dans la sienne.(SEIDOU MAMA Mouhamadou, 1993).

Le ménage n'a pas une existence indépendante¹ de celle de la famille étendue qui, selon l'article 1^{er} du Droit du Dahomey (ancien nom du pays), regroupe plusieurs ménages dont l'ensemble suffit parfois à former un village d'une certaine importance comprenant tous les descendants par les hommes d'un ancêtre commun.

Aouagow Degla H. (1980), a pu observer que « le ménage n'a pas un statut juridique distinct de celui de la grande famille; les membres du ménage sont identifiables uniquement par rapport à la famille dans leurs relations avec les voisins ».

Le ménage est l'un des rares domaines reconnus à la femme dans la société traditionnelle béninoise. La gestion du ménage reconnue à la femme ne lui donne pas le droit de décision.

Sur le plan religieux, la sacralité est la base intrinsèque de toutes les activités quotidiennes. Le Béninois est fondamentalement religieux. Les divinités qui sous-tendent la force suprême sont dites Vodun chez les communautés du bas-Bénin. Chaque famille a sa représentation divine matérialisée dans l'espace, plus ou moins, à portée de l'habitation.

Au niveau économique, les activités sont à dominante agricole. Le mode de production familial est le plus courant. Les moyens de production les plus usuels sont la houe et le coupe-coupe. L'utilisation d'engrais est relativement faible. Pour la conservation des produits agricoles, des îlots de type traditionnel sont dressés sur des périmètres de la concession clanique et plus précisément dans la cour extérieure des maisons. De nos jours, ces réalités économiques et socioculturelles se transforment progressivement sous l'effet du modernisme.

¹ Sauf chez les Somba , une ethnie qui est localisée pour sa grande part au Nord-Ouest du pays, où le ménage constitue le seul groupement véritablement homogène : dans ce cas, le mari est le chef avec tous les pouvoirs de mari et de père (Droit Coutumier du Dahomey, article 1^{er}).

10. 2- DEFINITION DES CONCEPTS

10.2-1 Le ménage

Le concept de « ménage » est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou de façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue le ménage ordinaire et le ménage collectif.

- **Le ménage ordinaire:** c'est un ensemble de personnes apparentées ou non reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage » et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession. Remarquons que la même définition a été retenue dans les recensements de 1979 et 1992.

Cette définition renferme trois critères fondamentaux:

- . l'unité de résidence,
- . l'existence ou non de lien de parenté,
- . la satisfaction en commun des besoins fondamentaux.

Dans le cadre des opérations de recensement, ou d'enquête, l'on peut rencontrer des exemples de ménages ordinaires ci-après:

- Un homme avec son épouse ou ses épouses, avec ou sans enfant;
- Un homme avec son épouse ou ses épouses, avec leurs enfants non mariés et ses parents;
- Un homme avec son épouse ou ses épouses vivant avec leurs enfants mariés et s'associant afin de pourvoir à certains besoins essentiels (le groupe reconnaît l'autorité d'une seule personne);
- Un homme ou une femme célibataire avec ou sans enfants et subvenant seul(e) à ses besoins essentiels, alimentaires et autres;
- Un homme ou une femme veuf (ve) ou divorcé(e) avec ou sans enfant;
- Une personne qui loue une pièce auprès d'un ménage et qui ne prend pas son repas avec ce ménage sera considérée comme constituant un ménage ordinaire indépendant (cas des célibataires);
- Un groupe de célibataires partageant un même logement constitue un ménage ordinaire s'ils reconnaissent l'autorité d'une même personne qui est le chef de ménage et s'ils partagent le même repas ensemble. Dans le cas contraire, ce sont des ménages séparés.

-**Le ménage collectif** est un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage et de santé, d'études ou de travail.

Le ménage collectif est généralement une caserne, un internat scolaire, une prison, un monastère, un couvent, une communauté religieuse, un orphelinat, un asile d'aliénés, un hôtel, un baraquement de chantier temporaire, un hôpital, etc.

10. 2.2. L'unité d'habitation

Dans le cadre du recensement, une unité d'habitation est un local (partie du bâtiment) ou un ensemble de locaux servant de logement à un ménage au moment du recensement. Cette définition contient les termes (local, logement) qu'il convient de préciser.

- **Le Bâtiment** : c'est une construction en un seul tenant couverte par un toit (quelle que soit sa nature) et généralement limitée par des murs extérieurs (quelle que soit leur nature). Un bâtiment peut être :

- . Une maison ou case isolée
- . Une maison en bande (souvent rectangulaire et compartimentée).
- . Un immeuble : bâtiments à étages contenant plusieurs appartements

- **La Concession** : c'est un ensemble de bâtiments regroupés donnant ou non sur une cour centrale. Une concession peut être clôturée ou non.

10. 2.3. Le lien de parenté

Les différentes modalités de lien de parenté retenues sont :

- Chef de ménage
- Epouse ou époux du chef de ménage
- Enfant du chef de ménage
- Parents du chef de ménage (père, mère)
- Beaux-parents du chef de ménage (beau-père ou belle-mère)
- Petit-fils ou petite fille du chef de ménage
- Enfants placés ou confiés
- Autres parents du chef de ménage
- Sans lien de parenté avec le chef de ménage

Lors de la codification, il a été tenu compte de la présence de noyaux familiaux dans le ménage. Ainsi, chaque individu est identifié par le croisement des codes de ses parents directs dans le ménage. Par exemple, un individu donné I est fils de a x b où a est le code du père et b celui de la mère. On attribue 0 comme code au cas où le père ou la mère n'habiterait pas dans le ménage. Les différentes modalités des liens de parenté ont été pré-codées comme suit :

1. C.M : Chef de ménage
2. E.F : Epouse ou époux du chef de ménage
3. ENF : Enfant du CM
4. PAR : Père ou mère du CM
5. BPAR : Beaux-parents directs du CM
6. AP : Autres parents du CM
7. PENF : Petit-fils ou petite fille du CM
8. E.P.C. : Enfants placés ou confiés
9. S.P : Sans lien de parenté avec le CM.

Cet effort de codification a permis de distinguer au bureau les noyaux familiaux en attribuant un même numéro à tous les membres d'un noyau familial. Le noyau familial étant défini

comme un groupe de personnes comportant un couple avec ou sans enfant, une personne vivant seule, une personne avec au moins un de ses enfants. Il s'agit des personnes unies par le lien familial ou biologique (lien paternel ou maternel). Les noyaux familiaux sont constitués selon un ordre chronologique : 1 pour le premier noyau, 2 pour le second etc.

10. 3. CARACTERISTIQUES DES MENAGES

10. 3.1. Répartition spatiale des ménages

Au plan national, le nombre de ménages ordinaires recensés a connu une certaine progression d'un recensement à l'autre. Il est passé de 611 089 en 1979 à 832 526 en 1992 puis à 1 210 463 en 2002. Cette progression a été de 36,2% entre 1979 et 1992 et de 45,4% entre 1992 et 2002.

Durant les mêmes périodes, la proportion des ménages résidant en milieu urbain a augmenté au détriment de celle relative aux ménages ruraux. En effet, cette proportion des ménages urbains est passé de 19,9% en 1979 à 36,8% en 1992 et 42,5% en 2002.

Toutes choses étant égales par ailleurs, cela illustre dans une certaine mesure l'exode rural. Cette tendance de l'exode rural cache sûrement certaines disparités régionales. En effet, selon le tableau ci-dessous, hormis le Littoral (composé de la ville de Cotonou, la capitale économique) qui est entièrement urbain, le département du Borgou abrite la plus forte proportion de ménages urbains (49,5%), ensuite l'Ouémé (44,5%), l'Atlantique (39,3%) et l'Atacora (38,6%).

Les départements du Couffo (77,8%) et du Mono (77,3%) se particularisent par de plus fortes proportions de ménages ruraux.

Tableau 10.3.1: Répartition des ménages par département et par milieu de résidence

Département	Milieu Urbain	%	Milieu Rural	%	Total	%
BENIN	514 142	42,5	696 321	57,5	1 210 463	100,0
ALIBORI	15 934	25,3	47 155	74,7	63 089	100,0
ATACORA	30 426	38,6	48 361	61,4	78 787	100,0
ATLANTIQUE	66 781	39,3	103 137	60,7	169 918	100,0
BORGOU	46 210	49,5	47 166	50,5	93 376	100,0
COLLINES	23 027	24,5	70 852	75,5	93 879	100,0
COUFFO	18 837	22,2	65 990	77,8	84 827	100,0
DONGA	13 894	30,9	31 051	69,1	44 945	100,0
LITTORAL	154 346	100,0	0,0	0,0	154 346	100,0
MONO	17 339	22,7	59 121	77,3	76 460	100,0
OUEME	66 869	44,5	83 475	55,5	150 344	100,0
PLATEAU	23 291	31,9	49 727	68,1	73 018	100,0
ZOU	37 188	29,2	90 286	70,8	127 474	100,0

10. 3.2.Taille des ménages

La taille moyenne des ménages est de 5,6 personnes en 2002. Elle est passée de 4,5 personnes en 1961 à 5,4 personnes en 1979, puis à 5,9 personnes en 1992. Elle a donc légèrement fléchi entre 1992 et 2002.

Tableau 10.3.2: Evolution de la taille des ménages de 1961 à 2002

	1	2	3-4	5-6	7-8	9 et +	Total
1961	14,2	14,7	30,7	20,1	10,5	9,8	100,0
1979	13,6	11,7	25,0	20,2	12,4	17,1	100,0
1992	12,0	10,0	23,1	20,3	13,9	20,7	100,0
2002	11,7	10,5	25,4	21,2	13,3	17,9	100,0

La proportion des ménages de grande taille (9 personnes et plus) a doublé de 9,8% en 1961 à 20,7% en 1992 en passant par 17,1% en 1979. Elle est de 17,9% en 2002.

L'analyse du tableau 10.3.3 révèle que les départements septentrionaux se distinguent assez nettement du reste du pays en abritant des ménages de grande taille. En effet, la taille moyenne des ménages résidant dans l'Alibori est de 8,3 personnes, la Donga (7,8 personnes), le Borgou (7,8) et l'Atacora (7,0). De ce fait, ils abritent des ménages de grande taille (9 personnes et plus), en plus fortes proportions : Alibori (37,4%), Donga (36,0%), Borgou (33,6%) et Atacora (28,6%). Ensuite suivent les départements du Couffo (6,2 personnes) et des Collines (5,7). Quant aux autres départements, la taille moyenne de leurs ménages varie entre 4,3 (Atlantique) et 5,6 personnes (Plateau).

Le tableau 10.3.3 permet aussi de constater que dans les départements du Centre et du Sud les ménages d'une seule personne sont plus fréquents: Littoral (16,9%), Mono (15,1%), l'Atlantique (14,6%) et le Zou (14,0%).

Tableau 10.3.3: Répartition des ménages selon la taille et le département

Département	1	2	3	4	5	6	7	8	9et+	Total	Taille moyenne
Alibori	4,5	4,9	7,4	9,1	9,9	9,6	9,2	7,9	37,4	100,0	8,3
Atacora	6,4	6,3	8,2	10,2	11,1	11,1	10,0	8,1	28,6	100,0	7,0
Atlantique	14,6	12,3	14,3	13,8	11,9	9,7	7,1	4,9	11,3	100,0	4,7
Borgou	7,1	6,0	8,2	9,7	10,0	9,4	8,6	7,4	33,6	100,0	7,8
Collines	9,4	8,8	12,4	13,3	12,5	10,4	8,5	6,3	18,5	100,0	5,7
Couffo	9,7	9,8	12,8	12,2	11,1	9,1	7,2	5,6	22,4	100,0	6,2
Donga	4,1	5,0	7,9	9,2	10,3	10,0	9,3	8,1	36,0	100,0	7,8
Littoral	16,9	14,5	15,8	14,2	11,3	8,7	6,0	4,0	8,6	100,0	4,3
Mono	15,1	12,9	14,6	13,5	11,5	9,3	6,9	4,7	11,5	100,0	4,7
Ouémé	13,8	11,9	14,4	13,9	12,1	9,7	7,3	5,0	12,0	100,0	4,9
Plateau	9,3	10,2	13,1	13,4	12,4	10,2	8,1	6,1	17,2	100,0	5,6
Zou	14,6	12,5	14,5	14,0	12,2	9,6	6,9	4,7	11,0	100,0	4,7
Bénin	11,7	10,5	12,7	12,7	11,5	9,7	7,6	5,7	17,8	100,0	5,6

Le ménage a toujours été déterminé en partant d'un chef de ménage et les études portant sur les ménages ont été focalisées sur les caractéristiques de leur chef. Il serait intéressant de caractériser les ménages à l'aide d'autres critères tels que le nombre d'actifs occupés présents dans le ménage. En effet, nous allons dans la suite analyser la répartition spatiale des ménages en tenant compte du nombre d'actifs occupés.

Tableau 10.3.4: Répartition des ménages selon le nombre d'actifs occupés par département

Actifs occupés	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Bénin
0	4,8	3,2	9,6	5,1	5,1	5,1	2,8	9,0	8,6	9,5	5,7	7,4	7,1
1	19,9	18,1	33,8	24,1	24,1	24,9	18,8	35,6	37,4	33,1	26,1	31,3	29,0
2	19,3	22,2	31,3	23,5	29,0	29,8	23,9	31,8	31,9	31,2	28,7	30,3	28,7
3	13,8	17,8	12,7	14,2	16,2	15,7	16,8	12,4	12,0	13,1	15,3	14,0	14,1
4	11,0	13,1	6,1	9,7	9,7	8,9	12,4	5,7	5,0	6,2	9,3	7,6	8,0
5	8,4	8,9	3,0	6,8	5,9	5,6	8,3	2,6	2,3	3,2	5,8	4,0	4,8
6 et plus	22,9	16,7	3,4	16,6	10,1	10,1	16,9	2,9	2,7	3,6	9,1	5,3	8,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Au plan national, la plupart (71,8%) des ménages contiennent entre une et trois personnes actives occupées. Très peu (7,1%) de ménages ne contiennent pas de personnes actives occupées. Ces derniers types de ménages se rencontrent le plus souvent dans les départements de l'Atlantique (9,6%), l'Ouémé (9,5%) et du Littoral (9,0%). Il s'agit probablement des personnes en quête de travail provenant des zones rurales.

Les départements septentrionaux se distinguent par de fortes proportions de ménages contenant au moins six personnes actives occupées : l'Alibori (22,9%), la Donga (16,9%), l'Atacora (16,7%) et le Borgou (16,6%). Cela s'explique par le fait que ces régions sont fortement agricoles et plus de 80% de leurs populations occupées sont composées de paysans.

La répartition des ménages selon la taille et le nombre d'actifs occupés peut permettre d'apprécier l'importance des membres du ménage inoccupés.

Tableau 10.3.5: Répartition des ménages selon la taille et le nombre d'actifs occupés par milieu de résidence

Taille	0	1	2	3	4	5	6&+	Total
1pers	21,6	78,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
2pers	12,8	42,6	44,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
3pers	7,6	34,4	45,4	12,7	0,0	0,0	0,0	100,0
4pers	5,6	28,1	44,7	15,7	5,9	0,0	0,0	100,0
5pers	4,3	22,7	39,2	21,9	8,7	3,3	0,0	100,0
6pers&+	2,3	11,1	19,8	19,7	15,6	10,9	20,5	100,0
Bénin	7,1	29,0	28,7	14,1	8,0	4,8	8,2	100,0

Urbain

Taille	0	1	2	3	4	5	6&+	Total
1pers	24,0	76,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
2pers	16,1	42,0	41,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
3pers	10,1	36,2	42,3	11,3	0,0	0,0	0,0	100,0
4pers	7,6	30,8	43,2	13,5	4,9	0,0	0,0	100,0
5pers	6,2	25,9	40,6	18,4	6,5	2,4	0,0	100,0
6pers&+	3,6	14,4	24,5	20,1	14,1	8,9	14,5	100,0
Bénin	9,8	33,2	29,8	12,5	6,3	3,4	5,1	100,0

Rural

Taille	0	1	2	3	4	5	6&+	Total
1pers	19,0	81,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
2pers	9,7	43,2	47,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
3pers	5,5	32,8	48,0	13,8	0,0	0,0	0,0	100,0
4pers	3,9	26,0	46,0	17,5	6,6	0,0	0,0	100,0
5pers	3,0	20,3	38,2	24,3	10,3	3,9	0,0	100,0
6pers&+	1,5	9,1	17,1	19,5	16,6	12,2	24,1	100,0
Bénin	5,0	26,0	28,0	15,3	9,3	5,8	10,6	100,0

Les proportions des ménages contenant 0, 1 et 2 personnes actives occupées sont plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural ; à partir de trois personnes actives occupées, la tendance est renversée. Cela confirme bien que les ménages contenant au moins trois personnes actives occupées résident le plus souvent dans des régions à prédominance rurale.

Les proportions des ménages contenant 0, 1 et 2 personnes actives occupées décroissent avec la taille du ménage. Cela se vérifie quel que soit le milieu de résidence.

Il ressort aussi qu'au niveau national, 21,0% des personnes vivant seules ne sont pas actives occupées contre 24,0% dans le milieu urbain et 19,0% dans le rural. Cela peut traduire le niveau de chômage plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Le niveau des proportions de ménages ne contenant aucune personne active occupée est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural quelle que soit la taille du ménage. Ceci relève de la solidarité souvent soulignée dans le milieu urbain et particulièrement dans les grandes villes où des personnes en quête d'emplois vivent avec des parents, des amis etc..

10. 3.3 Le lien entre les membres du ménage

Tableau 10.3.6: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires selon le lien de parenté et le département

Liens	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Ens.
Sans lien	3,4	5,4	3,4	4,0	1,7	1,7	6,0	5,0	2,9	2,8	3,4	1,8	3,4
CM	12,1	14,3	21,2	12,9	17,5	17,5	12,8	23,2	21,2	20,6	17,9	21,2	17,9
Conjoint	13,1	13,4	14,7	12,5	13,2	13,2	14,4	12,4	14,0	14,7	16,0	14,6	14,1
Enfant													
CM	46,4	44,9	46,3	44,1	48,2	48,2	44,4	38,1	46,6	46,3	47,7	48,4	46,1
Parent CM	1,2	2,5	1,2	1,3	1,0	1,0	1,9	0,5	1,0	1,3	1,5	1,4	1,3
Beaux-parents	0,2	0,2	0,4	0,2	0,6	0,6	0,4	0,7	0,3	0,5	0,3	0,4	0,4
Petits fils	7,5	6,2	3,5	6,6	6,5	6,5	6,6	3,1	6,0	3,5	4,8	4,4	4,9
Enfants placés	3,6	2,6	1,9	3,7	1,8	1,8	4,7	2,1	1,3	2,4	1,9	1,2	2,4
Autres parents	12,4	10,5	7,4	14,7	9,5	9,5	8,8	14,9	6,8	7,8	6,5	6,7	9,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'analyse de la structure de la population suivant le lien de parenté fait ressortir une forte représentation des enfants dans les ménages. En effet, 46,1% des personnes résidant dans les ménages ordinaires ont le statut d'enfant du chef de ménage contre 44,9% en 1992. Les conjoints se retrouvent à une proportion de 14,1%, les autres parents (9,4%), les petits fils (4,9%), les sans lien de parenté (3,4%) et les enfants placés (2,4%).

La prédominance des enfants dans les ménages se vérifie dans tous les départements. Par ailleurs, la présence dans les ménages ordinaires des individus sans lien de parenté avec le chef de ménage est beaucoup plus fréquente dans les départements de la Donga (6,0%), de l'Atacora (5,4%) et du Littoral (5,0%). Cela dénote une certaine solidarité pour des raisons peut-être humanitaires. Quant aux autres parents, ils sont le plus représentés dans les ménages résidant dans le Littoral (14,9%) et le Borgou (14,7%). Dans le cas du Borgou cela s'explique par l'habitude de vivre en famille patriarcale composée de plusieurs générations. Quant au cas du Littoral, il serait question de la solidarité familiale communément pratiquée dans les grandes villes africaines.

L'analyse de la répartition des ménages selon le lien de parenté montre que les ménages contenant des enfants sont en plus fortes proportions (46,4%). Cette proportion des ménages contenant des enfants est plus forte en milieu rural (29,8%) qu'en milieu urbain (16,6%). Par ailleurs, nous avons remarqué que les petits-fils sont beaucoup plus présents dans les ménages ruraux que dans les ménages urbains (3,2% contre 1,8%).

10. 3.4. Typologie des ménages

Le terme typologie est réservé aux procédures qui répartissent les unités par combinaison de critères (Roussel L., 1991). Si on applique cette définition aux tentatives de différenciation entre ménages, on se rend compte que plusieurs typologies ont déjà été proposées (Seïdou Mama ., 1993). Mais ces typologies se construisent selon des logiques différentes.

L'analyse porte sur la répartition des ménages selon le type et certaines caractéristiques démographiques du chef de ménage.

Les différents types de ménages définis sont les suivants :

- Type1 : Ménage composé du noyau familial du chef de ménage (CM)
- Type 2 : Ménage composé du noyau familial du CM et du noyau familial de l'épouse
- Type 3 : Ménage composé du noyau familial du CM, du noyau familial de l'épouse et du noyau familial de l'enfant
- Type 4 : Ménage composé du noyau familial du CM, du noyau familial de l'épouse, du noyau familial de l'enfant et celui des autres parents ou beaux-parents
- Type 5 : Ménage composé du noyau familial du CM, du noyau familial de l'épouse, du noyau familial de l'enfant et de celui de sans lien de parenté.
- Type 6 : Autres dont :
 - Type 6.1 : Ménage composé du noyau familial du chef de ménage et du noyau familial de l'enfant
 - Type 6.2 : Ménage composé du noyau familial du chef de ménage, du noyau familial de l'enfant et celui des autres parents ou beaux-parents
 - Type 6.3 : Ménage composé du noyau familial du chef de ménage, du noyau familial de l'enfant et celui de sans lien de parenté
 - Type 6.4 : Ménage composé du noyau familial du chef de ménage, du noyau familial de l'enfant, du noyau familial des autres parents ou beaux-parents et celui de sans lien de parenté
 - Type 6.5 : Ménage composé du noyau familial du chef de ménage et du noyau familial des autres parents ou beaux-parents
 - Type 6.6 : Ménage composé du noyau familial du chef de ménage et du noyau familial de sans lien de parenté
 - Type 6.7 : Ménage composé du noyau familial du chef de ménage, du noyau familial des autres parents ou beaux-parents et celui de sans lien de parenté

Tableau 10.3.7: Répartition (%) des ménages selon leur type et le sexe du chef de ménage

Type de ménage et sexe	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Total
Masculin	56,0	11,0	0,2	0,1	1,5	31,2	100,00
Féminin	51,3	0,2	0,0	0,0	0,4	48,1	100,00
Total	54,9	8,5	0,2	0,1	1,3	35,0	100,00

Les hommes chefs de ménage vivent le plus fréquemment avec leur noyau familial (56,0%). Il leur arrive aussi de vivre dans des types « autres » (31,2%). Ils vivent en proportion non négligeable (11,0%) dans des ménages comprenant leur noyau familial et celui de leur épouse.

Presque au même titre que leurs homologues masculins, les femmes chefs de ménage vivent avec leur noyau familial (51,3% des cas). Elles vivent aussi dans des types de ménage « autres » (48,1%).

Tableau 10.3.8: Répartition (%) des ménages selon leur type et selon le département de résidence du chef de ménage de sexe masculin.

Départements	Type1	Type2	Type3	Type4	Type5	Type6	Total
Alibori	47,6	13,7	0,4	0,4	4,3	33,7	100,0
Atacora	45,6	13,3	0,3	0,2	2,4	38,2	100,0
Atlantique	62,1	8,9	0,1	0,0	0,5	28,4	100,0
Borgou	46,8	12,8	0,5	0,2	4,2	35,5	100,0
Collines	55,8	11,4	0,3	0,2	1,3	31,0	100,0
Couffo	50,1	18,7	0,2	0,1	2,2	28,6	100,0
Donga	43,0	15,8	0,5	0,2	3,6	36,8	100,0
Littoral	61,8	3,4	0,1	0,0	0,3	34,3	100,0
Mono	46,8	5,2	0,1	0,0	0,3	47,6	100,0
Ouémé	63,7	9,6	0,1	0,0	0,6	25,9	100,0
Plateau	57,3	13,5	0,2	0,1	1,2	27,8	100,0
Zou	60,7	10,3	0,2	0,1	0,7	28,0	100,0
Total	56,0	11,0	0,2	0,1	1,6	31,2	100,0

Dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, de la Donga et du Mono, les hommes chefs de ménage, comparativement à leurs homologues des autres départements, vivent moins fréquemment avec uniquement leur noyau familial. Ils vivent beaucoup plus dans des ménages de types « autres » ou avec leur noyau familial et celui de leur épouse. C'est dans les départements de l'Ouémé (63,7%), de l'Atlantique (62,1%) et du Zou (60,7%) que les hommes chefs de ménage vivent le plus fréquemment avec leur noyau familial.

Tableau 10.3.9: Répartition (%) des ménages selon leur type et selon le département de résidence du chef de ménage de sexe féminin

Départements	Type1	Type2	Type3	Type4	Type5	Type6	Total
Alibori	41,9	0,5	0,0	0,0	1,1	56,4	100,0
Atacora	48,6	0,3	0,0	0,0	0,5	50,7	100,0
Atlantique	51,5	0,2	0,0	0,0	0,2	48,2	100,0
Borgou	48,6	0,4	0,1	0,0	1,0	49,9	100,0
Collines	53,8	0,3	0,0	0,0	0,3	45,6	100,0
Couffo	58,9	0,2	0,0	0,0	0,3	40,6	100,0
Donga	39,2	0,4	0,0	0,0	0,7	59,7	100,0
Littoral	51,5	0,1	0,0	0,0	0,4	48,0	100,0
Mono	52,1	0,1	0,0	0,0	0,2	47,6	100,0
Ouémé	50,0	0,2	0,0	0,0	0,3	49,4	100,0
Plateau	46,9	0,4	0,0	0,0	0,5	52,1	100,0
Zou	52,4	0,2	0,0	0,0	0,3	47,1	100,0
Total	51,3	0,2	0,0	0,0	0,3	48,1	100,0

Nous remarquons que les femmes chefs de ménage vivent moins fréquemment avec leur noyau familial dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, de la Donga et du Plateau comparativement à leurs homologues des autres départements. Elles vivent beaucoup plus dans des ménages de type « autres ».

Tableau 10.3.10: Répartition (%) des ménages selon leur type, le sexe et le milieu de résidence du chef de ménage

Type de ménage et sexe	Type1	Type2	Type3	Type4	Type5	Type6	Total
Milieu Urbain							
Masculin	57,8	7,6	0,2	0,1	1,1	33,2	100,0
Féminin	51,2	0,2	0,0	0,0	0,4	48,2	100,0
Total	56,1	5,8	0,1	0,1	1,0	36,9	100,0
Milieu Rural							
Masculin	54,6	13,4	0,3	0,2	1,9	29,6	100,0
Féminin	51,4	0,3	0,0	0,0	0,3	48,0	100,0
Total	54,0	10,5	0,2	0,1	1,6	33,6	100,0

Quel que soit le milieu de résidence, les chefs de ménage homme comme femme vivent soit avec leur noyau familial, soit dans des ménages de type « autres ».

Toutefois, les chefs de ménage masculins vivent beaucoup plus dans des ménages comprenant leur noyau familial et celui de leur épouse en milieu rural plus qu'en milieu urbain (13,4% contre 7,6%).

Tableau 10.3.11: Répartition (%) des ménages selon le type et le niveau d'instruction du chef de ménage

Type de ménage et niveau d'instruction	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Total
Primaire	60,0	8,1	0,2	0,1	0,8	30,9	100,0
Secondaire	59,9	6,0	0,1	0,0	0,5	33,6	100,0
Supérieur	59,4	3,1	0,0	0,0	0,2	37,2	100,0
Aucun niveau	51,5	9,7	0,2	0,1	1,8	36,7	100,0
Total	54,9	8,5	0,2	0,1	1,3	35,0	100,0

Lorsque le niveau d'instruction augmente, les chefs de ménage vivent de moins en moins dans des ménages composés de leur noyau familial et celui de leur époux (se).

Tableau 10.3.12: Répartition (%) des ménages selon le type et l'âge du chef de ménage

BENIN

Type de ménage et âge	Type1	Type2	Type3	Type4	Type5	Type6	Total
Moins de 20 ans	25,2	1,2	0,0	0,0	0,2	73,3	100,0
20-39 ans	63,4	6,8	0,1	0,0	0,4	29,4	100,0
40-59 ans	55,3	11,8	0,3	0,1	1,5	31,0	100,0
60-98 ans	35,8	7,2	0,4	0,3	3,3	53,0	100,0
Total	54,9	8,5	0,2	0,1	1,3	35,0	100,0

Tous sexes confondus, c'est entre 20 et 59 ans que les chefs de ménage vivent le plus fréquemment avec leur noyau familial et particulièrement entre 20 et 39 ans (63,4%).

Tableau 10.3.13: Répartition (%) des ménages par type, l'âge et le milieu de résidence du chef de ménage

Milieu Urbain

Type de ménage et sexe	Type1	Type2	Type3	Type4	Type5	Type6	Total
Moins de 20 ans	15,8	0,7	0,0	0,0	0,2	83,4	100,0
20-39 ans	60,6	3,8	0,0	0,0	0,3	35,3	100,0
40-59 ans	60,2	9,0	0,2	0,1	1,1	29,5	100,0
60-98 ans	36,3	5,6	0,4	0,2	3,2	54,4	100,0
Total	56,2	5,8	0,1	0,1	1,0	36,9	100,0

Milieu Rural

Type de ménage et sexe	Type1	Type2	Type3	Type4	Type5	Type6	Total
Moins de 20 ans	34,7	1,8	0,0	0,0	0,3	63,3	100,0
20-39 ans	65,7	9,4	0,1	0,0	0,5	24,3	100,0
40-59 ans	51,7	13,9	0,3	0,2	1,8	32,1	100,0
60-98 ans	35,6	8,0	0,4	0,3	3,4	52,4	100,0
Total	54,0	10,5	0,2	0,1	1,6	33,6	100,0

En milieu urbain, les proportions des chefs de ménage qui vivent uniquement avec leur noyau familial sont presque identiques entre 20-39 ans et 40-59 ans (60,6% contre 60,2%). Par

contre, la fréquence des chefs de ménage ruraux de vivre avec leur noyau familial est plus importante entre 20-39 ans (65,7%) qu'entre 40-59 ans (51,7%).

10.4. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGE

10. 4.1 Age et sexe du chef de ménage

Le statut de chef de ménage revient le plus souvent aux hommes. Ainsi, les proportions des chefs de ménages masculins sont respectivement de 85,8 % en 1961, 79,4 % (1979), 78,7% (1992) et 2002. Ces proportions décroissent régulièrement depuis 1979 au profit d'une proportion non négligeable de femmes chefs de ménages qui a évolué de 14,2 % (1979) à 22,7% en 2002 en passant par 20,6% (1979) et 21,3 % en 1992.

Les chefs de ménage sans distinction de sexe sont relativement jeunes. En effet, 20,0% d'entre eux ont moins de 30 ans; 51,5% ont leurs âges compris entre 25 et 44 ans et seulement 31,7% ont 50 ans et plus. Les chefs de ménage féminins sont en moyenne plus âgés que leurs homologues masculins. En 2002, l'âge moyen des chefs de ménages est de 44,9 ans avec un âge moyen de 49,0 ans pour les femmes et 43,7 ans pour leurs homologues hommes. Par rapport à 1992, l'âge moyen des chefs de ménage a baissé pour les deux sexes. En effet, en 1992, l'âge moyen des chefs de ménage était de 46,5 ans avec 45,5 ans pour ceux de sexe masculin et 50,1 ans pour leurs homologues féminins.

Tableau 10.4.1: Répartition (%) des chefs de ménages selon le sexe et l'âge

Age	Masculin %	Féminin %	Total %
< 15 ans	0,2	0,2	0,2
15-19 ans	1,5	1,5	1,5
20-24 ans	5,8	5,4	5,7
25-29 ans	13,3	9,0	12,4
30-34 ans	15,2	10,1	14,0
35-39 ans	14,2	10,9	13,4
40-44 ans	11,9	11,0	11,7
45-49 ans	9,3	9,8	9,4
50-54 ans	8,1	9,7	8,4
55-59 ans	4,6	5,7	4,9
60-64 ans	5,3	8,3	5,9
65 ans et+	10,7	18,5	12,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Plus de quatre hommes chefs de ménage sur cinq ont moins de 60 ans (84,0%) contre 73,1% chez leurs homologues féminins. Aussi, plus de la moitié des chefs de ménage masculins ont leurs âges compris entre 25 et 44 ans (54,6%) contre 40,9% pour les homologues femmes.

10.4.2. La situation matrimoniale des chefs de ménage

Graphique 10.4.1 Etat matrimonial des chefs de ménage

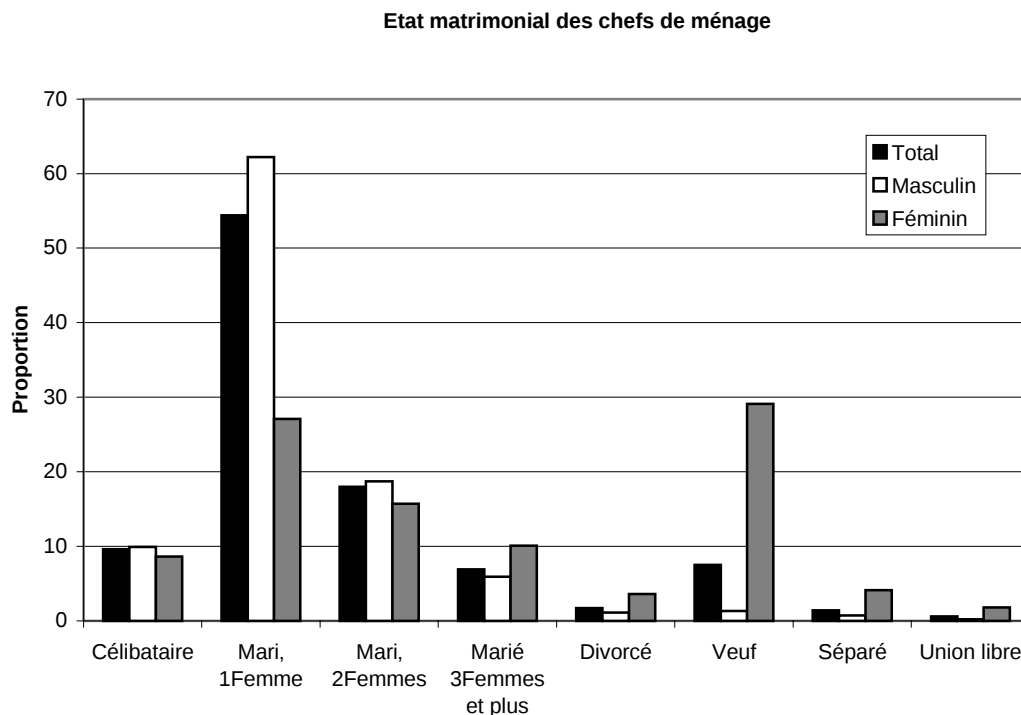


Tableau 10.4.2: Pourcentage des chefs de ménages selon le sexe et l'état matrimonial

Etat matrimonial	Total	Masculin	Féminin
Célibataire	9,6	9,9	8,6
Marié, 1Femme	54,4	62,2	27,1
Marié, 2Femmes	18,0	18,7	15,7
Marié 3Femmes et plus	6,9	5,9	10,1
Divorcé	1,7	1,1	3,6
Veuf	7,5	1,3	29,1
Séparé	1,4	0,7	4,1
Union libre	0,6	0,2	1,8
Total	100,0	100,0	100,0

Plus de la moitié (52,9%) des chefs de ménage féminins sont mariés dont (27,1%) sont en union monogamique et (25,8%) vivent en polygamie (tableau 10.4.2). De même, 86,8% des hommes chefs de ménage sont mariés. Les chefs de ménage masculins sont pour plus de la moitié (62,2%) des monogames et dans une proportion notable (24,6%) des polygames. Plus d'une femme chefs de ménage sur quatre sont veuves (29,1%). Les chefs de ménage féminins divorcés sont en proportion plus importants que leurs homologues de l'autre sexe (3,6% contre 1,1%). Les célibataires sont en proportions presque égales parmi les chefs de ménage masculins que parmi leurs homologues féminins (9,9% contre 8,6%). Cette situation est nettement différente de celle de 1979 où la fréquence des célibataires parmi les chefs de ménage féminins était de 4,3% contre 9,5%.

Comparativement aux résultats du recensement de 1992, la proportion des hommes chefs de ménage monogames a augmenté de 57,6% à 62,2% ; par contre, celle des femmes chefs de ménage veuves a baissé de 36,8% à 29,1%. La proportion des femmes chefs de ménage issues d'union monogame et celle des femmes chefs de ménage qui vivent en polygamie ont augmenté respectivement de 5,0% et 4,4%. On peut déduire de cela, que les chefs de ménage féminins se sont retrouvés beaucoup plus parmi les femmes vivant en union monogamique et celles qui vivent en polygamie que parmi les veuves entre ces deux derniers recensements.

La répartition des chefs de ménage selon l'état matrimonial et le département a révélé que les monogames chefs de ménage masculins prédominent dans chacun des départements avec des proportions allant de 51,4% (Couffo) à 67,3% (Littoral). Il en est de même pour les veuves avec des proportions qui varient de 15,6% (Littoral) à 53,8% (Atacora).

Tableau 10.4.3: Pourcentage des chefs de ménage selon le sexe, l'état matrimonial et le milieu de résidence

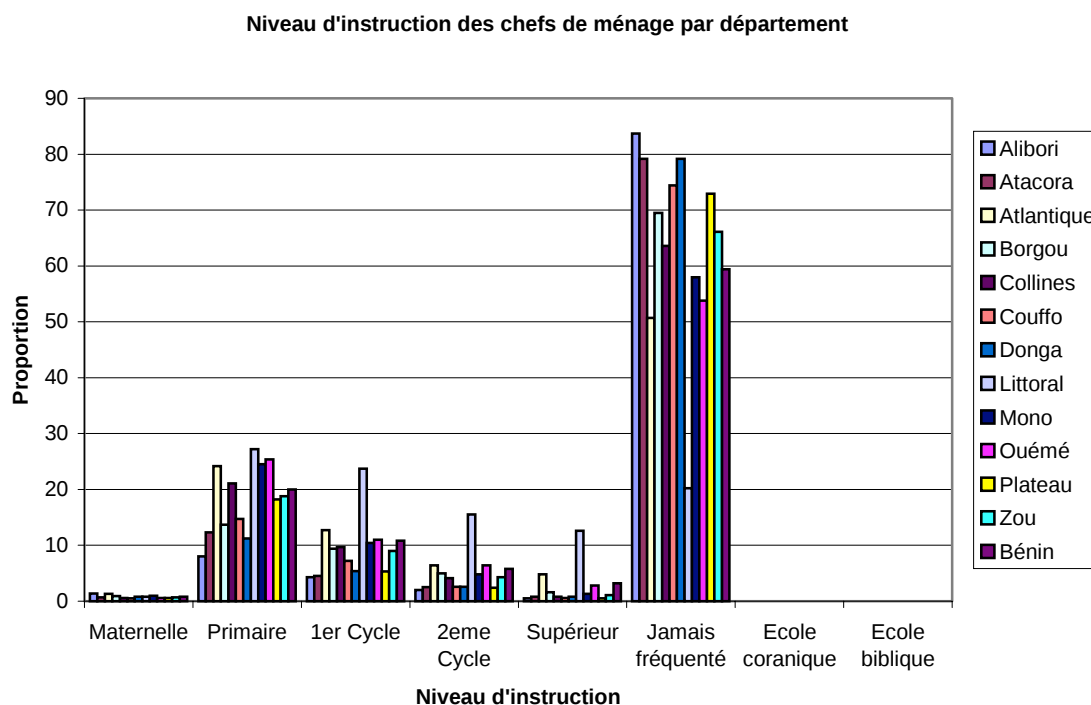
Etat matrimonial	Urbain			Rural			Bénin		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	79,1	20,9	100,0	81,9	18,1	100,0	80,1	19,9	100,0
Marié 1 fem	86,3	13,7	100,0	91,0	9,0	100,0	88,9	11,1	100,0
Marié 2 fem	76,0	24,0	100,0	82,9	17,1	100,0	80,7	19,3	100,0
Marié 3 fem et+	61,7	38,3	100,0	69,8	30,2	100,0	67,2	32,8	100,0
Divorcé	42,9	57,1	100,0	58,1	41,9	100,0	52,2	47,8	100,0
Veuf	12,0	88,0	100,0	14,0	86,0	100,0	13,3	86,7	100,0
Séparé	31,6	68,4	100,0	38,7	61,3	100,0	35,7	64,3	100,0
Union libre	33,2	66,8	100,0	27,6	72,4	100,0	31,7	68,3	100,0
Bénin	75,6	24,4	100,0	78,6	21,4	100,0	77,3	22,7	100,0

Ces hommes chefs de ménage monogames sont proportionnellement plus représentés en milieu rural qu'en milieu urbain (91,0% contre 86,3%). Il est de même de leurs homologues polygames avec : 82,9% contre 76,0 pour les bigames et 69,8% contre 61,7% pour les mariés à trois femmes et plus.

Quant aux veuves chefs de ménage, elles sont légèrement plus observées en milieu urbain qu'en milieu rural (88,0% contre 86,0%).

10.4.3. Niveau d’instruction des chefs de ménage

Graphique 10.4.2 : Niveau d’instruction des chefs de ménage par département



Parmi les chefs de ménage, on compte 58,9% d’analphabètes ; 28,5% du niveau primaire de l’enseignement et 11,8% du niveau secondaire et plus. La proportion des chefs de ménage analphabètes est en décroissance depuis 1979 d’où elle est passée de 80% à 71,3% en 1992. Cela dénote une certaine amélioration du niveau d’instruction des chefs de ménage dans une certaine mesure.

Tableau 10.4.4 : Répartition (%) des chefs de ménages selon le niveau d’instruction et le département

Bénin							
Département	Maternelle	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ecol.Cor.Bibli	Aucun niveau	Total
Alibori	0,8	12,1	3,1	0,1	0,0	83,9	100,0
Atacora	0,4	18,9	3,9	0,2	0,0	76,7	100,0
Atlantique	1,3	34,9	13,2	1,9	0,0	48,7	100,0
Borgou	0,6	20,5	7,7	0,4	0,0	70,9	100,0
Collines	0,6	31,3	8,8	0,2	0,0	59,0	100,0
Couffo	0,2	28,1	5,7	0,1	0,0	65,9	100,0
Donga	0,5	24,6	5,3	0,2	0,0	69,4	100,0
Littoral	1,6	38,0	30,5	6,0	0,0	23,9	100,0
Mono	1,1	38,2	10,6	0,4	0,0	49,7	100,0
Ouémé	1,0	35,5	14,4	1,1	0,0	48,0	100,0
Plateau	0,4	25,6	5,8	0,2	0,0	68,0	100,0
Zou	0,5	29,5	9,3	0,3	0,0	60,3	100,0
Bénin	0,8	28,5	10,7	1,1	0,0	58,9	100,0

Les chefs de ménage se répartissent différemment selon le niveau d'instruction et le département de résidence. En effet, les chefs de ménage n'ayant jamais fréquenté l'école sont en plus fortes proportions dans les départements de l'Alibori (83,9%), de l'Atacora (76,6%), du Borgou (70,9%), de la Donga (69,4%), du Plateau (68,0%) et du Couffo (65,9%). Le Littoral abrite la plus forte proportion de chefs de ménage du niveau supérieur (6,0%).

Tableau 10.4.5: Répartition (%) des CM selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

	Primair			Ecol.Cor.			
Département	Maternelle	e	Secondaire	Supérieur	Bibli	Aucun niveau	Total
Milieu urbain							
Alibori	1,1	20,2	8,2	0,3	0,0	70,2	100,0
Atacora	0,5	22,8	8,0	0,4	0,0	68,3	100,0
Atlantique	2,0	40,6	24,5	4,5	0,0	28,4	100,0
Borgou	0,8	28,4	14,7	0,8	0,0	55,4	100,0
Collines	0,9	38,8	18,3	0,6	0,0	41,4	100,0
Couffo	0,3	32,6	10,5	0,4	0,0	56,3	100,0
Donga	0,6	27,7	8,6	0,3	0,0	62,8	100,0
Littoral	1,6	38,0	30,5	6,0	0,0	23,9	100,0
Mono	1,2	40,9	22,9	1,2	0,0	33,7	100,0
Ouémé	1,7	40,6	22,1	2,1	0,0	33,5	100,0
Plateau	0,6	33,5	10,9	0,4	0,0	54,7	100,0
Zou	0,8	37,1	18,4	0,9	0,0	42,8	100,0
Ensemble milieu urbain	1,2	34,8	20,0	2,6	0,0	41,4	100,0
Milieu rural							
Alibori	0,7	9,9	1,7	0,0	0,0	87,7	100,0
Atacora	0,3	16,5	1,4	0,0	0,0	81,8	100,0
Atlantique	0,8	31,4	6,3	0,2	0,0	61,2	100,0
Borgou	0,4	14,3	2,3	0,1	0,0	83,0	100,0
Collines	0,5	29,2	6,1	0,1	0,0	64,1	100,0
Couffo	0,2	26,9	4,4	0,1	0,0	68,4	100,0
Donga	0,5	23,2	3,9	0,1	0,0	72,3	100,0
Littoral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mono	1,0	37,5	7,3	0,2	0,0	54,1	100,0
Ouémé	0,5	31,4	8,2	0,4	0,0	59,5	100,0
Plateau	0,4	22,2	3,6	0,1	0,0	73,8	100,0
Zou	0,4	26,6	5,8	0,1	0,0	67,2	100,0
Ensemble milieu rural	0,5	24,5	4,7	0,1	0,0	70,1	100,0

L'influence de la scolarisation est plus perceptible en ville qu'en campagne. En effet, dans les zones rurales 70,1% des chefs de ménage n'ont jamais fréquenté l'école contre 41,4% en zones urbaines. Aussi, 34,8% des chefs de ménage résidant en milieu urbain sont du niveau primaire contre 24,5% pour leurs homologues qui vivent en zone rurale. La proportion de ceux du niveau secondaire est de 20,0% en milieu urbain contre 4,7% en zone rurale.

10.4.4. Profession du chef de ménage

Les professions ont été classées en 10 groupes comme suit :

Groupe 1 : Professions scientifiques et techniques

Groupe 2 : Professions libérales

Groupe 3 : Directeurs et cadres administratifs

Groupe 4 : Employés et agent de bureau

Groupe 5 : Professions commerciales

Groupe 6 : Personnel d'entretien

Groupe 7 : Paysans et pêcheurs

Groupe 8 : ouvriers et artisans

Groupe 9 : Employés de transport

Groupe 0 : Autres professions

Tableau 10.4.6: Répartition (%) des chefs de ménages selon la profession exercée et le département

Statut emploi	Bénin	Alibori	Ataco	Atlan	Borg	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Pers.Prof.Scién	5,2	2,2	3,0	5,9	4,5	3,8	3,3	3,8	11,6	4,3	6,1	3,3	3,9
Direct.Cadre Adm	0,2	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,9	0,1	0,2	0,1	0,1
Pers.Administ.	1,5	0,5	0,6	1,8	1,3	0,6	0,3	0,4	5,4	1,0	1,4	0,6	1,1
Pers.Comm.Vendeur	16,8	8,6	5,8	17,9	11,1	10,9	8,4	8,8	33,3	15,1	23,8	14,4	20,4
Trav.sp, cial.serv	3,3	1,1	1,3	4,3	2,4	1,4	1,2	1,5	8,2	2,8	4,0	1,7	3,4
Agr.Pêch.Elev	52,4	80,5	83,7	44,6	66,0	71,2	72,8	75,8	1,9	60,1	30,5	62,2	51,0
Ouvrier.Man.N.Agr	20,3	6,7	5,4	24,7	14,1	12,0	13,7	9,5	37,9	16,5	33,6	17,6	19,9
Trav.Non Clas.Ail	0,3	0,3	0,2	0,5	0,4	0,1	0,1	0,2	0,8	0,1	0,4	0,2	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour l'ensemble du pays, plus de la moitié (52,4%) des chefs de ménage sont des paysans, pêcheurs ou éleveurs. Suivent les ouvriers et artisans (20,3%) et les commerçants (16,8%). Entre les deux derniers recensements, la proportion des paysans a diminué de 9,1% au profit de celles des ouvriers ou artisans et des professions commerciales qui ont connu des augmentations respectives de 8,3% et 4,3%.

D'un département à un autre, les paysans ou pêcheurs dominent dans des proportions variant de 44,6% (Atlantique) à 83,7% (Atacora) sauf dans le Littoral (1,9%) et l'Ouémé(30,5%). Les chefs de ménage Ouvriers, Manœuvres non agricoles sont en plus fortes proportions dans l'Atlantique (24,7%), l'Ouémé (33,6%) et le Littoral (37,9%). Quant aux commerçants, ils sont en fortes proportions dans le Littoral (33,3%), l'Ouémé (23,8%) et le Zou (20,4%).

Les chefs de ménage qui exercent des professions Scientifiques et techniques se retrouvent surtout dans le Littoral (11,6%).

Tableau 10.4.7: Répartition (%) des CM selon la profession et le milieu de résidence
Urbain

	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Prof scientifique	4,9	5,8	11,4	7,2	7,9	6,7	6,9	11,9	9,5	11,2	6,1	8,5
Cadre administ	0,1	0,1	0,7	0,2	0,1	0,1	0,1	0,9	0,3	0,4	0,1	0,2
Pers administ	1,6	1,5	4,2	2,7	2,0	0,8	0,9	5,6	3,3	2,6	1,5	3,1
Pers commer vend	19,6	10,0	22,0	16,5	20,3	14,5	13,3	32,9	20,8	28,0	24,6	25,5
Trav spécial serv	3,5	3,2	8,0	4,8	3,3	2,6	3,1	8,3	5,3	6,3	3,0	5,1
Agri Peche Elev	50,6	67,3	11,7	42,2	40,8	56,5	54,7	1,9	28,4	8,1	36,0	25,1
Ouvrier manutent	18,8	11,8	40,9	25,7	25,4	18,8	20,5	37,8	32,1	42,8	28,3	32,2
Trav nonClas aill	0,9	0,4	1,1	0,8	0,3	0,1	0,4	0,8	0,4	0,6	0,5	0,4
Bénin	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Rural

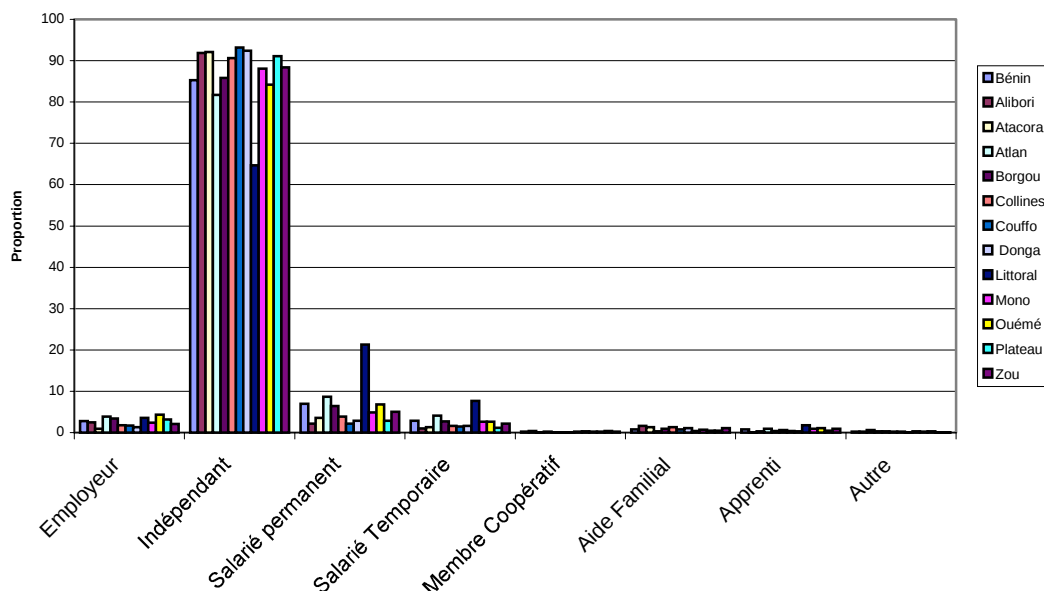
	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Prof scientifique	1,5	1,5	3,0	2,3	2,8	2,5	2,7	0,0	3,0	3,1	2,4	2,5
Cadre administ	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Pers administ	0,1	0,1	0,6	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,4	0,7	0,2	0,4
Pers commer vend	5,5	3,4	15,5	6,4	8,2	6,9	6,9	0,0	13,5	20,9	10,5	18,4
Trav spécial serv	0,4	0,3	2,3	0,5	0,8	1,0	0,8	0,0	2,2	2,6	1,2	2,8
Agri Peche Elev	88,9	92,8	62,7	86,1	79,3	76,5	84,2	0,0	67,3	45,0	72,3	60,1
Ouvrier manutent	3,3	1,8	15,6	4,3	8,5	12,7	4,9	0,0	13,5	27,1	13,2	15,5
Trav nonClas aill	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,4	0,1	0,1
Bénin	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les chefs de ménage ruraux sont pour la plupart des paysans ou pêcheurs dans tous les départements (sauf le Littoral) avec des proportions variant de 45,0% (Ouémé) à 92,8% (Atacora). Les chefs de ménage paysans ou pêcheurs dominent aussi en milieu urbain dans huit départements sur douze dans des proportions variant de 36,0% (Plateau) à 67,3% (Atacora). Notons que les chefs de ménage commerçants sont en proportions notables dans le milieu rural de l’Ouémé (20,9%).

Dans le milieu urbain, les chefs de ménage Ouvriers ou artisans sont en plus fortes proportions dans l’Atlantique (40,9%), l’Ouémé (42,8%), et le Littoral (37,8%). Les commerçants sont en proportions notables dans le Littoral (32,9%) et dans l’Ouémé (28,0%).

10.4.5. Statut dans la profession

Graphique 10.4.3 : Répartition des chefs de ménages selon le statut dans la profession et le département



La grande majorité (85,3%) des chefs de ménage sont des indépendants. Ensuite viennent les salariés (9,9%) dont 7,0% sont des permanents.

La prédominance des indépendants est nette au niveau de certains départements où leurs proportions varient de 64,7% (Littoral) à 93,2% (Couffo).

Tableau 10.4.8: Répartition (%) des chefs de ménages selon le statut dans la profession et le département

Département													
Statut	Bénin	Alibori	Atacora	Atlan	Borg	Collin	Couffo	Donga	Litto	Mono	Oué	Plat	Zou
Employeur	2,8	2,5	0,9	3,9	3,4	1,8	1,7	1,3	3,6	2,4	4,3	3,2	2,1
Indépendant	85,3	91,9	92,1	81,7	85,8	90,6	93,2	92,4	64,7	88,1	84,2	91,1	88,4
Salarié permanent	7,0	2,2	3,6	8,7	6,4	3,9	2,2	2,9	21,3	4,9	6,8	2,9	5,0
Salarié Temporaire	2,9	1,0	1,3	4,1	2,7	1,6	1,5	1,6	7,7	2,6	2,6	1,2	2,2
Membre Coopératif	0,2	0,4	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,4	0,2
Aide Familial	0,8	1,6	1,3	0,3	0,9	1,3	0,8	1,1	0,4	0,7	0,5	0,5	1,1
Apprenti	0,8	0,1	0,3	0,9	0,4	0,6	0,4	0,3	1,8	0,9	1,1	0,5	0,9
Autre	0,2	0,2	0,6	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En milieu rural les chefs de ménage indépendants sont en proportion légèrement élevée qu'en milieu urbain (63,4% contre 61,7%). Quant aux chefs de ménage salariés, ils sont plus représentés en milieu urbain (11,2%) qu'en milieu rural (1,5%). Les aides familiales sont en proportion plus importante en milieu rural (29,2%) qu'en milieu urbain (14,7%). On note par

ailleurs, une proportion d'apprentis nettement plus importante en milieu urbain (8,9%) qu'en milieu rural (2,7%).

Tableau 10.4.9: Répartition (%) des ménages selon le statut dans la profession le milieu de résidence

Statut profession	Urbain	Rural
Employeur	1,4	1,5
Indépendant	61,7	63,4
Salarié permanent	7,5	0,8
Salarié temporaire	3,7	0,7
Membre coopérative	0,2	0,2
Aide familiale	14,7	29,2
Apprenti	8,9	2,7
Autre	1,9	1,5
Total	100,0	100,0

10.5. CONDITIONS D'HABITATION

Dans cette partie, les conditions d'habitation des ménages seront étudiées en rapport avec le statut d'occupation des unités d'habitation et le nombre de pièces que comportent ces unités d'habitation.

10. 5.1 Statut d'occupation des unités d'habitation

Graphique 10.5.1 Statut d'occupation des unités d'habitation

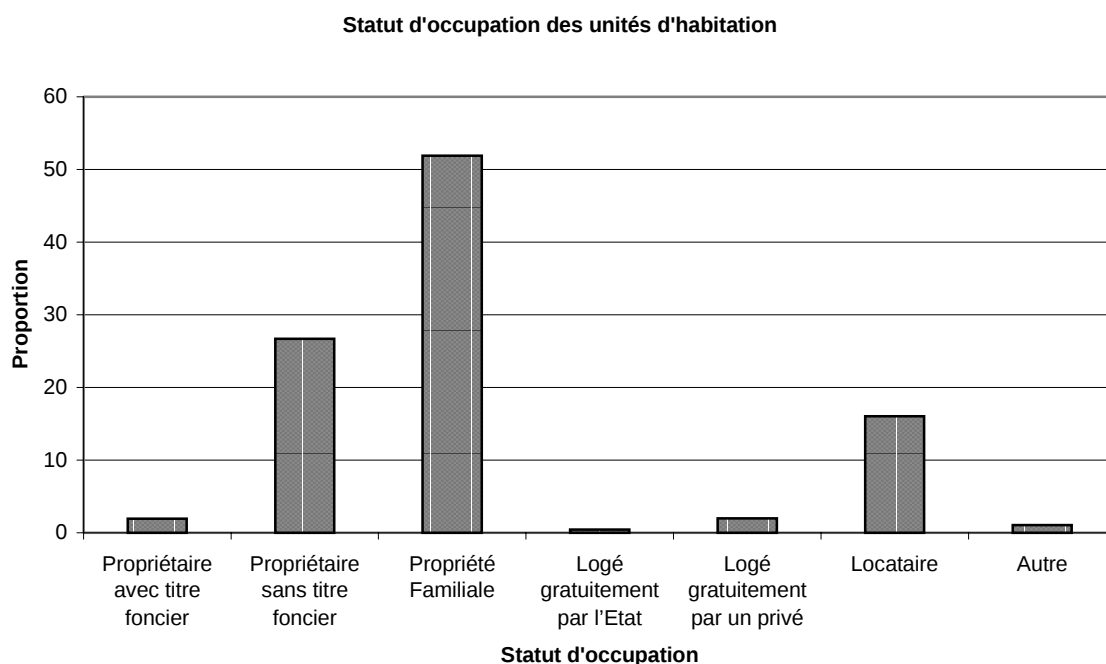


Tableau 10.5.1: Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation

Statut de résidence	Ensemble
Propriétaire avec titre foncier	1,9
Propriétaire sans titre foncier	26,7
Propriété Familiale	51,9
Logé gratuitement par l'Etat	0,4
Logé gratuitement par un privé	2,0
Locataire	16,0
Autre	1,0
Total	100,0

La répartition des ménages selon le statut d'occupation montre que les Béninois ont une forte tendance à habiter dans leurs propres maisons. En effet, pour l'ensemble du pays, 80,5% des ménages vivent chez eux dont 51,9% dans des propriétés familiales. Cette proportion a connu une forte augmentation entre 1992 et 2002 (59,7% contre 80,5%). Par ailleurs, 26,7% d'entre eux vivent dans des propriétés sans titre foncier et seulement 1,9% dans des propriétés

possédant de titre foncier. Les locataires représentent 16,0% des ménages et leur proportion était de 13,2% en 1979.

Tableau 10.5.2 : Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation de l'habitat et le département

Statut	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Prop foncier	2,2	0,7	1,5	2,0	0,8	1,0	0,6	4,2	2,5	2,7	2,7	0,6
Prop sans titre	32,8	44,0	20,1	35,3	32,6	17,5	45,1	15,2	15,5	29,1	40,6	20,6
Prop familiale	52,2	46,0	57,3	41,9	48,7	73,7	45,3	27,2	69,7	51,9	45,7	68,2
Logé grat Etat	0,7	0,6	0,4	0,8	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,5	0,3
Logé grat privé	1,9	1,0	3,1	1,4	2,3	1,1	1,0	3,1	1,9	1,8	1,7	1,3
Locataire	8,6	6,4	16,8	17,4	12,3	5,6	6,8	48,9	9,2	13,3	7,8	8,6
Autre	1,7	1,1	0,7	1,1	2,7	0,8	0,9	1,1	0,8	0,8	1,0	0,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (Effectifs)	63089	78787	169918	93376	93879	84827	44945	154346	76460	150344	73018	127474
ND	3335	2568	4894	3429	2316	2532	1518	4009	2192	4965	2403	3081

La prédominance de la vie des ménages dans des propriétés familiales se confirme quel que soit le département de résidence. Elle est plus accentuée dans les départements du Couffo(73,7%), du Mono (69,7%) du Zou(68,2%) et de l'Atlantique (57,3%). Les locataires résident dans des proportions plus importantes dans le Littoral (48,9%) constitué de Cotonou, la capitale économique. Ensuite viennent le Borgou (17,4%) et l'Atlantique (16,8%).

10. 5.2. Type d'habitation et statut d'occupation

Tableau 10.5.3: Unité d'habitation selon le type d'habitation et le statut d'occupation

Type habitat	Prop foncier	Prop sans titre	Prop familiale	Log grat Etat	Log grat privé	Locataire	Autre	Total
Maison isolée	1,8	31,9	54,0	0,5	2,2	8,7	0,9	100,0
Maison en bande	1,8	21,7	47,1	0,4	1,8	26,8	0,5	100,0
Villa	15,8	41,0	17,0	3,1	5,0	16,9	1,1	100,0
Immeuble	15,5	21,0	26,4	0,8	6,3	28,6	1,3	100,0
Case isolée	0,7	29,4	64,0	0,3	1,7	1,9	2,1	100,0
Autre	1,1	38,4	47,2	0,5	2,3	5,8	4,8	100,0

Les propriétaires vivant dans des propriétés familiales occupent le plus souvent des cases isolées (64,0%), des maisons isolées (54,0%), des maisons en bande (47,1%) et autre (47,2%). Quant aux locataires, ils vivent le plus dans des immeubles (28,6%) et des maisons en bande (26,8%). Ce sont surtout les villas(15,8%) et les immeubles (15,5%) qui bénéficient le plus de titres fonciers.

Tableau 10.5.4: Répartition (%) des ménages selon le type d'habitation, le statut d'occupation et le milieu de résidence

Urbain

Type d'habitation	Prop. Titre foncier	Prop. sans titre	Prop. Familiale	Logé grat Etat	Logé grat privé	Locataire	Autre	Total
Maison isolée	2,7	33,4	39,3	0,8	3,2	19,4	1,2	100,0
Maison en bande	2,4	18,7	35,5	0,3	1,9	40,7	0,5	100,0
Villa	16,9	41,6	15,5	2,4	4,6	17,9	1,0	100,0
Immeuble	16,2	20,1	24,7	0,8	6,4	30,4	1,4	100,0
Case isolée	0,7	32,0	55,9	0,5	2,5	5,8	2,6	100,0
Autre	2,0	37,2	35,0	0,7	4,2	15,7	5,3	100,0
Bénin	3,0	23,9	37,3	0,5	2,5	31,9	0,9	100,0

Rural

Type de construction	Prop. Titre foncier	Prop. sans titre	Prop. Familiale	Logé grat Etat	Logé grat privé	Locataire	Autre	Total
Maison isolée	1,3	31,2	60,8	0,4	1,8	3,7	0,8	100,0
Maison en bande	1,1	25,7	62,8	0,4	1,6	7,9	0,5	100,0
Villa	7,7	36,5	28,5	8,2	8,2	9,3	1,7	100,0
Immeuble	5,7	33,9	50,3	0,9	5,5	3,1	0,7	100,0
Case isolée	0,8	28,8	65,8	0,2	1,5	1,0	1,9	100,0
Autre	0,8	38,8	52,0	0,4	1,6	1,9	4,6	100,0
Bénin	1,1	28,7	62,7	0,4	1,6	4,3	1,1	100,0

Les tendances observées au niveau des propriétaires vivant dans des propriétés familiales se maintiennent selon le milieu d'habitat et sont plus accentuées dans le milieu rural. Les locataires sont en proportions très faibles dans le milieu rural et occupent le plus souvent des villas (9,3%) et des maisons en bande (7,9%). Dans le milieu urbain, ils préfèrent d'abord les maisons en bande (40,7%), ensuite les immeubles (30,4%) et les maisons isolées (19,4%).

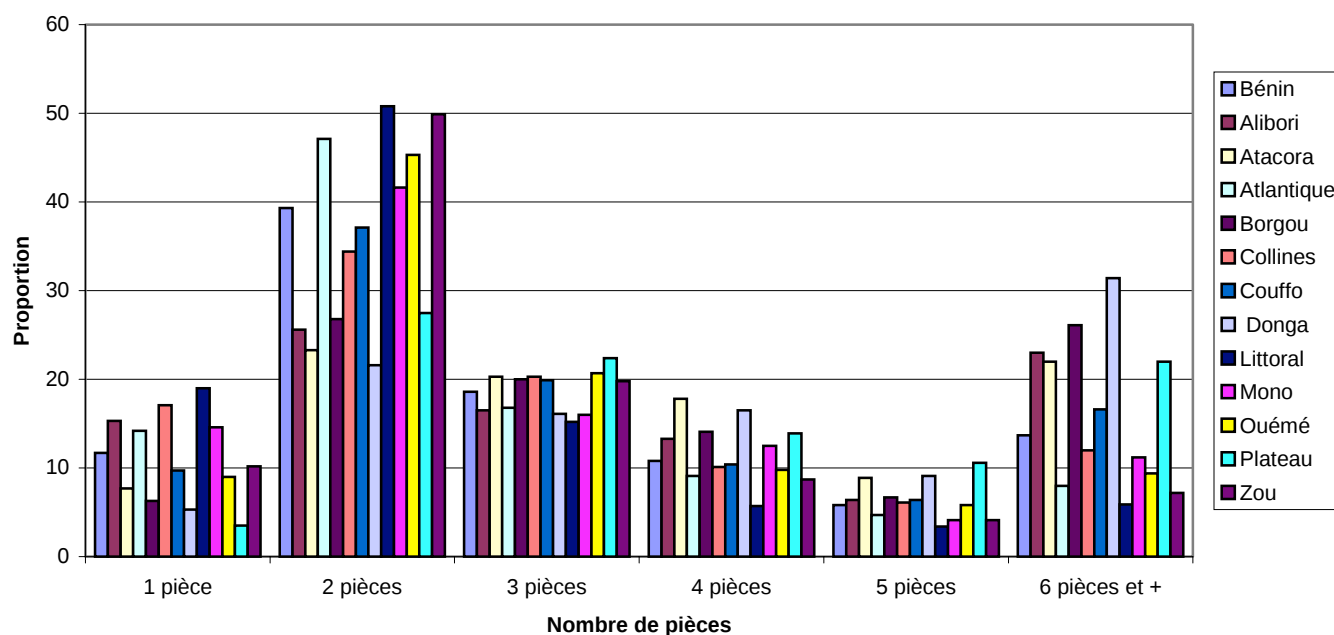
10. 5.3. Ménages selon le nombre de pièces occupées par département

Tableau 10.5.5: Répartition (%) des ménages selon le nombre de pièces occupées et par département

Département	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Bénin
1 pièce	15,3	7,7	14,2	6,3	17,1	9,7	5,3	19,0	14,6	9,0	3,5	10,2	11,7
2 pièces	25,6	23,3	47,1	26,8	34,4	37,1	21,6	50,8	41,6	45,3	27,5	49,9	39,3
3 pièces	16,5	20,3	16,8	20,0	20,3	19,9	16,1	15,2	16,0	20,7	22,4	19,8	18,6
4 pièces	13,3	17,8	9,1	14,1	10,1	10,4	16,5	5,7	12,5	9,8	13,9	8,7	10,8
5 pièces	6,4	8,9	4,7	6,7	6,1	6,4	9,1	3,4	4,1	5,8	10,6	4,1	5,8
6 pièces et +	23,0	22,0	8,0	26,1	12,0	16,6	31,4	5,9	11,2	9,4	22,0	7,2	13,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 10.5.2 Répartition des ménages selon des pièces occupées et par département

Répartition des ménages selon le nombre de pièces occupées et par département



Dans l'ensemble, les ménages ont une forte propension à occuper des unités d'habitation à 2 pièces. En effet, 39,3% d'entre eux occupent des unités d'habitation à 2 pièces, ensuite suivent ceux qui occupent des unités à 3 pièces (18,6%) et 6 pièces et plus (13,7%). Les unités à une pièce et à 4 pièces abritent respectivement 11,7% et 10,8% des ménages. Les ménages occupent rarement des unités d'habitation à 5 pièces (5,8%). Par rapport aux résultats de 1992, la proportion des ménages qui occupent des unités d'habitation à 2 pièces est passée de 35,3%(1992) à 39,3% (2002), par contre, celle des ménages qui occupent des unités d'habitation à 6 pièces et plus a baissé de 17,8% (1992) à 13,7% (2002).

Au niveau des départements, la prépondérance des ménages occupant des unités d'habitation à 2 pièces demeure. Le littoral compte la plus grande proportion (50,8%) de ménages occupant des unités d'habitation à 2 pièces. Il est suivi de près par le Zou (49,9%) et l'Atlantique (47,1%). Les plus faibles proportions de ces types de ménages se retrouvent dans la Donga (21,6%) et l'Atacora (23,3%).

La taille moyenne nationale des ménages étant de 5,8 personnes, il en découle une grande concentration dans les logements particulièrement dans les départements du Littoral, du Zou et de l'Atlantique.

Tableau 10.5.6: Répartition (%) des ménages selon le nombre de pièces occupées par département et milieu de résidence

Urbain

Pièces occupées	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Bénin
1	20,6	6,4	16,4	7,3	15,7	11,7	5,7	19,0	19,2	9,4	2,9	10,1	13,5
2	26,7	24,0	47,5	31,5	35,4	37,7	23,3	50,8	43,3	42,8	30,6	45,9	41,8
3	17,6	21,4	16,5	23,4	24,5	20,0	16,2	15,2	17,0	22,1	23,8	22,9	19,1
4	11,1	17,2	8,0	11,9	9,0	9,1	14,9	5,7	9,1	9,9	12,4	9,0	9,1
5	5,8	9,0	5,0	6,0	5,5	6,2	7,8	3,4	3,9	6,0	9,1	4,5	5,2
6 et plus	18,2	22,0	6,7	19,9	9,9	15,1	32,1	5,9	7,5	9,9	21,3	7,5	11,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Rural

Pièces occupées	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Bénin
1	13,5	8,4	12,8	5,3	17,5	9,1	5,1	0,0	13,3	8,7	3,8	10,3	10,4
2	25,2	22,8	46,9	22,3	34,0	36,9	20,8	0,0	41,1	47,4	26,1	51,6	37,4
3	16,1	19,6	17,0	16,5	18,9	19,8	16,1	0,0	15,7	19,5	21,8	18,6	18,3
4	14,1	18,3	9,9	16,2	10,5	10,7	17,2	0,0	13,5	9,8	14,6	8,6	12,1
5	6,6	8,9	4,6	7,5	6,3	6,4	9,6	0,0	4,2	5,6	11,4	3,9	6,3
6 et plus	24,7	22,0	8,9	32,2	12,7	17,0	31,1	0,0	12,3	8,9	22,3	7,0	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La prépondérance des ménages occupant des unités d'habitation à 2 pièces demeure quel que soit le milieu de résidence. Dans le milieu urbain, le littoral compte toujours la plus grande proportion (50,9%) de ménages occupant des unités d'habitation à 2 pièces. Il est suivi de près par l'Atlantique (47,5%) et le Zou (45,9%).. Les plus faibles proportions de ces types de ménages se retrouvent dans la Donga (23,3%) et l'Atacora (24,0%).

Dans le milieu rural, les ménages occupant des unités d'habitation à deux pièces sont plus représentés dans le département du Zou (51,6%), de l'Ouémé (47,4%) et de l'Atlantique (46,9%). Ces ménages sont faiblement représentés toujours dans les départements de la Donga (20,8%), le Borgou (22,3%) et l'Atacora (22,8%).

10. 5.4 Taille des ménages et nombre de pièces occupées

Tableau 10.5.7: Répartition (%) des ménages selon la taille et le nombre de pièces occupées

Taille et pièces	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces	8 pièces	9 pièces	Total
1 pers	29,3	53,6	11,1	3,0	1,3	0,8	0,3	0,3	0,4	100,0
2 pers	19,6	54,3	15,5	5,8	2,2	1,4	0,5	0,3	0,5	100,0
3 pers	16,1	53,0	17,3	7,1	2,9	1,8	0,6	0,5	0,6	100,0
4 pers	12,2	49,2	20,4	9,3	3,9	2,5	0,9	0,7	0,8	100,0
5 pers	9,2	43,3	23,1	12,0	5,4	3,6	1,3	0,9	1,1	100,0
6 pers	6,6	37,1	24,4	14,7	7,0	5,1	2,0	1,4	1,5	100,0
7 pers	5,0	30,0	24,7	17,0	9,1	6,9	2,7	2,2	2,3	100,0
8 pers	3,8	23,6	23,5	18,1	10,9	9,2	4,0	3,3	3,5	100,0
9 pers	2,8	18,9	21,2	18,6	12,0	11,4	5,2	4,6	5,3	100,0
10 pers & +	1,6	9,2	12,7	13,7	10,9	13,3	7,7	8,9	22,0	100,0

La répartition des ménages selon la taille et le nombre de pièces occupées révèle la tendance des ménages à occuper des unités à deux pièces et l'inadéquation des unités d'habitation avec la taille des ménages. En effet, nous constatons que plus de la moitié des ménages d'une personne (53,6%), de deux personnes (54,3%) et de trois personnes (53,0) occupent des unités à deux pièces. De plus, les ménages de 4 personnes (49,2%) et de 5 personnes (43,3%) occupent en plus fortes proportions des unités à deux pièces. Notons toutefois que la proportion des ménages occupant des unités à deux pièces décroît avec la taille pour les ménages de plus de deux personnes.

Tableau 10.5.8: Répartition (%) des ménages selon le nombre de pièces occupées, la taille et le milieu de résidence,

Urbain

Taille	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces	8 pièces	9 pièces	10 p et +	Total
1pers	32,7	52,0	10,0	2,5	1,1	0,6	0,3	0,2	0,1	0,4	100,0
2pers	21,6	55,3	14,7	4,5	1,8	1,1	0,4	0,3	0,1	0,4	100,0
3pers	17,1	55,1	17,0	5,6	2,4	1,4	0,5	0,4	0,2	0,4	100,0
4pers	12,2	51,2	21,1	7,8	3,5	2,1	0,8	0,6	0,2	0,5	100,0
5pers	8,8	44,6	24,5	10,6	5,3	3,2	1,2	0,8	0,4	0,7	100,0
6pers&+	3,6	23,4	22,6	14,8	9,9	8,5	4,5	4,2	2,2	6,2	100,0

Rural

Taille	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces	8 pièces	9 pièces	10 p et +	Total
1pers	25,3	55,0	12,4	3,6	1,6	1,1	0,3	0,3	0,1	0,3	100,0
2pers	17,2	53,0	16,5	7,2	2,6	1,7	0,6	0,4	0,2	0,5	100,0
3pers	15,1	50,9	17,8	8,6	3,4	2,3	0,8	0,6	0,2	0,5	100,0
4pers	12,1	47,4	20,1	10,6	4,3	3,0	1,0	0,8	0,3	0,6	100,0
5pers	9,4	41,8	22,0	13,2	5,7	4,1	1,5	1,1	0,4	0,8	100,0
6pers&+	4,0	22,1	18,6	16,2	9,7	10,0	4,7	5,0	2,4	7,3	100,0

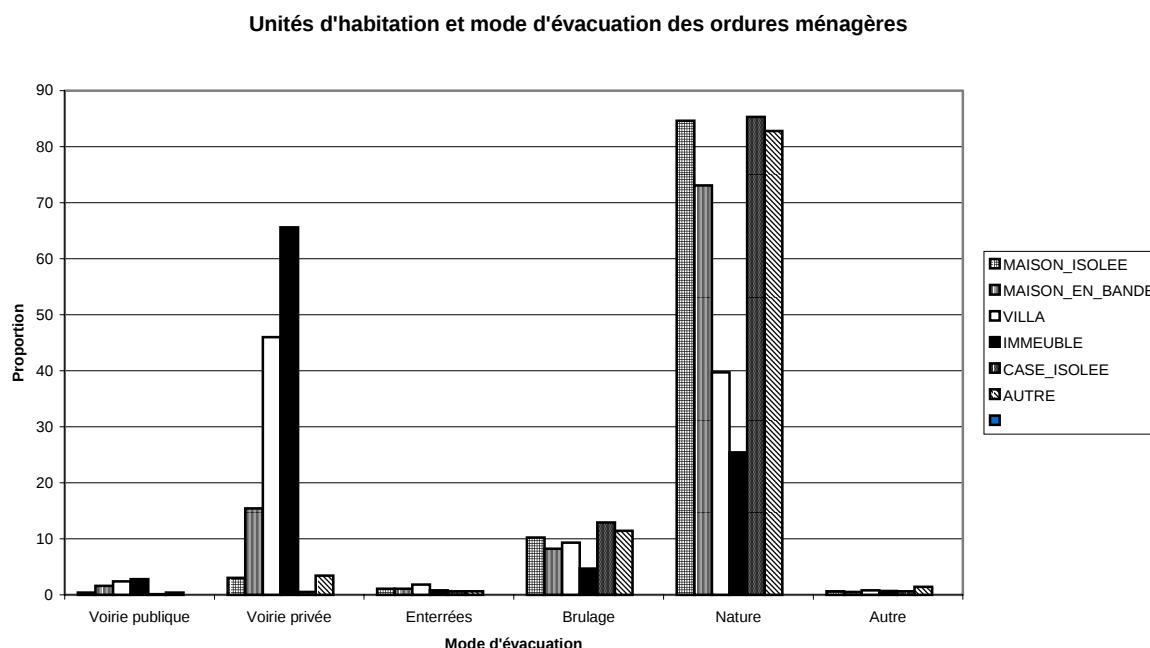
La tendance observée au niveau national est valable quel que soit le milieu de résidence

10. 5.5 Mode d'évacuation des ordures

Tableau 10.5.9: Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et le moyen d'évacuation des ordures ménagères

Type d'habitation	Voirie publique	Voirie privée	Enterrées	Brûlage	Nature	Autre	Total
Maison isolée	0,4	3,0	1,1	10,2	84,6	0,6	100,0
Maison en bande	1,6	15,4	1,1	8,2	73,1	0,5	100,0
Villa	2,4	46,0	1,8	9,3	39,7	0,8	100,0
Immeuble	2,8	65,6	0,8	4,7	25,4	0,7	100,0
Case isolée	0,1	0,5	0,6	12,9	85,3	0,6	100,0
Autre	0,4	3,4	0,6	11,4	82,8	1,4	100,0

Graphique 10.5.3 Unité d'habitation et mode d'évacuation des ordures ménagères



Hormis les ménages qui vivent dans des villas et des immeubles, la plupart des ménages qui occupent les autres types d'habitation évacuent les ordures ménagères dans la nature à des fréquences variant de 73,1% à 85,3%. Quant aux ménages occupant des villas et des immeubles, ils sont desservis par la voirie privée dans des proportions respectives de 46,0% et 65,6%. On peut aussi noter une pratique d'évacuation par brûlage menée par des ménages occupant des maisons isolées (10,2%) et des cases isolées (12,9%). Enfin, une proportion notable de maisons en bande (15,4%) font aussi appel à la voirie privée pour évacuer leurs ordures ménagères.

Tableau 10.5.10: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des ordures et le département

Mode d'évacuation	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Voirie publique	0,3	0,3	0,1	3,4	0,2	0,1	0,3	3,8	0,6	0,5	0,1	0,1
Voirie privée	1,2	0,8	6,1	7,7	2	0,9	2,4	45,9	2,5	11,5	0,8	2,6
Enterrées	0,2	0,3	1,6	0,3	0,4	1,4	0,2	0,9	1,1	1,7	1,4	0,8
Brulage	2,8	7,7	14,2	5	3,8	7	2,1	1,1	16,7	19,5	20,2	10,2
Nature	95	90,7	77,2	83,2	93,3	88,3	94,6	47,9	78,8	65,9	76,9	86,1
Autre	0,5	0,2	0,8	0,4	0,3	2,3	0,4	0,4	0,3	0,9	0,6	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'évacuation des ordures ménagères dans la nature est une pratique très courante dans tous les départements à des fréquences variant de 47,9% (Littoral) à 95,0% (Alibori). La pratique de l'évacuation des ordures ménagères par le brûlage se rencontre de plus dans le Plateau (20,2%), l'Ouémé (19,5%), le Mono (16,7%) et l'Atlantique (14,2%). Le recours à la voirie privée est plus courant dans le Littoral (45,9%) et l'Ouémé (11,5%).

Tableau 10.5.11: Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction, le mode d'évacuation des ordures ménagères et le milieu de résidence

Urbain

Type d'habitation	Voirie publique	Voirie privée	Enterrées	Brûlage	Nature	Autre	Total
Maison isolée	1,3	8,9	1,4	10,5	77,2	0,7	100,0
Maison en bande	2,6	26,4	1,2	7,5	61,7	0,6	100,0
Villa	2,7	51,8	1,6	8,5	34,6	0,7	100,0
Immeuble	2,9	70,1	0,7	3,6	21,9	0,7	100,0
Case isolée	0,2	2,0	0,9	9,2	87,0	0,6	100,0
Autre	1,4	11,8	1,6	10,5	73,4	1,3	100,0

Rural

Type d'habitation	Voirie publique	Voirie privée	Enterrées	Brûlage	Nature	Autre	Total
Maison isolée	0,0	0,3	1,0	10,1	88,1	0,6	100,0
Maison en bande	0,2	0,6	1,0	9,2	88,5	0,5	100,0
Villa	0,3	4,0	2,9	15,0	76,9	1,1	100,0
Immeuble	0,6	3,1	2,0	19,4	74,3	0,5	100,0
Case isolée	0,0	0,1	0,6	13,7	85,0	0,7	100,0
Autre	0,0	0,2	0,2	11,7	86,5	1,4	100,0

L'évacuation des ordures ménagères dans la nature prédomine surtout en milieu rural quel que soit le type d'habitation. Les services de la voirie privée sont utilisés davantage dans les villas (51,8%) et les immeubles (70,1%) en milieu urbain. Notons toutefois qu'une proportion notable (26,4%) des ménages urbains qui occupent les maisons en bande ont recours aussi aux services de la voirie.

Dans le milieu rural, le brûlage est utilisé surtout par des ménages qui habitent dans des immeubles (19,4%), des villas (15,0%) et des cases isolées (13,7%).

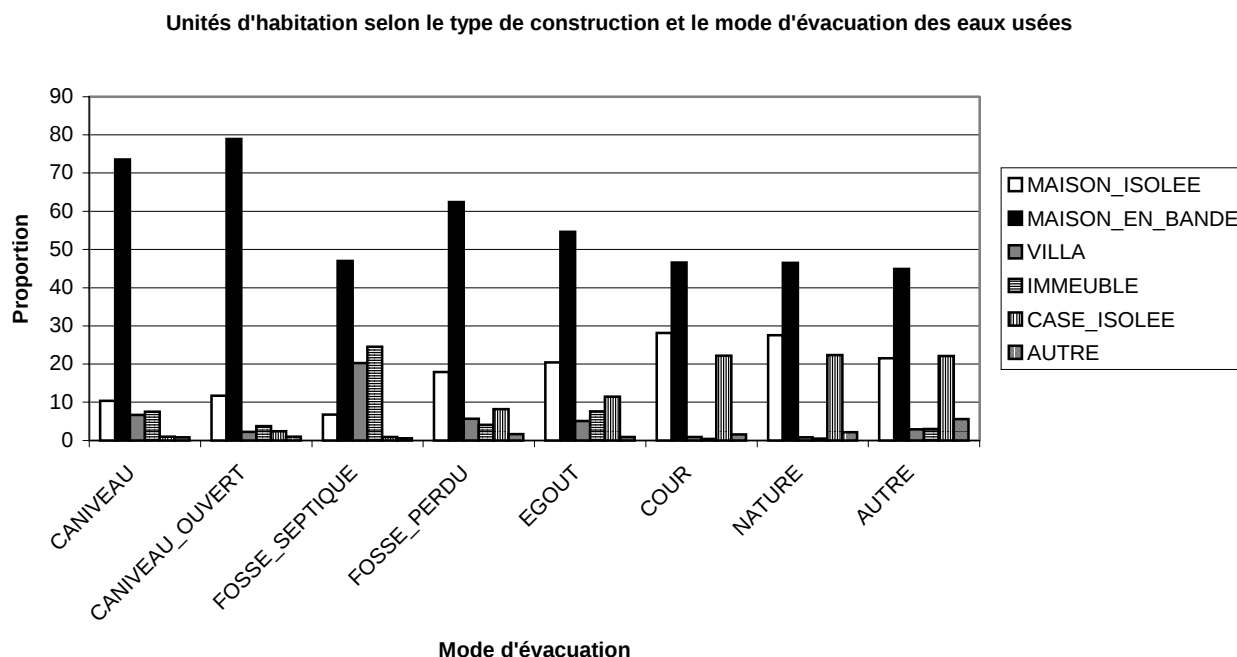
Tableau 10.5.12: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et le niveau d'instruction du chef de ménage

Mode	Maternelle	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ecol.Cor.Bibli	Aucun niveau
Voirie publique	0,7	1,2	2,0	2,6	7,2	0,5
Voirie privée	9,3	11,1	23,3	47,5	33,7	3,2
Enterrées	0,7	1,3	1,5	1,4	0,0	0,7
Brûlage	8,7	10,6	8,9	6,1	4,8	10,0
Nature	80,1	75,2	63,6	41,9	53,0	85,0
Autre	0,5	0,7	0,6	0,6	1,2	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage, la tendance de l'évacuation des ordures ménagères dans la nature est dominante avec des fréquences variant de 41,9% (niveau supérieur) à 85,0% (aucun niveau). Toutefois, plus le niveau d'instruction augmente, le recours à la nature comme mode d'évacuation des ordures ménagères diminue au profit de la voirie privée. Ainsi, les chefs de ménage analphabètes et ceux du niveau primaire évacuent surtout leurs ordures ménagères dans la nature dans des proportions respectives de 85,0% et 80,0%. Les services de la voirie privée sont sollicités par les chefs de ménage du niveau supérieur (47,5%), secondaire (23,3%), et ceux qui ont fait des études coraniques (33,7%).

10.5.6 Mode d'évacuation des eaux usées

Graphique 10.5.4 Unité d'habitation selon le type de construction et le mode d'évacuation des eaux usées



La répartition des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des eaux usées, montre que le mode d'évacuation des eaux usées diffère selon le type d'unité d'habitation. En effet, les maisons isolées (28,2%) évacuent le plus souvent les eaux usées dans la cour ; les maisons en bande (78,9%) dans le caniveau ouvert ; les immeubles (24,5%) dans la fosse septique ; les cases isolées (22,0%) dans la nature, la cour ou autre.

Dans la quasi-totalité des départements, l'évacuation des eaux usées se fait à des fréquences de plus de 50% dans la nature sauf dans les départements de l'Alibori (84,0% des cas) et du Zou (75,0%) où les eaux usées sont évacuées dans la cour. L'utilisation des fosses septiques et des caniveaux est perceptible seulement dans le Littoral.

Tableau 10.5.13: Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et le mode d'évacuation des eaux usées

Type de construction	Caniveau	Caniveau ouvert	Fosse sceptique	Fosse perdue	Egout	Cour	Nature	Autre	TOTAL
Maison isolée	10,4	11,7	6,8	17,9	20,4	28,2	27,6	21,5	100,0
Maison en bande	73,5	78,9	47,0	62,4	54,6	46,6	46,5	44,9	100,0
Villa	6,7	2,3	20,2	5,7	5,1	0,9	0,8	2,9	100,0
Immeuble	7,5	3,8	24,5	4,1	7,6	0,4	0,5	3,0	100,0
Case isolée	1,0	2,4	0,9	8,2	11,5	22,2	22,3	22,1	100,0
Autre	0,8	1,0	0,6	1,7	0,9	1,6	2,2	5,6	100,0

Tableau 10.5.14 : Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et le mode d'évacuation des eaux usées par département

Département	Caniveau	Caniveau ouvert	Fosse septique	Fosse perdue	Egout	Cour	Nature	Autre	Total
Alibori	1,0	1,0	0,0	0,0	14,0	84,0	0,0	0,0	100
Atacora	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	88,0	1,0	100
Atlantique	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	27,0	70,0	1,0	100
Borgou	1,0	2,0	1,0	1,0	1,0	18,0	76,0	0,0	100
Collines	1,0	0,0	0,0	1,0	0,0	22,0	76,0	0,0	100
Couffo	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	44,0	54,0	0,0	100
Donga	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	11,0	88,0	0,0	100
Littoral	4,0	2,0	9,0	0,0	1,0	15,0	68,0	1,0	100
Mono	1,0	0,0	1,0	1,0	0,0	39,0	58,0	0,0	100
Oueme	1,0	1,0	4,0	1,0	1,0	30,0	62,0	0,0	100
Plateau	0,0	1,0	1,0	1,0	0,0	28,0	69,0	0,0	100
Zou	1,0	0,0	1,0	1,00,0	22,0	75,0	0,0	0,0	100

En prenant en compte le milieu de résidence, on se rend compte que le mode d'évacuation des eaux usées dans la nature est une pratique plus courante dans le milieu rural (73,7%) qu'en milieu urbain (67,8%). Il en est de même avec la pratique d'évacuation des eaux usées dans la cour en milieu rural (25,3%) par rapport au milieu urbain (22,3%).

Tableau 10.5.15: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence

Mode d'évacuation	Urbain	Rural
Caniveau	2	0,1
Caniveau ouvert	1,5	0,1
Fosse septique	5	0,2
Fosse perdue	0,6	0,2
Egout	0,6	0,2
Cour	22,3	25,3
Nature	67,8	73,7
Autre	0,2	0,2
Total	100	100

Tableau 10.5.16: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des eaux usées et le niveau d'instruction du chef de ménage

Mode d'évacuation	Maternelle	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ecol.Cor.Bibli	Aucun niveau
Caniveau	1,1	1,1	2,1	3,8	2,4	0,3
Caniveau ouvert	0,6	0,9	1,3	1,2	0	0,4
Fosse septique	2,3	1,6	5,6	22,1	10,8	0,4
Fosse perdue	0,5	0,4	0,7	1,1	1,2	0,2
Egout	0,4	0,4	0,6	1,3	1,2	0,2
Cour	22,4	25,7	23	17,1	16,9	24,1
Nature	72,4	69,7	66,5	53	66,3	74,1
Autre	0,3	0,2	0,2	0,4	1,2	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Quel que soit leur niveau d'instruction, les ménages évacuent les eaux usées principalement dans la nature à des fréquences variant de 53,0% à 74,1%. Les eaux usées sont aussi évacuées dans la cour pour la plupart des ménages quel que soit le niveau d'instruction et ce, à des fréquences variant de 17,1 (Niveau supérieur) à 25,7% (niveau primaire). Les chefs de ménage du niveau supérieur (22,1%) font le plus recours aux fosses septiques pour évacuer les eaux usées et ceux du niveau de l'Ecole coranique (10,8%) dans une moindre mesure.

10. 5.7 Mode d'aisance selon le type d'habitation

Tableau 10.5.17: Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et le mode d'aisance

Type de construction	Latrine ventilée	Latrine non ventilée	Toilette chasse	Réseau égout	Latrine suspendue	Latrine tinette	Nature	Autre	Total
Maison isolée	5,9	10,2	1,5	0,2	0,7	0,3	80,2	1,0	100,0
Maison en bande	23,9	19,4	2,3	0,2	0,6	0,3	52,2	0,9	100,0
Villa	31,1	14,3	45,0	0,2	0,0	0,0	7,3	2,1	100,0
Immeuble	17,4	13,4	58,9	0,5	0,0	0,0	7,6	2,1	100,0
Case isolée	0,0	0,0	0,0	0,2	1,4	0,2	89,7	8,6	100,0
Autre	5,4	9,3	0,9	0,1	0,3	0,2	82,2	1,7	100,0

La répartition des types d'habitation selon le mode d'aisance révèle que la situation varie selon le type d'habitation. En effet, le mode d'aisance dans la nature est le plus pratiqué dans les maisons isolées (80,2%), les cases isolées (89,7%), les maisons en bande (52,2%) et les autres types d'habitation (82,2%). Les toilettes à chasse sont d'utilisation fréquente dans les villas (45,0%) et les immeubles (58,9%). Notons toutefois que les latrines ventilées sont utilisées à des proportions notables dans les maisons en bande (23,9%), les villas (31,1%) et les immeubles (17,4%). Les latrines non ventilées sont utilisées à des fréquences non négligeables dans les maisons en bande (19,4 %).

Graphique 10.5.5 Unité d'habitation et mode d'aisance

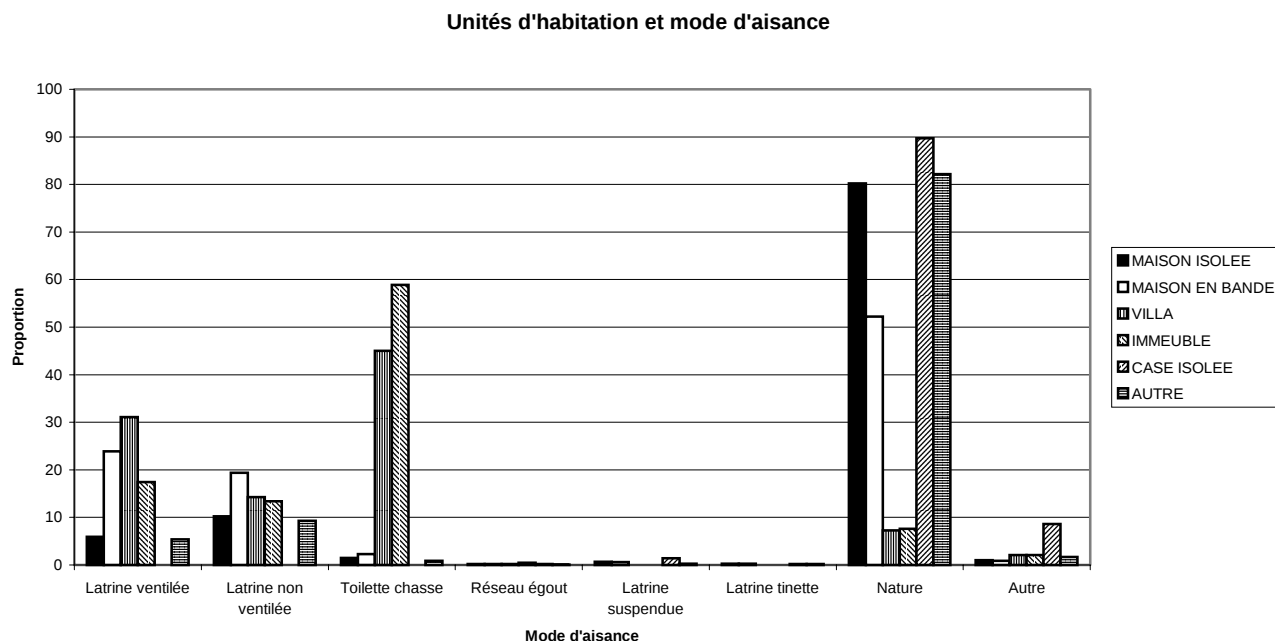


Tableau 10.5.18: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'aisance par département

Mode d'aisance	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Bénin
Latrine ventilée	1,0	0,8	15,0	4,1	2,5	2,0	0,5	58,3	3,9	9,1	0,8	1,8	100,0
Latrine non ventilée	2,9	3,0	16,2	8,3	3,3	4,4	2,5	4,9	5,1	21,9	9,3	18,0	100,0
Toilette chasse	3,3	1,6	7,9	4,6	1,8	4,8	0,4	53,2	2,5	15,2	2,9	1,8	100,0
Réseau égout	0,3	0,3	6,3	6,4	15,3	4,2	0,9	5,0	9,9	28,9	14,5	8,0	100,0
Latrine suspendue	1,0	0,4	46,8	3,1	1,0	1,8	0,2	27,1	7,8	5,0	2,0	3,6	100,0
Latrine à tinette	4,1	2,0	9,9	9,1	10,2	14,4	2,7	11,0	5,9	14,2	9,2	7,4	100,0
Nature	6,6	8,7	13,6	8,5	10,2	8,5	4,8	3,3	7,1	11,3	6,6	10,7	100,0
Autre	3,8	4,2	7,9	6,0	1,6	11,0	2,3	9,7	9,2	9,9	5,2	29,3	100,0

La répartition des unités d'habitation selon le mode d'aisance et par département révèle que les latrines ventilées et les toilettes à chasse sont plus fréquentes dans le Littoral à des fréquences respectives de 58,3% et 53,2%. Dans l'Ouémé, on utilise le plus fréquemment le réseau d'égout (28,9%), dans le Couffo, la latrine à tinette (14,4%), et dans l'Atlantique, la latrine suspendue/ sur pilotis (46,8%). Le mode d'aisance dans la nature est plus fréquent dans l'atlantique (13,6%), l'Ouémé (11,3%), Collines (10,2%) et le Zou (10,7%).

Tableau 10.5.19: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'aisance par milieu de résidence

Mode	Urbain	Rural
Latrine ventilée	29,1	2,1
Latrine non ventilée	21,5	5,8
Toilette chasse	5,4	0,9
Réseau égout	0,2	0,2
Latrine suspendue	0,7	0,9
Latrine à tinette	0,4	0,2
Nature	39,8	87,5
Autre	2,9	2,4
Total	100,0	100,0

La prise en compte du milieu de résidence fait apparaître que le mode d'aisance dans la nature est l'apanage des ménages ruraux (87,5%) par rapport aux ménages urbains (39,8%). Les latrines ventilées et non ventilées sont utilisées en proportions notables respectives de 29,1% et 21,5% par des ménages urbains.

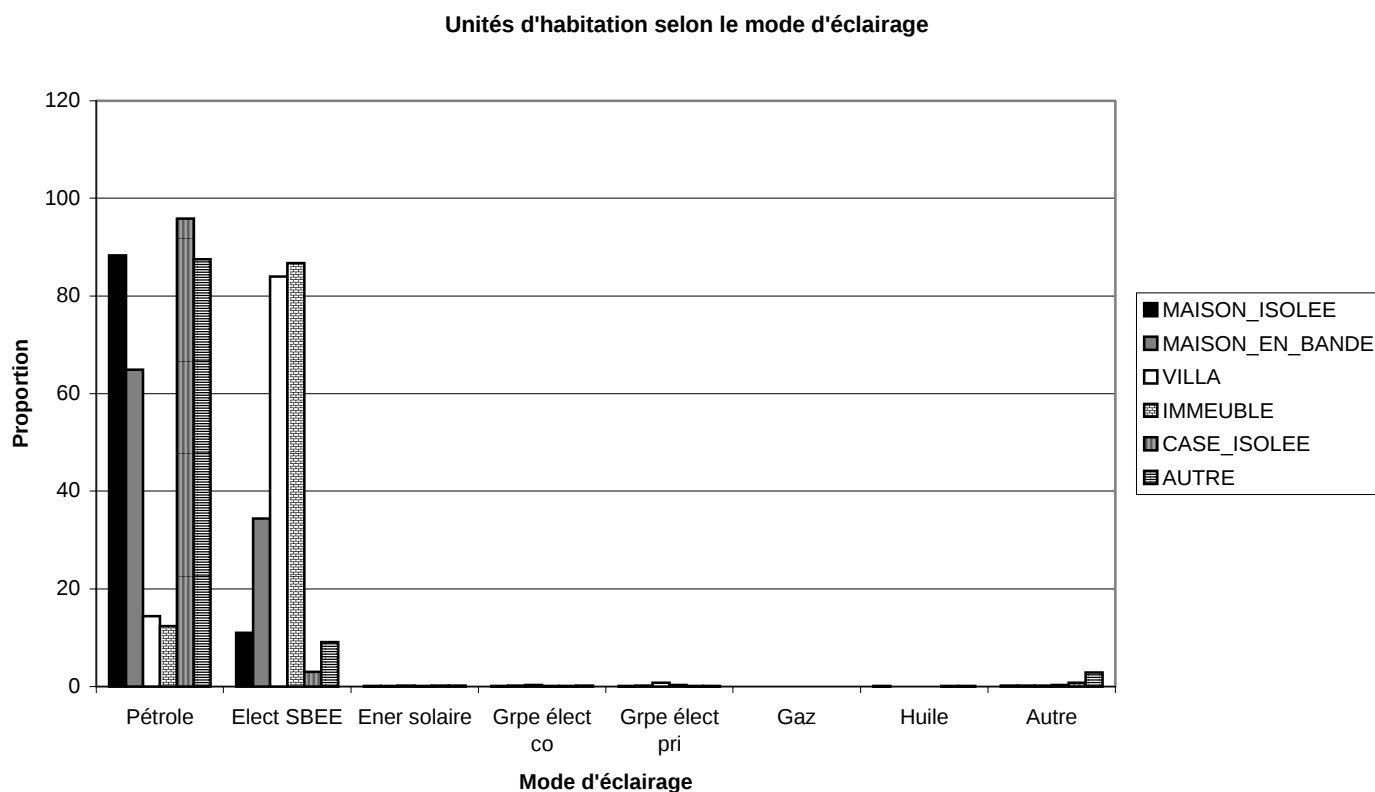
Tableau 10.5.20: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'aisance et le niveau d'instruction du CM

Mode	Maternelle	Primaire	Secondaire	Superieur	Ecol.Cor.Bibli	Aucun niveau
Latrine ventilée	13,9	17,5	33,5	47,0	27,2	4,8
Latrine non ventilée	15,1	16,5	22,6	17,0	32,1	7,9
Toilette à chasse	2,9	1,8	5,9	26,7	8,6	1,0
Réseau égout	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,2
Latrine suspendue	0,8	0,7	0,5	0,2	1,2	0,9
Latrine à tinette	0,3	0,3	0,4	0,3	1,2	0,2
Nature	63,8	59,9	34,3	7,4	27,2	82,5
Autre	2,8	3,1	2,6	1,2	2,5	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La nature est le mode d'aisance le plus utilisé par les chefs de ménage non instruits (82,5%), ceux du niveau maternel (63,8%) et primaire (59,9%) et secondaire (34,3%). La latrine ventilée et la toilette à chasse sont plus fréquemment utilisées par les chefs de ménage du niveau supérieur à des proportions respectives de 47,0% et 26,7%. Ceux du niveau secondaire utilisent aussi la latrine ventilée (33,5% d'entre eux) et la latrine non ventilée (22,6%). Les latrines ventilées et non ventilées sont le fait des chefs de ménage du niveau coranique ou biblique à des fréquences respectives de 27,2% et 32,1%.

11.5.8 Mode d'éclairage

Graphique 10.5.6 Unités d'habitation selon le mode d'éclairage



L'éclairage par le pétrole est beaucoup plus de tradition dans les cases isolées (95,8%), les maisons isolées (88,3%), autres (87,5%) et les maisons en bande (64,9%). Cette pratique est remplacée par l'usage de l'électricité dans les immeubles (86,7%) et les villas (84,0%). Enfin, l'usage du pétrole dans les villas (14,4%) et les immeubles (12,4%) peut se justifier par un souci d'économie en matière de dépenses énergétiques

Tableau 10.5.21: Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et le mode d'éclairage

Type de construction	Pétrole	Elect SBEE	Ener solaire	Grpe élect co	Grpe élect pri	Gaz	Huile	Autre	Total
Maison isolée	88,3	11,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	100,0
Maison en bande	64,9	34,4	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	100,0
Villa	14,4	84,0	0,2	0,3	0,8	0,0	0,0	0,2	100,0
Immeuble	12,4	86,7	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	0,3	100,0
Case isolée	95,8	3,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,8	100,0
Autre	87,5	9,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1	2,9	100,0

Tableau 10.5.22: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'éclairage et le département

Département	Pétrole	Elect SBEE	Ener solaire	Grpe élec co	Grpe élec pri	Gaz	Huile	Autre	Total
Alibori	93,2	5,1	0,0	0,2	0,2	0,0	0,1	1,2	100,0
Atacora	90,7	5,6	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	3,6	100,0
Atlantique	78,4	20,7	0,1	0,1	0,3	0,0	0,1	0,3	100,0
Borgou	82,1	16,6	0,2	0,2	0,2	0,0	0,1	0,6	100,0
Collines	93,1	5,9	0,2	0,4	0,1	0,0	0,1	0,2	100,0
Couffo	89,8	9,8	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	100,0
Donga	93,4	5,3	0,1	0,6	0,1	0,0	0,1	0,4	100,0
Littoral	29,8	69,4	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,6	100,0
Mono	84,3	14,9	0,3	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	100,0
Ouémé	68,6	30,5	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,5	100,0
Plateau	68,6	30,5	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,5	100,0
Zou	82,3	17,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	100,0

La prédominance du mode d'éclairage par le pétrole au niveau national se vérifie dans la plupart de nos départements sauf dans le Littoral où la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) assure l'éclairage dans les 69,4% des cas. La SBEE assure aussi l'éclairage à des fréquences notables dans les départements qui suivent : Ouémé (30,5%), Plateau (30,5%), Atlantique (20,7%), Zou (17,0%) et Borgou (16,6%).

Tableau 10.5.23: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'éclairage et le milieu de résidence

Mode d'éclairage	Urbain	Rural
Pétrole	52,8	94,8
Electricité SBEE	46,5	4,2
Energie solaire	0,1	0,2
Groupe élect Com	0,1	0,1
Groupe élect Pri	0,1	0,2
Gaz	0,0	0,0
Huile	0,0	0,1
Autre	0,4	0,4
Total	100,0	100,0

Quel que soit le milieu de résidence, le pétrole est le mode d'éclairage dominant à des fréquences de 94,8% dans le milieu rural et 52,8% dans le milieu urbain. Dans le milieu urbain, comme on devait s'y attendre, les ménages sollicitent beaucoup plus les services de la SBEE (46,5%) pour l'éclairage.

Tableau 10.5.24: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'éclairage et le niveau d'instruction du chef de ménage

Mode	Maternelle	Primaire	Secondaire	Superieur	Ecol.Cor.Bibli	Aucun niveau
Pétrole	75,8	71,5	45,7	13,6	55,4	91,2
Electricité SBEE	22,9	27,7	53,4	85,5	43,4	7,9
Energie solaire	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2	0,1
Groupe élect com	0,2	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1
Groupe élect privé	0,3	0,2	0,3	0,3	0,0	0,1
Gaz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Huile	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Autre	0,5	0,2	0,2	0,1	0,0	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La prédominance du mode d'éclairage par le pétrole persiste chez des chefs de ménage analphabètes. Ceux de niveau : écoles coraniques et bibliques, maternel et primaire l'utilisent à des fréquences variant de 55,4% à 91,2%. Il en est de même pour ceux du niveau secondaire et supérieur qui utilisent beaucoup plus l'électricité de la SBEE dans des proportions respectives de 53,4% et 85,5%.

10. 5.9. Mode d'approvisionnement en eau

Graphique 10.5.7 Unité d'habitation et mode d'approvisionnement

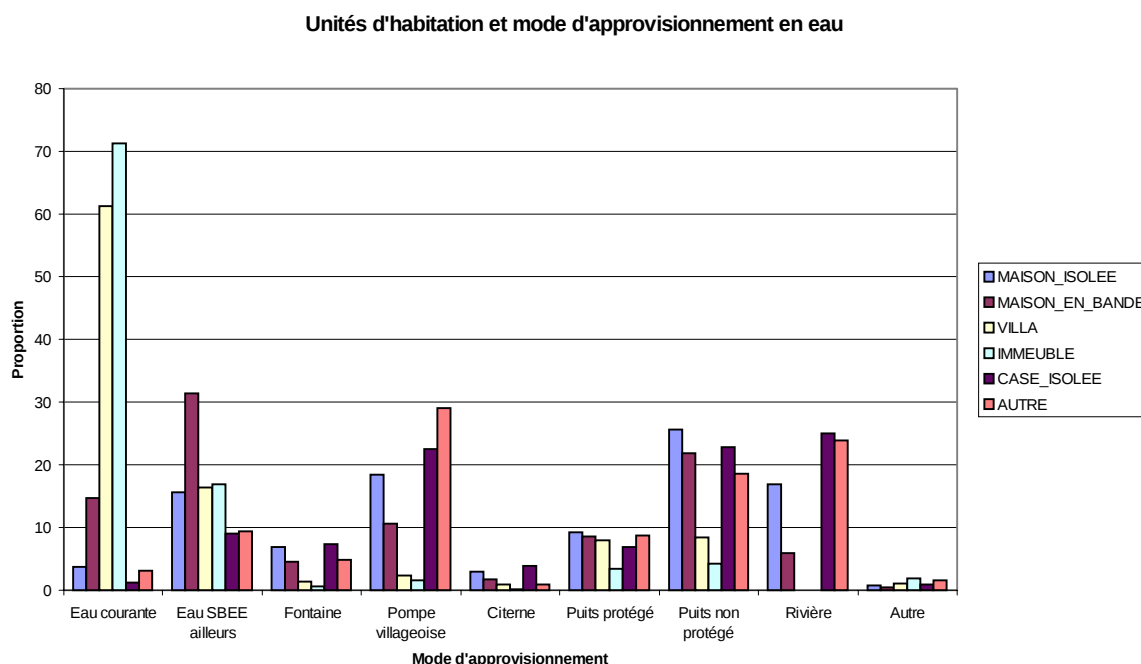


Tableau 10.5.25: Répartition (%) des unités d'habitation selon le type de construction et l'approvisionnement en eau potable

Type de construction	Eau courante	Eau SBEE ailleurs	Fontaine	Pompe villageoise	Citerne	Puits protégé	Puits non protégé	Rivière	Autre	Total
Maison isolée	3,8	15,6	6,9	18,5	2,9	9,2	25,6	16,8	0,8	100,0
Maison en bande	14,7	31,4	4,6	10,7	1,7	8,6	21,8	6,0	0,5	100,0
Villa	61,2	16,4	1,4	2,4	0,9	8,0	8,5	0,0	1,1	100,0
Immeuble	71,2	16,9	0,7	1,6	0,2	3,4	4,2	0,0	1,8	100,0
Case isolée	1,2	9,1	7,4	22,5	3,9	6,9	22,8	25,0	1,0	100,0
Autre	3,2	9,4	4,8	29,0	1,0	8,7	18,6	23,9	1,5	100,0

La répartition des sources d'approvisionnement en eau selon le type d'habitation révèle que les ménages qui habitent des maisons isolées (25,6%) s'approvisionnent le plus souvent en eau potable par le biais des puits non protégés. Ceux qui habitent les cases isolées (25,0%) et les autres types d'habitations (23,9%) s'approvisionnent plus fréquemment dans des rivières. Ceux qui s'approvisionnent en eau courante de la SBEE à domicile se retrouvent le plus parmi ceux qui occupent les immeubles (71,2%) et les villas (61,2%). Les ménages qui habitent des maisons en bande s'approvisionnent en eau de la SBEE ailleurs que chez eux (dans 31 cas sur 100).

Notons toutefois que les ménages qui habitent des cases isolées utilisent aussi l'eau des pompes villageoises et des puits non protégés à des proportions notables respectives de 22,5% et 22,8%.

Tableau 10.5.26: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'approvisionnement en eau par Département

Département	Eau courante	Eau SBEE ailleurs	Fontaine	Pompe villageoise	Citerne	Puits protégé	Puits non protégé	Rivière	Autre	ND	Total
Alibori	1,7	3,9	1,5	17,7	0	14,9	41	15,9	0,6	2,8	100,0
Atacora	2,6	3,9	1	32,5	0	9,1	22,5	26,6	0,4	1,3	100,0
Atlantique	5	22,6	12,9	6,8	2,4	13,1	27,8	7,6	0,5	1,3	100,0
Borgou	7,8	11,6	1,6	19,4	0,1	11,2	25,4	20,7	0,6	1,6	100,0
Collines	2,3	9,6	8,3	47,2	0,3	8	10,3	13	0,1	1	100,0
Couffo	2,4	14,6	8,8	19,3	7,2	8,4	26,3	11,3	0,8	0,9	100,0
Donga	1,9	4,4	1,9	10,3	0	17,8	39,5	22,6	0,2	1,3	100,0
Littoral	43,3	54	0,1	0	0	0,7	1	0	0	0,8	100,0
Mono	6,2	23,7	11,4	12	0,1	5,8	29,1	8,1	2,3	1,1	100,0
Ouémé	9,1	22,1	4,9	8,2	0,1	7,7	35	10,6	1	1,3	100,0
Plateau	2,6	18	9,9	18	1,3	8,7	11,8	25,9	2,3	1,4	100,0
Zou	6,3	25	3,1	14,6	13,8	3,3	16,1	16,6	0,3	0,8	100,0
Total	9,8	21,3	5,7	15,3	2,4	8,2	22,3	13	0,7	1,2	100,0

Sur le plan départemental, on constate que l'approvisionnement en eau potable par des pompes villageoises est plus fréquent dans les départements de l'Atacora (32,5%) et des Collines (47,2%). L'approvisionnement en eau de rivière est plus courant dans les départements du Plateau (25,9%), de l'Atacora (26,6%), de la Donga (22,6%) et du Borgou (20,7%). L'approvisionnement en eau de puits non protégés est plus répandu dans l'Alibori (41,0%), la Donga (39,5%), l'Ouémé (35,0%), le Mono (29,1%), le Couffo (26,3%), l'Atlantique (27,8%) et le Borgou (25,4%).

Tableau 10.5.27: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'approvisionnement en eau par milieu de résidence

Mode	Urbain	Rural
Eau courante	21,6	1,4
Eau SBEE ailleurs	39,8	8,1
Fontaine	1,1	9,2
Pompe villageoise	5,4	22,9
Citerne	0,9	3,6
Puits protégé	7,3	9,1
Puits non protégé	18,6	25,5
Rivière	4,7	19,5
Autre	0,6	0,7
Total	100	100

Dans le milieu rural, les ménages s'approvisionnent en eau provenant d'abord des puits non protégés (25,5%) ensuite des pompes villageoises (22,9) et des rivières (19,5%).

Quant aux ménages urbains, ils s'approvisionnent le plus fréquemment en eau courante de la SBEE fournie soit ailleurs (39,8,2%) ou soit à domicile (21,6%). Une proportion non négligeable de ménages urbains (18,6%) utilise aussi de l'eau provenant des puits non protégés.

Tableau 10.5.28: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode d'approvisionnement en eau et le niveau d'instruction du chef de ménage

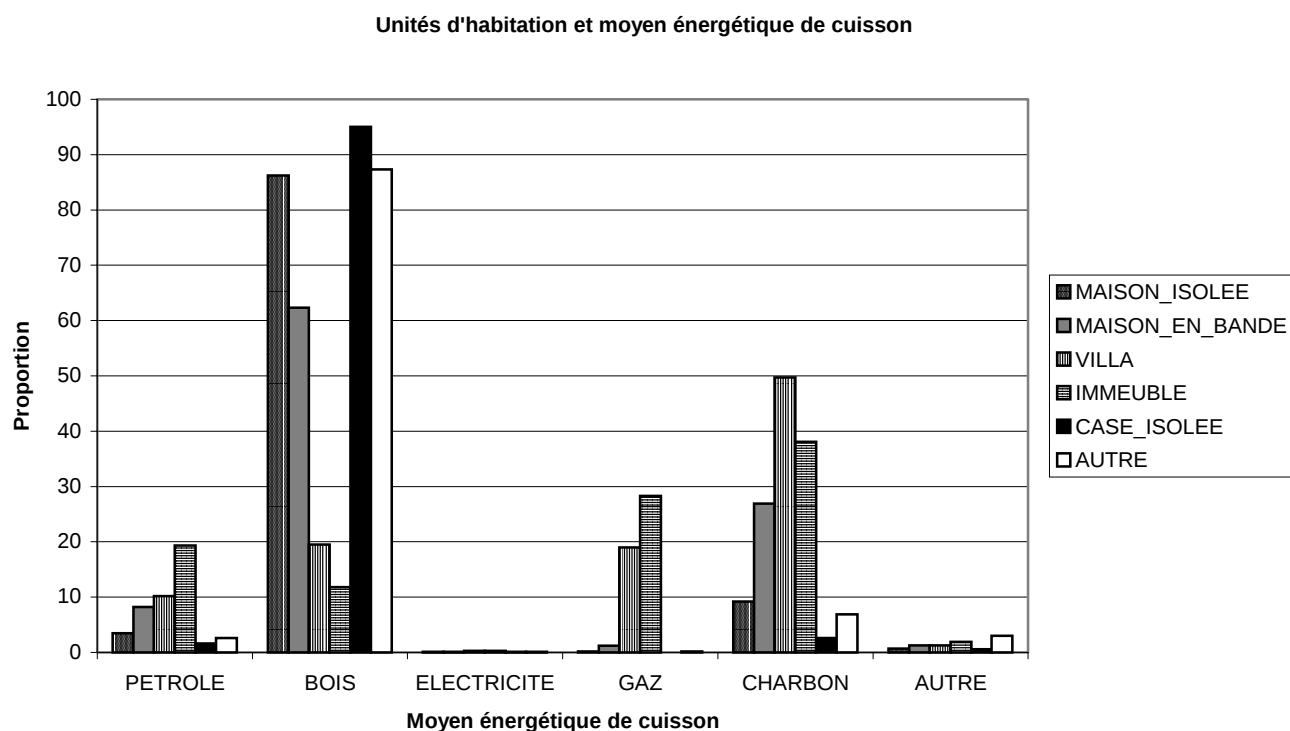
Mode	Maternelle	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ecol.Cor.Bibli	Aucun niveau
Eau courante	9,1	10,3	25,2	55,8	24,1	3,0
Eau SBEE ailleurs	23,1	30,6	36,8	27,7	31,3	13,8
Fontaine	6,0	5,6	3,5	1,0	0,0	6,7
Pompe villageoise	13,9	12,8	6,8	1,5	1,2	19,6
Citerne	2,4	2,2	1,8	0,6	0,0	2,8
Puits protégé	7,8	8,1	7,2	5,2	18,1	8,9
Puits non protégé	25,9	21,5	15,5	7,9	21,7	25,7
Rivière	11,2	8,1	2,7	0,2	1,2	18,6
Autre	0,7	0,7	0,4	0,2	2,4	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le mode d'approvisionnement en eau, le plus fréquent des chefs de ménages non instruits est le puits non protégé (25,7% d'entre eux) et dans une moindre mesure la pompe villageoise (19,6%). Ceux du niveau primaire utilisent l'eau de la SBEE qu'ils vont chercher ailleurs (30,6%) et l'eau des puits non protégés (21,5%). Il en est de même de ceux du niveau primaire et ceux qui ont suivi des études coraniques ou bibliques qui utilisent aussi l'eau courante (24,1%).

Quant aux chefs de ménage du niveau secondaire et supérieur, ils utilisent très fréquemment soit l'eau courante à domicile (55,8%) ou soit l'eau de la SBEE qu'ils vont chercher ailleurs (27,7%).

10. 5.10 Mode énergétique de cuisson

Graphique 10.5.8 Unité d'habitation et moyen énergétique de cuisson



Les sources énergétiques de cuisson communément utilisées sont : le bois, le charbon de bois, l'électricité, le gaz et le pétrole.

La répartition des unités d'habitation selon le type de construction et le moyen de cuisson montre que le bois est fréquemment utilisé comme moyen de cuisson dans les cases isolées (95,0%), les maisons isolées (86,2%), les maisons en bande (62,3%) et autres (87,3%). Le charbon de bois est fréquemment utilisé par des ménages qui habitent les villas (49,7%) et les immeubles (38,1%). Ces ménages utilisent aussi du gaz dans 19,0% des cas pour les villas et 28,3% pour les immeubles.

Cette utilisation du bois et du charbon de bois est sûrement une menace pour l'environnement du fait de la déforestation qui en découle si d'autres sources d'énergie ne sont pas trouvées pour la cuisson.

Tableau 10.5.29: Répartition des unités d'habitation selon le moyen de cuisson le plus utilisé par département

Département	Pétrole	Bois	Electricité	Gaz	Charbon	Autre	Total
Alibori	2,0	93,0	0,0	0,0	4,0	1,0	100,0
Atacora	1,0	91,0	0,0	0,0	6,0	2,0	100,0
Atlantique	5,0	74,0	0,0	1,0	19,0	1,0	100,0
Borgou	3,0	81,0	0,0	0,0	15,0	1,0	100,0
Collines	2,0	91,0	0,0	0,0	7,0	0,0	100,0
Couffo	2,0	94,0	0,0	0,0	4,0	0,0	100,0
Donga	1,0	91,0	0,0	0,0	7,0	1,0	100,0
Littoral	16,0	12,0	0,0	7,0	62,0	3,0	100,0
Mono	2,0	89,0	0,0	0,0	8,0	1,0	100,0
Ouémé	13,0	69,0	0,0	1,0	16,0	1,0	100,0
Plateau	5,0	92,0	0,0	0,0	3,0	0,0	100,0
Zou	2,0	87,0	0,0	0,0	10,0	1,0	100,0

Sur le plan départemental, nous constatons que le bois est le moyen de cuisson le plus utilisé à des fréquences variant de 69,0% à 94,0% dans la quasi-totalité de nos départements sauf dans le Littoral où l'utilisation du charbon prédomine avec une fréquence de 62,0%. On peut noter aussi l'utilisation du pétrole à des fréquences non négligeables dans le Littoral (16,0%) et l'Ouémé (13,0%).

Tableau 10.5.30: Répartition (%) des unités d'habitation selon le mode de cuisson et le milieu de résidence

Mode de cuisson	Urbain	Rural
Pétrole	10,5	2,1
Bois	48,3	94,8
Electricité	0,1	0,1
Gaz	2,8	0,1
Charbon	36,5	2,6
Autre	1,8	0,3
Total	100	100

La prise en compte du milieu de résidence permet de constater la prédominance de l'utilisation du bois par des ménages ruraux (94,8%) comparativement aux ménages urbains (48,5%). Le charbon de bois est aussi utilisé comme moyen de cuisson dans le milieu urbain. Par une proportion importante (36,5%) de ménages. Ensuite suit le pétrole dans une proportion moindre (10,5%).

Tableau 10.5.31: Répartition des unités d'habitation selon le moyen de cuisson le plus utilisé dans les villes

Ville	Pétrole	Bois	Electricite	Gaz	Charbon	Autre	Total
Cotonou	16,0	12,0	0,0	7,0	62,0	3,0	100
Porto-Novo	26,0	29,0	0,0	3,0	39,0	3,0	100
Lokossa	4,0	80,0	0,0	0,0	16,0	0,0	100
Abomey	3,0	72,0	0,0	0,0	24,0	1,0	100
Parakou	5,0	46,0	0,0	1,0	45,0	3,0	100
Kandi	3,0	88,0	0,0	0,0	8,0	1,0	100
Djougou	1,0	88,0	0,0	0,0	10,0	1,0	100
Natitingou	4,0	74,0	0,0	1,0	21,0	0,0	100

Dans nos grandes villes, l'utilisation fréquente du bois ou du charbon de bois se confirme. En effet, le charbon de bois est beaucoup plus utilisé dans les villes telles que Cotonou (62,% des cas) et Parakou (45,0%). Quant au bois, il est beaucoup plus utilisé comme moyen de cuisson à Djougou (88,0%), Kandi (88,0%), Lokossa (80,0%) et Abomey (72,0%). A Parakou, le bois et le charbon de bois sont utilisés comme moyens de cuisson à des proportions presque égales (46,0% et 45,0%). Le pétrole est aussi utilisé à Porto-Novo (26,0%) et Cotonou (16,0%). Cela pourrait s'expliquer par la vente illicite de pétrole provenant du Nigéria.

Tableau 10.5.32: Répartition des unités d'habitation selon le type de construction et le moyen de cuisson le plus utilisé au Bénin

Type de construction	Pétrole	Bois	Electricité	Gaz	Charbon	Autre	Total
Maison isolée	3,5	86,2	0,1	0,2	9,2	0,7	100
Maison en bande	8,2	62,3	0,1	1,2	26,9	1,3	100
Villa	10,2	19,5	0,3	19,0	49,7	1,3	100
Immeuble	19,3	11,8	0,3	28,3	38,1	1,9	100
Case isolée	1,6	95,0	0,1	0,0	2,6	0,6	100
Autre	2,6	87,3	0,1	0,2	6,9	3,0	100

Selon les ménages qui occupent les différents types de constructions, le bois est le mode de cuisson le plus utilisé par des ménages dans les proportions suivantes:

- cases isolées (95,0%) ,
- autres types de construction (87,3%),
- maisons isolées (86,2%),
- des maisons en bande (62,3%) et
- dans une certaine mesure les ménages habitant les villas (19,5%).

Dans les immeubles, les ménages utilisent le plus souvent le charbon (38,1%) ou le gaz (28,3%).

Tableau 10.5.33: Répartition des unités d'habitation selon le mode de cuisson et le niveau d'instruction du Chef de ménage

Mode de cuisson	Total	Maternelle	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ecol.Cor.Bibli	Aucun niveau
Pétrole	5,5	5,1	6,4	12,3	21,2	4,8	2,5
Bois	74	57,8	68,1	41,8	10,4	53	88,8
Electricite	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0	0,1
Gaz	1,2	0,9	0,4	2,8	18,4	4,8	0,1
Charbon	16,7	14,7	22,4	40,2	47,3	33,7	6,5
Autres	2,5	21,4	2,6	2,8	2,5	3,7	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le bois et le charbon de bois sont les modes de cuisson les plus répandus chez les chefs de ménage ayant atteint le niveau secondaire. En effet, 41,8% d'entre eux utilisent le bois et 40,2% le charbon. Ceux du niveau supérieur utilisent le plus fréquemment le charbon (47,3%) et dans une moindre mesure le pétrole (21,2%) et le gaz (18,4%). L'utilisation du bois est surtout le fait des chefs de ménage analphabètes (88,8%), ceux du niveau primaire (68,1%), maternel (57,8%) et ceux qui ont suivi des études coraniques ou bibliques (53,0%).

10.6. UNITES D'HABITATION SELON LE TYPE, L'USAGE ET LA NATURE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU TOIT, DES MURS ET DU SOL

10. 6.1 Unités d'habitation selon le type et l'usage

Le RGPH3 a dénombré 1 210 463 unités d'habitation qui révèlent la prédominance de la fonction exclusive de logement dans leur répartition. En effet, 92,9% des constructions sont destinés aux logements, tandis que 7,1% sont à usage mixte (logement plus autres fonctions). Ce résultat est lié à la collecte des données qui privilégie la fonction de logement sur les autres usages.

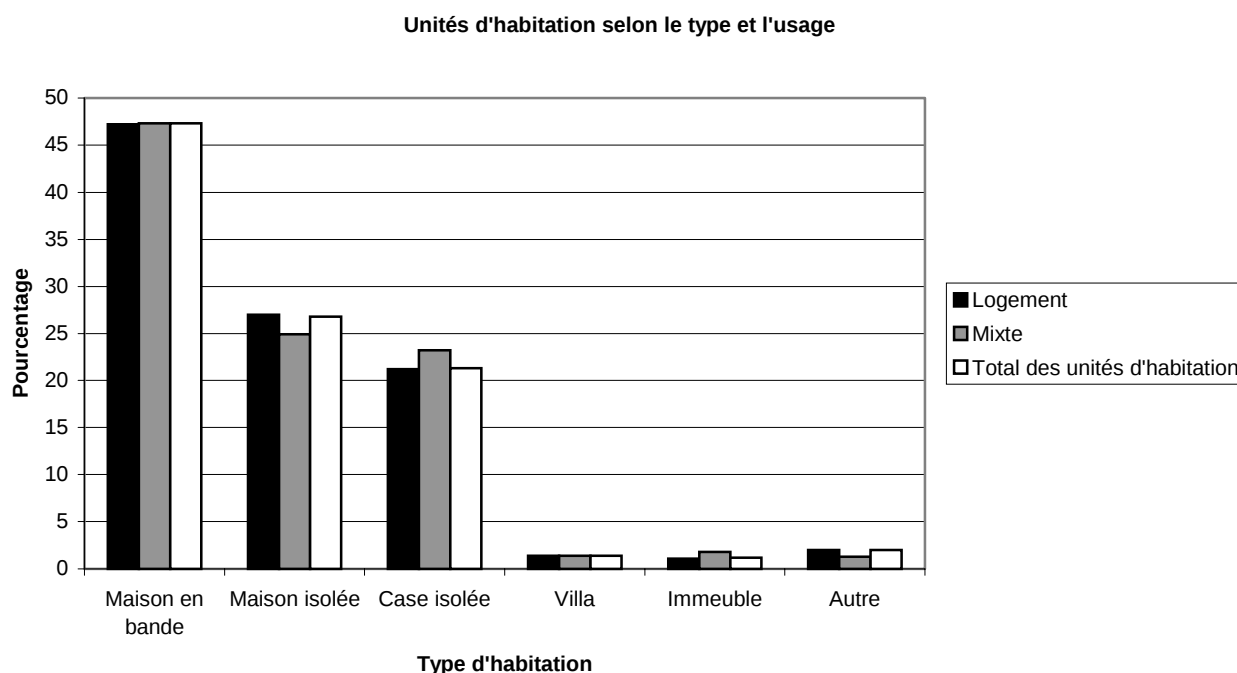
Tableau 10.6.1: Répartition des unités d'habitation selon l'usage et le type

Usage Type d'unité d'habitation	Logement		Usage mixte		Total unité d'habitation	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Maison en bande	511 288	47,2	38 948	47,3	550 236	47,3
Maison isolée	292 159	27,0	20 485	24,9	312 644	26,8
Case isolée	229 263	21,2	19 124	23,2	248 387	21,3
Villa	14 998	1,4	1 166	1,4	16 164	1,4
Immeuble	12 283	1,1	1 517	1,8	13 800	1,2
Autre	22 184	2	1 102	1,3	23 286	2,0
Total	1 082 175	100	82 342	100	1 164 517	100
Pourcentage du total	92,93		7,07		100	

Un béninois sur deux vit dans des maisons en bande (47,3%) organisées sous forme de concession à 53,1%. Cette forme d'organisation des unités d'habitation représente par ailleurs 69,8% des habitations. Cette tendance s'explique comme résultant d'un phénomène à la fois sociologique et économique. C'est autour d'un chef de ménage, généralement chef de collectivité et garant du patrimoine foncier laissé en héritage par les ancêtres que s'organisent les unités d'habitation des membres de la collectivité familiale. Elle est également le résultat de la recherche de minimisation des coûts dans la construction notamment des maisons en location qui sont quasiment organisées de cette façon.

Par ailleurs, l'évolution des structures sociologiques et du mode de production en milieu rural, a induit une importance relative des maisons et des cases isolées.

Graphique 10.6.1 Unités d’habitation selon le type et l’usage



Ainsi, l'existence dans le paysage de maisons isolées (24,9%) et de cases isolées (21,3%) dénote de la problématique de l'habitat dispersé au Bénin. Cette situation qui est propre aux sociétés rurales en général, peut s'expliquer non seulement par le besoin ressenti par des individus d'une famille donnée ou d'un lignage donné, de créer leur propre unité d'habitation où ils exercent en toute indépendance leur autorité sur leurs descendants, mais aussi par le souci de disposer de plus vastes et fertiles domaines cultivables autour des habitations.

Les villas (1,4%) et les immeubles (1,2%) sont des unités d'habitation très peu répandues à cause de leur coût de construction trop prohibitif pour le Béninois moyen.

Par ailleurs, la faible représentativité de ces types de construction pourrait également être mise en rapport avec l'absence d'une politique nationale de l'habitat, du moins jusqu'au recensement. Ceci est aussi une conséquence du niveau actuel d'urbanisation et de développement économique du pays.

10.6.2 Unités d’habitation selon la nature des matériaux de construction du toit, des murs et du sol

10.6.2.1 : Unités d’habitation selon la nature du toit

Le 3^{ème} recensement des unités d'habitation a retenu huit natures du toit : la tôle, la tuile, la terre, la paille, la dalle, le bois-planche, la palme-bambou et d'autres natures.

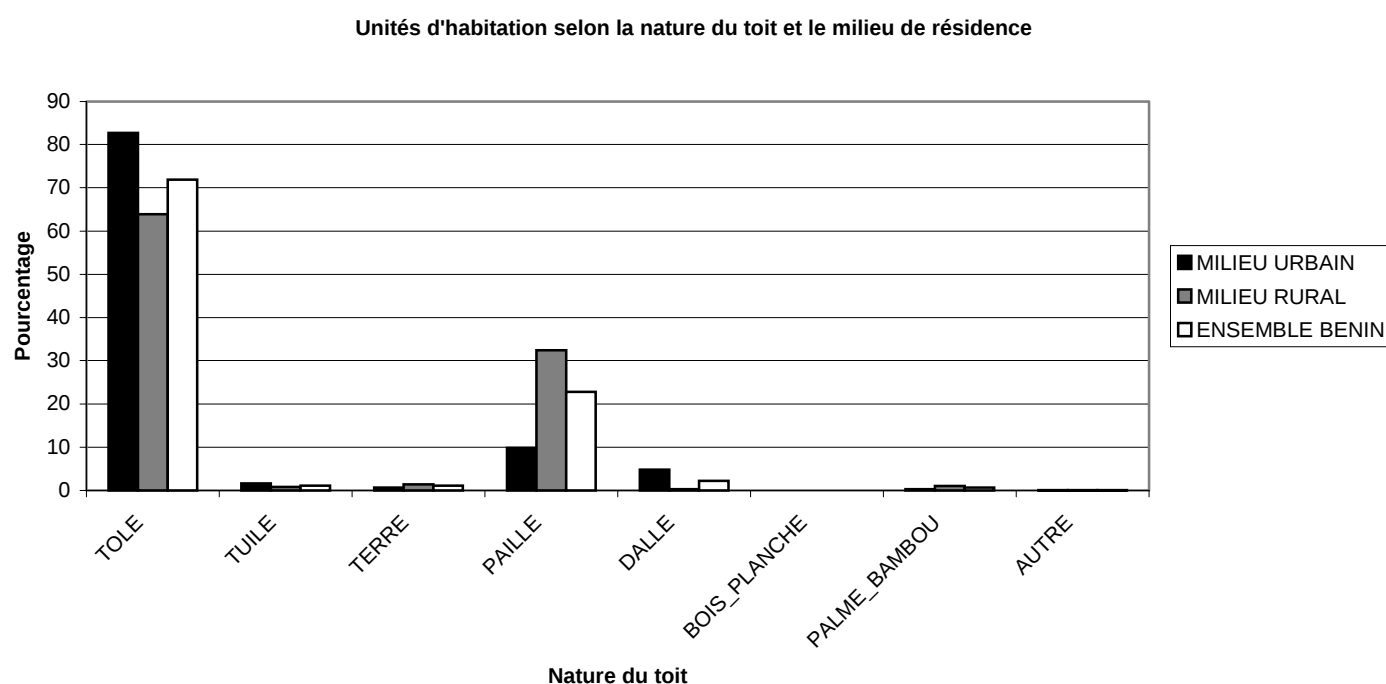
Au Bénin, la variable toiture est influencée par des données d'ordre géographique, socioculturel et socio-économique :

- géographique à cause de la diversité des paysages et des climats qui indique le choix de la nature des toitures ;
- socioculturel du fait de la cohabitation de plusieurs groupes ethniques qui possèdent des cultures différentes. Cette dernière explique les différentes formes de toiture ; et
- socio-économique du fait que dans nos sociétés, le toit est également un attribut du niveau de revenu donc du niveau de vie.

En effet, l'habitat en milieu traditionnel béninois tire ses matériaux de la nature : terre, branchage, bambou, paille, etc. Toute amélioration de la qualité de l'habitation provient de matériaux soit importés, soit dérivés de techniques modernes de transformations.

Le recensement des unités d'habitation selon la nature du toit révèle que 94,7% des toits sont en tôle ou en paille soient 71,9% de couverture en tôle et 22,8% en paille. La propension à utiliser la tôle, considérée comme un matériau définitif par rapport à la paille et à la terre, est un signe évident de modernisation de l'habitat, corollaire de l'augmentation du pouvoir d'achat.

Graphique 10.6.2 Unités d'habitation selon la nature du toit et le milieu de résidence



La durée de vie de la tôle et sa résistance aux intempéries en ont fait le premier matériau de modernisation des unités d'habitation des ménages. En effet, la tôle évite les renouvellements fréquents que demande l'utilisation traditionnelle de la paille. Le rapport de son coût à sa durée de vie en a fait un matériau très apprécié des couches moyennes de la population. Ce rôle que joue la tôle est remplacé par la tuile dans des zones rurales et urbaines où la tôle est sujette à une corrosion rapide.

Par rapport au RGPH2, la tendance à la modernisation de la toiture à l'aide du remplacement de la paille traditionnelle par la tôle et la tuile s'est renforcée. En 1992, la toiture en tôle avait une proportion d'utilisation de 67,1% et la paille 28,4%. En 2002, ces valeurs représentent respectivement 71,9 et 22,8%.

Tableau 10.6.2 : La nature des toits des unités d'habitation au Bénin de 1992 à 2002

Année	1992	2002
Tôle	67,1	71,9
Tuile	0,5	1,1
Autre	2,5	3,0
Terre	1,5	1,1
Paille	28,4	22,8
Total	100	100

Le recours de plus en plus marqué à la toiture en tôle, en tuile et en dalle est un signe évident de modernisation de l'habitat au Bénin.

10.6.2.2 Unités d'habitation selon la nature des murs

Cinq principaux types de matériaux qui ont servi à la construction des murs des unités d'habitation ont été recensés à savoir : la brique, la pierre, la terre, le bois et le bambou.

La brique revêt généralement deux formes : la brique cuite ou stabilisée obtenue à partir d'un mélange de terre de barre et de ciment soumis à une forte température et la brique en ciment ordinaire obtenue à partir d'une motte de sable en silice, de ciment et d'eau.

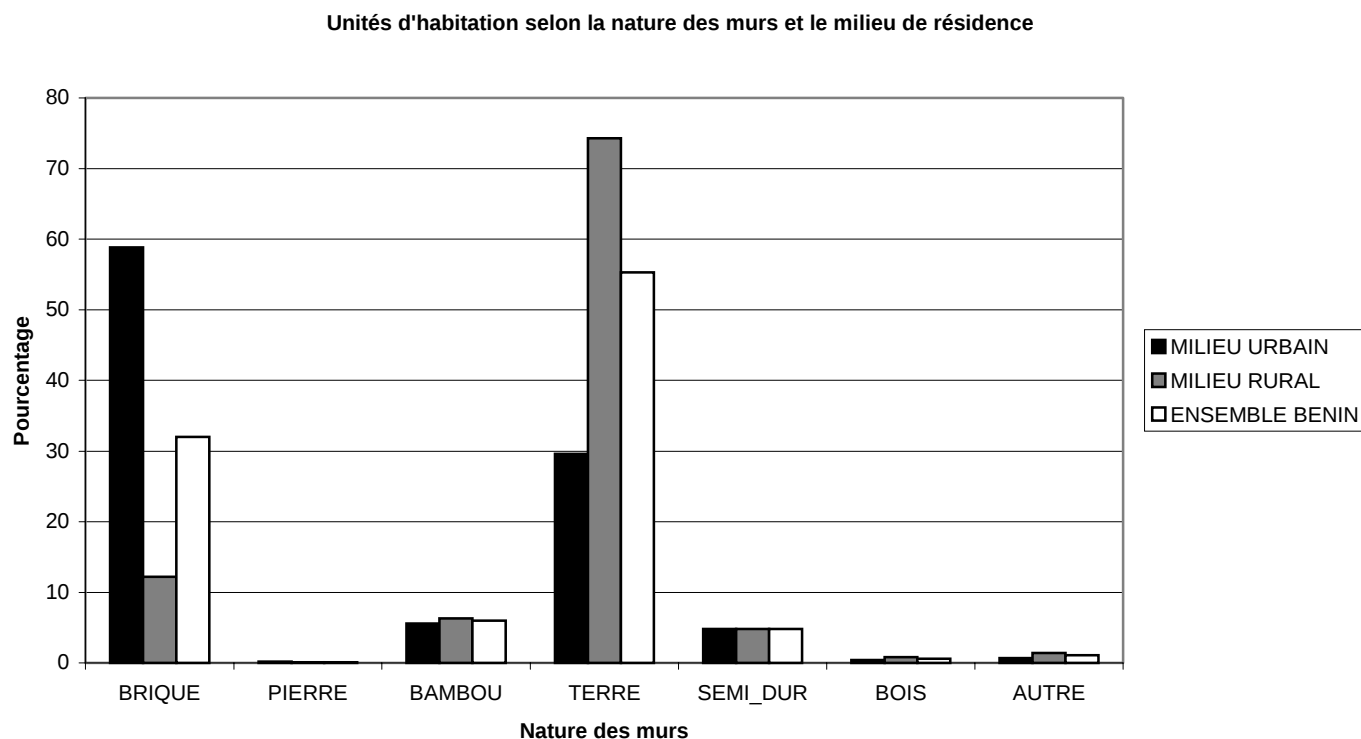
La terre, bien qu'en régression par rapport au RGPH2 (62,8%) est toujours prépondérante dans la construction des murs des unités d'habitation (55,3%) de l'ensemble des constructions. Les constructions améliorées sont essentiellement en brique ou en pierre (31,8%) contre (23,1%) en 1992.

Tableau 10.6.3 : Nature des murs des unités d'habitation au Bénin

Année	1992	2002
Brique et Pierre	23,1	31,8
Autre	5,4	1,5
Semi dur	3,2	4,8
Bambou et bois	5,5	6,6
Terre	62,8	55,3
Total	100	100

En milieu urbain 58,8% des murs sont en brique contre 12,2% en milieu rural. Les murs des autres types de matériaux de construction sont en faible proportion.

Graphique 10.6.3 Unités d'habitation selon la nature des murs et le milieu de résidence



Les murs en terre, crépis de ciment pour protéger la terre contre les intempéries constituent le semi-dur. L'utilisation du semi-dur est peu répandue. Cette technique de construction se rencontre surtout dans les régions de l'intérieur du pays où prédominent des constructions en argile (Mono), en terre de barre (plateau d'Abomey, de Porto-Novo, de Sakété, de Pobè).

Le bambou est généralement utilisé dans les zones côtières et les zones lacustres. C'est un matériau adapté au milieu humide. Sa faible représentativité pourrait être mise en relation avec la modernisation des villes du littoral dont le revenu des habitants est généralement supérieur à celui des populations rurales. En raison des intempéries (calamités naturelles, incendies, destruction par les insectes etc.) qui affectent le bambou, ce matériau est essentiellement précaire.

10.6.2.3 Unités d'habitation selon la nature du sol

Les matériaux qui servent à construire le sol des unités d'habitation sont :

- la terre, c'est-à-dire en matériaux naturels du milieu pour 40,2% contre 51,6% en 1992. Cette tendance montre une amélioration sensible des unités d'habitation ;
- le ciment, matériau de construction moderne, permet de revêtir le sol d'un enduit qui limite l'humidification et l'infiltration de l'eau représente 55,8% contre 44,9% en 1992. Le sol cimenté rentre dans la finition de la construction notamment dans le Sud-Bénin ;

- le bois représente 1,5%, proportion très faible, qui est à mettre en rapport avec le caractère très peu répandu des constructions sur pilotis propres aux cités lacustres. L'utilisation du bois n'est répandue que dans la construction des greniers en zone rurale au Sud-Bénin qui n'ont pas fait l'objet de collecte au recensement ;
- le carreau représente 1,3% et est principalement utilisé dans les unités d'habitation moderne et de haut standing notamment les villas et les immeubles.
- enfin les autres types de sol qui sont d'une utilisation marginale.

Tableau 10.6.4 : Unités d'habitation selon la nature du sol et le milieu de résidence

MILIEU MATÉRIAUX	Milieu Urbain		Milieu Rural		Ensemble Bénin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CIMENT	400 467	79,1	264 371	38,6	664 838	55,8
BOIS	3 315	0,7	15 152	2,2	18 467	1,5
TERRE	86 730	17,1	391 964	57,2	478 694	40,2
CARREAU	14 167	2,8	1 693	0,2	15 860	1,3
BAMBOU	605	0,1	10 175	1,5	10 780	0,9
AUTRE	1 051	0,2	2 325	0,3	3 376	0,3
Total	506 335	100	685 680	100	1 192 015	100

Il est important de noter que les sols en ciment et en pierre sont en proportion cumulée relativement élevée en 2002 (57,1%) par rapport à 1992 (44,9%).

Tableau 10.6.5: Nature du sol des unités d'habitation au Bénin

Année	1992	2002
Ciment, pierre et carreau	44,9	55,8
Autre	3,0	0,3
Bois et Bambou	0,5	2,4
Terre	51,6	40,2
Total	100	100

10.6.2.4 Nature du toit, des murs et du sol des unités d'habitation de 1992 à 2002

L'analyse de chacune des unités d'habitation révèle que de 1992 à 2002, l'habitat a nettement évolué du point de vue de la qualité des matériaux de construction du toit, des murs et du sol. En effet, les Béninois ont de moins en moins recours aux matériaux "précaires", tirés directement de la nature sans aucune transformation à savoir : la terre, la paille, le bambou et les branchages. Ces derniers sont progressivement remplacés par des matériaux plus résistants contre les intempéries : la tôle, la tuile, les briques et le ciment. La présence de ces matériaux dans la construction est un signe d'une modernisation évidente de l'habitat. Cette tendance est

confirmée par une plus forte représentation dans le paysage de l'habitation au Bénin des villas et immeubles, qui sont généralement couverts de tôles, de tuiles ou de dalle avec des murs et des sols carrelés.

Le revêtement des murs extérieurs avec des carreaux des types d'unités d'habitation plus modernes s'est fait remarquer de façon très accentuée ces dernières années surtout dans les villes de Cotonou, Porto-novo et Parakou et constitue par ailleurs un signe extérieur évident de richesse.

Cet effort de modernisation des unités d'habitation va dans le sens de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dont la cible 11 au Bénin est libellée comme suit : **« Réussir, d'ici à 2015, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 2/3 des Béninois vivant dans les taudis »** et également de la réalisation de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Si cette volonté manifeste des Béninois à améliorer leur habitat est appuyée d'une politique nationale plus dynamique et plus agressive de l'habitat de la part des pouvoirs publics tout en préservant bien sûr l'environnement, on peut espérer la réalisation de ces nobles objectifs. La politique nationale de l'habitat qui vient d'être adoptée en 2002 est une initiative très louable et encourageante, dont les impacts seront probablement mesurés par le RGPH4.

10.6.3 Unités d'habitation par milieu urbain et rural

La configuration de l'habitat présente une nette différence entre le milieu urbain et rural.

10.2.2 Unités d'habitation selon le type et l'usage

Le recensement a dénombré au total 514 142 unités d'habitation en zone urbaine soit 42,5% et 696 321 en zone rurale.

Du point de vue de la morphologie, les maisons en bande (63,8%) dominent très nettement en zone urbaine alors qu'en zone rurale, on note aux côtés des maisons en bande (34,8%) une présence remarquable des maisons isolées (32,1%) et des cases isolées (30,2%).

Aussi bien en zone urbaine (72,2%) qu'en zone rurale (68,1%), les unités d'habitation sont majoritairement organisées en concessions. Les concessions réunissent d'une façon générale plusieurs ménages qui occupent l'espace selon un ordre défini, permettant le plus souvent de dégager une cour intérieure centrale accessible à tous les co-habitants. L'importance de la cour se définit par rapport à la vie communautaire (cérémonie divinatoire, réjouissance familiale, mariage, baptême, etc.).

L'importance des maisons en bande et des concessions en zone urbaine s'explique par le regroupement de plusieurs ménages dans une même concession ou dans des maisons en bande généralement proposées aux locataires. Ce type d'unité d'habitation, caractéristique du milieu urbain, est en rapport avec la politique urbaine de l'Etat et l'exploitation maximale du domaine immobilier par les privés à des fins locatives. Cette situation explique également la densité des populations en zone urbaine.

Le deuxième type d'unité d'habitation la plus représentative en zone urbaine est la maison isolée (20,0%) que l'on rencontre généralement en zone (péri-urbaine).

En milieu rural, les unités semblent être en relation avec les formes d'organisation et le mode de vie. En effet, les concessions constituent les unités d'habitation réunissant autour d'un chef de ménage ses descendants et de ce fait, plusieurs générations d'individus.

La prépondérance des maisons isolées (27,0%) et surtout des cases isolées (21,4%) au niveau national s'explique par l'installation d'individus ayant quitté le noyau familial par souci d'indépendance ou de conquête de nouvelles terres agricoles ou de recherche de pâturages, etc.

En effet, le milieu rural se distingue du milieu urbain notamment par les unités d'habitation dispersées. Les maisons isolées et les cases isolées représentent 62,3% des types d'habitation contre 29,4% en milieu urbain.

L'analyse des fonctions des unités d'habitation en zone rurale, montre que (92,3%) des unités d'habitation servent exclusivement de logement contre (93,7%) en milieu urbain.

En milieu urbain, les villas (2,8%) et les immeubles (2,6%) ont des proportions relativement élevées par rapport au milieu rural, où ces types d'unités d'habitation sont pratiquement inexistantes.

Les cases isolées telles que définies par le recensement constituent sans nul doute des constructions de fortune dans les zones non encore densément peuplées, où la mise en valeur des terrains se fait attendre du fait des problèmes liés aux travaux de lotissements.

10.6.2.3 Unités d'habitation selon la nature du toit, des murs et du sol

10.2.3.1 Unités d'habitation selon la nature du toit

Les toitures en tôle font 82,7% de l'ensemble des toits en milieu urbain alors qu'en milieu rural, ce matériau ne constitue que 63,9%. La tôle, surtout prépondérante en milieu urbain est également en nette progression en milieu rural et constitue le reflet d'une évolution de l'habitat qui, jadis était caractérisé par des matériaux précaires : paille, feuilles, branchages etc. La fréquence de l'utilisation de la tôle en milieu urbain plus élevée que celle du milieu rural dénote d'un stade de l'habitat en rapport avec le niveau de vie relativement plus élevé en milieu urbain.

Le toit étant un attribut de revenus relativement élevés dans la perception de l'habitat par les Béninois, on comprend que le statut social soit dans une large mesure en rapport avec la qualité des matériaux de toiture des maisons habitées.

Tableau 10.6.6: Unités d'habitation selon la nature du toit et le milieu de résidence

MILIEU	Milieu Urbain		Milieu Rural		Ensemble Bénin	
MATERIAUX	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
TOLE	418 850	82,7	438 339	63,9	857 189	71,9
TUILE	8 204	1,6	5 313	0,8	13 517	1,1
TERRE	3 612	0,7	9 778	1,4	13 390	1,1
PAILLE	49 439	9,8	223 009	32,5	272 448	22,8
DALLE	24 151	4,8	1 998	0,3	26 149	2,2
BOIS_PLANCHE	236	0	295	0	531	0
PALME_BAMBOU	1 435	0,3	6 873	1	8 308	0,7
AUTRE	581	0,1	830	0,1	1 411	0,1
Total	506 508	100	686 435	100	1 192 943	100

10.6.2.4 Unités d'habitation selon la nature des murs

En milieu urbain, de par leur nature, les matériaux de construction des murs en brique ou pierre et en terre font respectivement (59,0 et 29,6%) de l'ensemble des murs, alors qu'en milieu rural, ces valeurs représentent respectivement 12,3 et 74,3%.

Dans le milieu urbain en général, les constructions en brique prédominent, surtout à Cotonou, où le sol utilisé pour leur fabrication est constitué de sables fluvio-marins du quaternaire.

Les villes de l'intérieur sont essentiellement bâties sur des plateaux en terre de barre, notamment en ce qui concerne le bas-Bénin et le Borgou : Sakété, Pobè, Kétou, Bohicon, Abomey, Parakou et Kandi.

Dans l'Atacora, les constructions sont essentiellement réalisées à partir des sols ferrugineux à concrétion.

En milieu rural, on utilise encore beaucoup plus les matériaux de l'environnement immédiat tout en étant perméable à l'innovation. L'utilisation de la terre comme matériau de construction demeure toujours la technique la plus répandue des constructions qui ont des murs en terre. Le semi-dur représentant une proportion relativement faible et égale (4,8%) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, apparaît comme une amélioration des constructions à la portée de la bourse des populations.

Du point de vue de l'évolution de l'habitation, le milieu rural est marqué par l'utilisation du ciment comme matériau de modernisation. On constate toutefois que cette évolution est très lente par rapport à l'utilisation de la tôle d'une part, et en milieu urbain d'autre part. Le progrès doit être pensé dans le sens de l'amélioration des matériaux locaux par des techniques appropriées. Ceci permettrait aux ménages ruraux, d'accéder à une habitation améliorée à moindre coût et de réaliser une meilleure symbiose entre l'habitat et le milieu écologique.

De façon évidente, l'habitat urbain et rural s'adaptent au cadre écologique et socio-économique. Les transformations résultant de la modernisation varient selon les milieux et le pouvoir d'achat des populations.

Tableau 10.6.7: Unités d'habitation selon la nature des murs et le milieu de résidence

MILIEU	Milieu Urbain		Milieu Rural		Ensemble Bénin	
MATERIAUX	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
BRIQUE	296 607	58,8	82 767	12,2	379 374	32,0
PIERRE	927	0,2	765	0,1	1 692	0,1
BAMBOU	28 052	5,6	43 151	6,3	71 203	6,0
TERRE	149 603	29,6	505 523	74,3	655 126	55,3
SEMI_DUR	23 982	4,8	32 949	4,8	56 931	4,8
BOIS	2 089	0,4	5 169	0,8	7 258	0,6
AUTRE	3 394	0,7	9 739	1,4	13 133	1,1
Total	504 654	100	680 063	100	1 184 717	100

10.6.2.5 Unités d'habitation selon la nature du sol

Les sols en ciment et en terre totalisent respectivement (79,1 et 17,1%) de l'ensemble des sols en milieu urbain alors qu'en milieu rural, ces natures de sol représentent inversement 38,6 et 57,2%.

Cette situation résulte de l'évolution de l'habitat urbain essentiellement marqué par l'utilisation des matériaux plus travaillés.

Par contre, le milieu rural, conforme à la tradition de construction, marque la différence avec le milieu urbain. En effet, les techniques traditionnelles font substantiellement recours à la nature et utilisent le même matériau terre pour les murs et le sol.

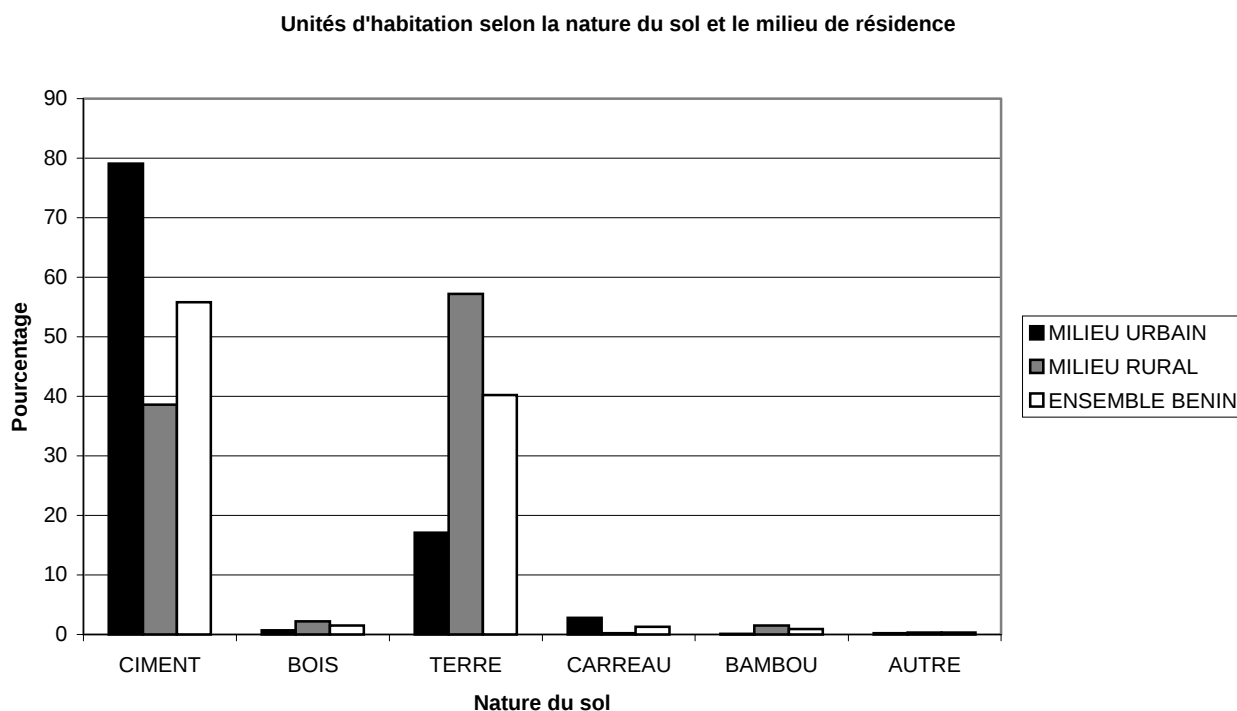
L'utilisation du ciment pour le sol, loin de se généraliser est une marque de différence de revenus entre les ménages, notamment en milieu rural.

La recherche de confort et de certaines commodités justifie l'aménagement des sols pour la qualité du logement.

Les conditions d'hygiène, la protection contre l'humidité pendant les saisons de pluies justifient par ailleurs l'aménagement du sol en ciment dans les deux milieux (urbain et rural) dont certaines localités sont souvent l'objet d'inondations et d'humidité excessive au cours de l'année.

Ainsi, l'habitat est très largement dominé en milieu urbain, par des unités d'habitation constituées de maisons en bande couvertes de tôles, aux murs en brique/pierre ou en terre et au sol cimenté tandis que l'habitat rural est largement dominé de cases et de maisons isolées avec murs et sol en terre. Les matériaux les plus utilisés pour le toit sont : la paille ou la tôle. Dans les deux milieux, l'habitat est souvent organisé sous forme de concession.

Graphique 10.6.4 Unité d'habitation selon la nature du sol et le milieu de résidence



10.7. TYPOLOGIE ET MODERNITE DES UNITES D'HABITATION

10.7.1 Typologie des unités d'habitation

Le Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) a tenté la spécification d'une Typologie en 1992. Elle est basée essentiellement sur le nombre de pièces par unité de logement. Cette Typologie distingue les logements sommaires et les logements de standing selon les variables ci-après :

➤ *Logement sommaire*

- 1 ou 2 pièces par unité de logement
- mur en dur, semi-dur ou en matériaux précaires ou de récupération
- toiture en tôle non plafonnée, matériaux végétaux ou de récupération
- plusieurs logements (au moins 3) de 10 à 25 m² alignés en barres sur une même parcelle
- absence des commodités élémentaires : eau courante, électricité, latrines, cuisine et douche extérieures communes
- statut de locataire/ou de propriétaire
- quartiers périphériques en cours d'installation, quartiers non lotis, quartiers centraux anciens (logements sur-occupés et taudifiés)

➤ *Logement de standing*

- logement le plus souvent individuel ou jumelé (villa, immeuble, duplex)
- mur en dur avec finition (crépis, peint ou revêtu)
- toiture en dalle, en tuile ou onduline plafonnée
- sol carrelé ou traité
- unité de logement de quatre à six pièces (et même plus) d'au moins 150 m² environ
- installation complète et intérieure des commodités : eau courante, électricité, téléphone etc.)
- statut de locataire ou de propriétaire
- quartier résidentiel, quartiers centraux, populaires, péri centraux et périphériques, le plus souvent lotis.

L'observation des variables de cette Typologie suscite le commentaire ci-après :

- le nombre de pièces du logement est considéré comme un élément qui rend le logement sommaire alors que cette variable n'est véritablement utile que pour caractériser la grandeur du logement où cette variable rapportée à la taille du logement devient un indicateur des conditions d'habitation ;
- tous les types de murs sont mis ensemble et ne constituent point un critère de différenciation ;
- la toiture ne devient un élément de différenciation que si sa variable la plus prépondérante la tôle est combinée au plafonnage, information que n'a pas collecté le RGPH3 ;
- l'organisation des logements sous forme de concession les classe parmi les logements sommaires et range ainsi de facto, 69,8% des unités d'habitation dont des villas et des immeubles parmi les logements sommaires ;
- une localisation du logement est un critère qui rend tous les logements en milieu rural ou en zone non - résidentielle ou lotisses sommaires ;
- la Typologie prend en compte des installations électriques, sanitaires et autres à l'intérieur des logements alors que le recensement ne relève que les modes de satisfaction à ces besoins.

Bref, nombre d'autres éléments peuvent être relevés. Cette Typologie ne tient pas du tout compte des caractéristiques des unités d'habitation au Bénin de par ses critères très rigides et parfois peu précis qui rangent plus de 99% des logements parmi les logements sommaires.

Cette insuffisance était d'ailleurs prévisible, car malgré la grande diversité des conditions de vie au Bénin, la Typologie du MEHU place les unités d'habitation dans un cadre dichotomique, où on est riche ou pauvre, sans aucune situation intermédiaire.

Ainsi, les données collectées par le RGPH3 ne permettent pas de présenter les résultats selon la Typologie du MEHU en 1992. Il ne servirait d'ailleurs à rien de distinguer moins de 1% des logements comme des logements de standing et de mettre cette figure très marginale dans

le paysage de l'habitat au Bénin en face de plus de 99% d'unités d'habitation qui font de la quasi-totalité des Béninois des mal logés, des taudifiés.

Des discussions faites avec les responsables du MEHU, il ressort que cette tentative de Typologie ne leur donne pas eux-mêmes satisfaction. Aussi, pour la construction des logements sociaux, le MEHU n'a pas tenu compte de cette Typologie et a commandité d'autres plans qu'il présente comme seul élément de lien avec leur nouvelle approche de Typologie en gestation.

Mais en observant de plus près, nous pouvons distinguer les types, nature et modes de combinaison de matériaux de construction les plus souvent utilisés dans notre pays. Cette observation nous a amené à soumettre les résultats du RGPH3 à une analyse multidimensionnelle des données qui a permis d'obtenir les regroupements ci-après :

Tableau 10.7.1: Unités d'habitation selon le type et la nature du toit, des murs et du sol

Type d'unités d'habitation	Nature			Nombre d'unités d'habitation	Pourcentage	rang
	Toit	Murs	Sol			
Maison en Bande	Tôle	Brique/Pierre	Ciment	244 609	20,6	1 ^{er}
Maison en Bande	Tôle	Terre	Ciment	102 902	8,7	2 ^{ème}
Maison en Bande	Paille	Terre	Terre	86 740	7,3	3 ^{ème}
Maison en Bande	Tôle	Terre	Terre	79 793	6,7	4 ^{ème}
Maison isolée	Tôle	Terre	Terre	72 724	6,1	5 ^{ème}
Maison isolée	Tôle	Terre	Ciment	61 725	5,2	6 ^{ème}
Maison isolée	Paille	Terre	Terre	58 318	4,9	7 ^{ème}
Maison isolée	Tôle	Brique/Pierre	Ciment	56 373	4,7	8 ^{ème}
Case isolée	Tôle	Terre	Terre	55 282	4,7	9 ^{ème}
Case isolée	Tôle	Terre	Ciment	30 892	2,6	10 ^{ème}
Case isolée	Paille	Terre	Terre	29 975	2,5	11 ^{ème}
Case isolée	Tôle	Brique/Pierre	Ciment	7 759	0,7	12 ^{ème}
Reste des combinaisons	Autres	Autres	Autres	301 407	25,4	
ENSEMBLE				1 188 499	100,0	

L'analyse uni variée a prouvé la prédominance des maisons en bande qui représentent 69,8% des habitations. En effet, l'observation simultanée des quatre variables révèle que les maisons en bande avec différentes caractéristiques du toit, des murs et du sol viennent en tête dans l'ensemble du pays avec 43,3%. Le type d'utilisation le plus répandu est la maison en bande

avec un toit en tôle, des murs en brique ou pierre et des sols en ciment avec 20% de l'ensemble. Quatre sortes de maisons isolées avec les différentes natures du toit, des murs et du sol viennent en deuxième position suivies de quatre sortes de cases isolées. Somme toute, ces douze sortes de prototype d'unités d'habitation sur les 2352 totalisent 74,6% de l'ensemble et donnent une image assez claire du paysage de l'habitat au Bénin.

Les types d'unités d'habitation constitués de villas et d'immeuble sont classés par le MEHU comme logement de standing s'ils sont en zone résidentiel ou lotis et non organisés en concession en opposition au logement sommaire qui est très marginal et ne figure pas parmi les douze premiers types quel que soit la nature de leur toit, murs et sol. Ceci constitue une justification pratique et complémentaire du caractère inadapté et inopérant de la Typologie du MEHU qui fait de la plupart des unités d'habitation au Bénin des unités qualifiées de sommaires.

Tous ces éléments devront permettre au MEHU d'affiner les indicateurs pour une Typologie adaptée. Il leur est possible de faire des requêtes d'informations complémentaires sur le recensement pour mieux profiter des données disponibles. Entre le présent recensement et le prochain, la Typologie peut être notablement améliorée. Si cet exercice est mené à bien, le prochain recensement pourrait mieux cibler les besoins du MEHU pour la politique nationale en termes d'habitat. Bien sûr des enquêtes complémentaires devront être nécessaires, enquêtes pour lesquelles le recensement offrira la base de sondage, vu que le recensement n'ait pas une vocation à étudier profondément l'habitat au Bénin.

10.7.2 La modernité des unités d'habitation et disparités départementales

Cette partie du document a pour objectif d'apprécier la modernité des unités d'habitation selon les matériaux qui rentrent dans sa construction et qui ont fait objet de collecte des données au cours du recensement. Par ailleurs l'usage que font les ménages du logement nous amène à focaliser également notre attention sur certaines installations d'usage domestique qui rehaussent le standing de l'habitation. A cet effet, on retiendra les variables proxy ci-après : le mode d'éclairage, l'approvisionnement en eau et le mode d'aisance. Cette dernière offre évidemment une meilleure condition d'habitation et de vie.

10. 7.2.1 Critères de modernité des unités d'habitation

La définition des critères de modernité fait suite à une analyse multidimensionnelle des données fondées sur quatre variables : Type d'unités d'habitation, Nature du toit, Nature des murs et la nature du sol.

Par soucis de comparaison avec les données de 1992, on a procédé à un regroupement des modalités au niveau de certaines variables.

Une analyse croisée du type d'habitation en fonction des caractéristiques du toit, des murs et du sol permet de faire la typologie des constructions les plus courantes au Bénin conformément aux données présentées dans le tableau 10.7.1.

➤ Selon la nature des matériaux de construction du toit

Les matériaux tôle et tuile rentrant dans la construction des toits et la dalle sont considérés comme modernes ou « définitifs » et la proportion cumulée de leur utilisation est prise ici comme un indicateur d'évolution positive du toit des unités d'habitation.

- Selon la nature des matériaux de construction des murs

Le pourcentage des murs en brique ou pierre a été considéré comme un indicateur de modernité des murs des unités d'habitation.

- Selon la nature des matériaux de construction du sol

Le pourcentage du sol en ciment et carreau a été considéré comme un indicateur de modernité des unités d'habitation.

- Selon le mode d'éclairage

L'indicateur utilisé ici est le pourcentage d'utilisation de l'électricité comme mode d'éclairage

- Selon le mode d'approvisionnement en eau potable

L'eau courante provenant que ce soit de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) ou des pompes et des puits protégés a été considérée comme eau potable.

- Selon le mode d'aisance

Les latrines ventilées ou non ainsi que les fosses sceptiques à chasse ont été considérées comme les modes d'aisance modernes.

10.2.2 Indice synthétique de modernité de l'unité d'habitation

Un indicateur synthétique, obtenu à partir de l'ensemble des six indicateurs précédents, est défini ici pour permettre d'apprécier globalement la modernité de l'unité d'habitation. Il est calculé par une moyenne arithmétique simple des six indicateurs précédents.

L'intérêt de cet indicateur réside dans sa capacité à apprécier globalement la modernité des unités d'habitation de plusieurs entités géographiques ou socioculturelles.

On fera recours à cet indicateur pour analyser les disparités départementales en terme de modernité des unités d'habitation.

Il est important de remarquer que la modernisation de la construction en milieu rural progresse très lentement lorsqu'on retient comme critère, la nature du sol.

10.2.3 Disparités départementales

Dans le contexte béninois actuel de démarrage du processus de décentralisation et de déconcentration administrative, ce chapitre a pour but de comparer l'habitat d'un département territorial à un autre. Cependant, loin de vouloir faire une monographie de chaque département, on relèvera de façon synoptique les différences que présentent les unités d'habitation par rapport aux variables retenues par le recensement. L'indicateur synthétique de modernité défini ci-dessus aidera à cette fin.

- Nature du toit des unités d'habitation

Les matériaux tôle et tuile rentrant dans la construction des toits et la dalle sont considérés comme modernes ou « définitifs » et la proportion cumulée de leur utilisation est prise comme un indicateur de la qualité des unités d'habitation.

Tandis que les départements des Collines, du Zou, du Couffo, de l'Atlantique et du Littoral ont des unités d'habitation à toiture en matériaux « définitifs » à plus de 75% avec un pic pour le Littoral de 98,3%, celui de l'Atacora a moins de ses unités d'habitation couverte à plus de

50% de matériaux précaires notamment la paille et les autres départements ont atteint un degré d'utilisation de ces matériaux modernes de 50% à 75,0%. Cette situation en plus du progrès global réalisé de 1992 à 2001, laisse espérer une évolution pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

➤ Nature des murs des unités d'habitation

Le pourcentage des murs en brique ou pierre a été considéré comme un indicateur de modernité des unités d'habitation.

En dehors du département du Littoral qui présente 83,5% de murs en brique ou pierre et dans une très moindre mesure, le département de l'Ouémé (47,5%) et de l'Atlantique (41,5%), tous les autres départements du pays sont encore aux matériaux précaires notamment la terre et le bambou.

➤ Nature du sol des unités d'habitation

Le pourcentage du sol en ciment et carreau a été considéré comme un indicateur de modernité des unités d'habitation.

Il a été noté précédemment que l'habitat béninois est revêtu de sols de plus en plus en ciment. Toutefois, la situation diffère fondamentalement d'un département à un autre. On distingue d'un côté le Littoral (96,2%) où presque tous les sols sont en ciment et de l'autre, l'Ouémé, les Collines et le Borgou où au moins une unité sur deux a son sol en ciment.

Au sein des deux, il y a les autres départements dont leurs unités d'habitation où le sol en terre prédomine encore dans les autres départements.

➤ Autres critères de modernité des unités d'habitation

L'appréciation de la modernité des unités d'habitation est également fonction des commodités qui s'y trouvent. En plus de la nature du toit, des murs et du sol, on a eu recours au remplissage de certaines conditions d'habitation qui sont également des indicateurs de niveau de vie. Il s'agit du mode d'éclairage en électricité, du mode d'approvisionnement en eau potable et du mode d'aisance, et ce à défaut des données sur la présence des installations dans les logements.

➤ Mode d'éclairage

L'indicateur utilisé ici est le pourcentage d'électricité pour l'éclairage. En dehors du Littoral qui est éclairé à 69,7%, tous les autres départements connaissent moins de 35% d'éclairage par cette source. La moitié des départements ont entre 5,5 et 15% d'éclairage par l'électricité.

➤ Mode d'approvisionnement en eau potable

L'eau courante provenant que ce soit de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) ou des pompes et des puits protégés a été considérée comme eau potable.

La quasi-totalité des populations du Littoral ont accès à l'eau potable qui est moyennement présente dans les départements des Collines, du Plateau, du Mono et de l'Atlantique. Environ un habitant sur deux n'a pas accès à l'eau potable dans les départements de l'Ouémé, du Couffo, du Zou et du Septentrion.

➤ Mode d'aisance

Les latrines ventilées ou non ainsi que les fosses sceptiques à chasse ont été considérées comme les modes d'aisance modernes. Seuls les ménages du Littoral possèdent majoritairement 78,44% de latrines modernes. Le tiers des unités d'habitation des départements de l'Atlantique et de l'Ouémé en dispose également tandis que tous les autres sont encore à la traîne.

➤ Classement des départements du point de vue de la modernité

Tableau 10.7.2 : Modernité de l'habitat par département (pourcentage)

Département	Moyenne	Rang
Littoral	80,0	1
Oueme	49,8	2
Atlantique	49,4	3
Mono	43,1	4
Collines	40,0	5
Borgou	39,7	6
Zou	39,0	7
Plateau	37,7	8
Couffo	33,4	9
Donga	32,9	10
Alibori	27,5	11
Atacora	23,8	12
Bénin	47,9	

Un indicateur synthétique a été proposé et est obtenu par le calcul d'une moyenne arithmétique simple des six indicateurs précédents. Les performances ci-contre sont réalisées par chaque département. L'Atlantique se dégage largement du lot et présente pour la grande majorité de ses unités d'habitation les caractéristiques de modernité. Nombre de départements présentent une tendance moyenne. Les départements de l'Atacora, de l'Alibori, de la Donga et du Couffo sont à la traîne au niveau national. Mais lorsqu'on prend en compte que tous les départements progressent, une accélération de ce mouvement, notamment en milieu rural laissera espérer que le Bénin, en 2015 puisse réduire des 2/3 le nombre de taudis, et de moitié le pourcentage de béninois n'ayant pas accès à l'eau potable et ce, dans un environnement durable.

CONCLUSION

En ce qui concerne l'habitat, la collecte a permis de se rendre compte du niveau de qualité des unités d'habitation selon le milieu de résidence (urbain, rural) et par département.

Si les matériaux de construction, qualifiés de modernes ou « définitifs » par opposition aux matériaux du milieu, qualifiés de « précaires » marquent une percée du point de vue de leur utilisation, il n'est pas moins vrai qu'ils n'ont encore pu se substituer entièrement aux matériaux du milieu, couramment utilisés dans les sociétés traditionnelles en milieu rural. Sur l'ensemble du territoire national, on note une utilisation de plus en plus grande de la tôle pour couvrir les maisons quelles que soient les régions : 71,5% contre 22,72% de paille alors que ces deux pourcentages étaient respectivement de 67,7% et 28,4% en 1992. Il en est de même de l'utilisation du ciment mais dans une moindre mesure, pour construire les murs surtout en ville. : 31,07% contre les murs en terre 54,07% des unités d'habitation. Les mêmes pourcentages étaient en 1992 respectivement de 23,1% et 62,8%. Quant au sol, la tendance s'est renversée et la prévalence de l'utilisation du ciment l'emporte cette fois-ci : 55,5% des unités d'habitation contre 44,9% de sol en terre. En 1992, on avait 51,6% de sol en terre contre 44,9% de sol en ciment.

En effet, le territoire national dans son ensemble dégage quatre types d'unités d'habitation dominants : la maison en bande (47,3%), la maison isolée (26,9%) et la case isolée (21,33%). Ces trois types d'unités présentent des différences notables quant à la fonctionnalité des espaces bâtis comme cela apparaît dans l'étude des commodités des unités d'habitation des ménages à travers les modes d'éclairage, d'approvisionnement en eau potable et d'aisance.

Il se dégage de cette analyse que malgré le nouveau découpage administratif, les ménages de grande taille se retrouvent dans les départements septentrionaux (Alibori, Atacora, Borgou, Donga).

En ce qui concerne les conditions d'habitation, il y a une inadéquation entre la taille des ménages et le nombre de pièces occupées. Ce qui entraîne une concentration dans les ménages. Cette concentration est plus marquée dans le milieu urbain.

Dans la majorité des cas, l'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées se fait dans la nature, de même que l'aisance. Notons toutefois que ces modes d'évacuation et d'aisance sont liés au type d'habitation et au milieu de résidence.

Les Béninois en milieu urbain utilisent d'habitude l'eau courante de la SBEE fournie à domicile ou ailleurs. Ceux qui résident en milieu rural se contentent de l'eau des puits non protégés, des pompes villageoises et des rivières (12,2%).

Le pétrole demeure l'un des principaux moyens d'éclairage dans les ménages béninois quel que soit le type d'habitation et le milieu de résidence.

De plus, les ménages utilisent d'habitude du bois, du charbon de bois et du pétrole comme moyens énergétiques de cuisson quel que soit le type d'habitation et le milieu de résidence.

BIBLIOGRAPHIE

Aguénou J. C. (1983) : La dot au Bénin, Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Sociologie, Université René Descartes, Paris V Sorbonne, 162 p.

Akam E., (1991) : Evolution des structures familiales en Afrique : Aspects statistiques et démographiques, cas du Cameroun, in Conférence « Femmes, Famille et Population, »UEPA, (Ouagadougou 24-29 avril 1991), vol N° 1, pp. 64-77.

Aouagow Degla H. (1980) : La puissance paternelle chez les « Fon » et les « Yoruba », Mémoire de Maîtrise es sciences juridiques, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, Université Nationale du Bénin, Cotonou, pp. 1-74.

Benoît D. Levi P. et Vimard P. (1983) : Structures des ménages dans les populations rurales du sud Togo, Cahier ORSTOM, Série Sciences Humaines, vol 19, n°3, pp. 321-333.

Houéto C. (1975) : La femme, source de vie dans l'Afrique traditionnelle in la civilisation de la femme dans la tradition africaine. Colloque d'Abidjan du 3 au 8 juillet 1975, Edition Présence Africaine.

SEIDOU MAMA Mouhamadou (1993), Une analyse exploratoire de la composition des ménages à partir des données individuelles d'un recensement : les femmes chefs de ménage au Bénin, Thèse de Doctorat en démographie, Institut de Démographie , U C L ., Louvain-La-Neuve, 169 p.

INSAE, (1994) : Deuxième recensement général de la population et de l'habitation : volume II, analyse des résultats, tome 4, ménages et conditions d'habitation , habitat au Bénin, 155p.

MEHU/MSP (1998) : Plan d'actions détaillé de mise en œuvre de la politique nationale d'assainissement du Bénin - GTE/PNUD, Tome 1et Tome 2,

MEHU (1996) : Comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains, (Habitat II), MEHU

MEHU (1997) : Etude de la stratégie de l'habitat urbain au Bénin, Rapport définitif

MEHU/DHC (1995) : Rapport de J. ADJIKOUIN sur la "Collecte des indicateurs urbains dans le cadre de la Conférence d'Istanbul"

MEHU (2002) : Politique nationale de l'habitat au Bénin, Maître d'œuvre : Cabinet d'architecture Modulor

NATIONS UNIES : Habitat II, Documents préparatoires,

ANNEXE

Tableau 10.a1 : Répartition des unités d'habitation en concession ou non

Type d'unité d'habitation	Concession		Autres		Total unité d'habitation	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Maison en bande	438 406	53,1	119 686	33,5	558 092	47,2
Maison isolée	189 113	22,9	130 103	36,4	319 216	27
Case isolée	161 357	19,5	91 234	25,5	252 591	21,3
Villa	9 640	1,2	6 556	1,8	16 196	1,4
Immeuble	8 437	1	5 348	1,5	13 785	1,2
Autre	19 378	2,3	4 370	1,2	23 748	2
Total	826 331	100	357 297	100	1 183 628	100
Pourcentage du total	69,81		30,19		100	

Tableau 10.a2: Représentation des unités d'habitation selon la nature du toit et par département

MATERIAUX	TOLE		TUILE		TERRE		PAILLE		DALLE		BOIS PLANCHE		PALME BAMBOU		AUTRE		Total	
DEPARTEMENT	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ALIBORI	34 481	4	93	0,7	6 021	45,5	19 306	7,1	109	0,4	16	3	119	1,4	207	14,81	60938	5,11
ATACORA	33 477	3,9	78	0,6	2 169	16,4	40 663	15	346	1,3	10		20	0,2	126	9,01	77408	6,49
ATLANTIQUE	131 135	15,4	2 763	20,6	591	4,5	29 757	11	1 504	5,8	52	9,9	784	9,5	203	14,52	167392	14,04
BORGOU	64 386	7,6	277	2,1	768	5,8	24 898	9,2	303	1,2	24	4,6	29	0,4	78	5,58	91291	7,66
COLLINES	70 765	8,3	143	1,1	637	4,8	20 536	7,6	152	0,6	23	4,4	88	1,1	73	5,22	92802	7,79
COUFFO	67 914	8	85	0,6	401	3	14 768	5,5	238	0,9	1	0,2	9	0,1	26	1,86	83804	7,03
DONGA	23 342	2,7	40	0,3	376	2,8	20 034	7,4	63	0,2	7	1,3	17	0,2	20	1,43	44139	3,7
LITTORAL	132 255	15,5	4 619	34,4	101	0,8	2 052	0,8	12 453	48	76	14,4	181	2,2	200	14,31	152633	12,81
MONO	43 405	5,1	2 479	18,4	429	3,2	27 903	10,3	431	1,7	24	4,6	322	3,9	144	10,3	75486	6,33
OUEME	96 869	11,4	2 011	15	546	4,1	33 006	12,2	9 487	36,5	194	36,9	5 001	60,6	211	15,09	148061	12,42
PLATEAU	47 280	5,5	561	4,2	490	3,7	20 808	7,7	580	2,2	43	8,2	1 571	19	62	4,43	71763	6,02
ZOU	107 014	12,6	289	2,2	716	5,4	17 091	6,3	300	1,2	56	10,6	117	1,4	48	3,43	126115	10,58
BENIN	852 323	100	13 438	100	13 245	100	270 822	100	25 966	100	526	100	8 258	100	1398	100	1191832	100
% Ensemble	72		1		1		23		2		0		1		0,12		100	

Tableau 10.a3: Représentation des unités d'habitation selon la nature des murs et par département

MATERIAUX	BRIQUE		PIERRE		BAMBOU		TERRE		Semi-DUR		BOIS		AUTRE		Total
DEPARTEMENT	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
ALIBORI	7 115	1,9	71	4,2	659	0,9	46 843	7,2	2 974	5,3	249	3,5	1 557	11,9	60938
ATACORA	3 897	1	50	3	258	0,4	69 224	10,6	1 554	2,7	123	1,7	764	5,9	77408
ATLANTIQUE	68 657	18,2	251	15	14 915	21,1	72 734	11,2	5 331	9,4	1 271	17,6	2 965	22,8	167392
BORGOU	18 307	4,9	152	9,1	644	0,9	63 922	9,8	4 992	8,8	256	3,5	1 493	11,5	91291
COLLINES	12 846	3,4	65	3,9	476	0,7	68 409	10,5	9 186	16,2	248	3,4	409	3,1	92802
COUFFO	9 045	2,4	76	4,5	2 728	3,9	65 984	10,1	4 507	8	205	2,8	185	1,4	83804
DONGA	2 798	0,7	38	2,3	141	0,2	38 686	5,9	1 481	2,6	38	0,5	149	1,1	44139
LITTORAL	126 373	33,5	290	17,3	21 452	30,3	62	0	712	1,3	1 102	15,3	1 740	13,4	152633
MONO	17 702	4,7	76	4,5	4 421	6,2	46 033	7,1	4 075	7,2	499	6,9	1 819	14	75486
OUEME	69 400	18,4	324	19,3	17 290	24,4	52 001	8	3 662	6,5	2 349	32,6	1 638	12,6	148061
PLATEAU	12 329	3,3	155	9,2	5 367	7,6	48 394	7,4	4 134	7,3	414	5,7	175	1,3	71763
ZOU	28 873	7,7	129	7,7	2 464	3,5	79 062	12,1	14 011	24,7	462	6,4	138	1,1	126115
BENIN	377 342	100	1 677	100	70 815	100	651 354	100	56 619	100	7 216	100	13 032	100	1191832
% Ensemble	32		0		6		55		5		1		1		100

Tableau 10.a4: Représentation des unités d'habitation selon la nature du sol et par département

MATERIAUX	CIMENT		BOIS		TERRE		CARREAU		BAMBOU		AUTRE		Total	
DEPARTEMENT	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ALIBORI	22 531	3,4	1 424	7,8	35 712	7,5	65	0,4	111	1	415	12,4	60 938	5,1
ATACORA	22 934	3,5	1 145	6,2	52 439	11	66	0,4	18	0,2	228	6,8	77 408	6,5
ATLANTIQUE	99 663	15,1	4 737	25,8	54 664	11,5	1 389	8,8	6 010	56,2	209	6,2	167 392	14
BORGOU	44 881	6,8	1 372	7,5	43 169	9,1	578	3,7	88	0,8	541	16,2	91 291	7,7
COLLINES	56 052	8,5	999	5,4	34 791	7,3	314	2	133	1,2	56	1,7	92 802	7,8
COUFFO	29 023	4,4	1 390	7,6	52 846	11,1	105	0,7	43	0,4	19	0,6	83 804	7
DONGA	24 085	3,6	543	3	19 056	4	128	0,8	34	0,3	42	1,3	44 139	3,7
LITTORAL	136 814	20,7	704	3,8	4 268	0,9	9 372	59,4	319	3	428	12,8	152 633	12,8
MONO	30 985	4,7	1 235	6,7	42 343	8,9	258	1,6	52	0,5	228	6,8	75 486	6,3
OUEME	101 611	15,4	2 070	11,3	36 071	7,6	2 739	17,4	3 689	34,5	1 072	32	148 061	12,4
PLATEAU	31 595	4,8	1 174	6,4	38 211	8	247	1,6	63	0,6	75	2,2	71 763	6
ZOU	61 025	9,2	1 546	8,4	62 289	13,1	505	3,2	132	1,2	35	1	126 115	10,6
BENIN	661 199	100	18 339	100	475 859	100	15 766	100	10 692	100	3 348	100	832	100
% Ensemble		55,48		1,54		39,93		1,32		0,9		0,28		100

Tableau 10.a5: Unités d'habitation selon la nature des murs et le milieu de résidence

MILIEU MATERIAUX	Milieu Urbain		Milieu Rural		Ensemble Bénin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
BRIQUE	296 607	58,8	82 767	12,2	379 374	32
PIERRE	927	0,2	765	0,1	1 692	0,1
BAMBOU	28 052	5,6	43 151	6,3	71 203	6
TERRE	149 603	29,6	505 523	74,3	655 126	55,3
SEMI_DUR	23 982	4,8	32 949	4,8	56 931	4,8
BOIS	2 089	0,4	5 169	0,8	7 258	0,6
AUTRE	3 394	0,7	9 739	1,4	13 133	1,1
Total	504 654	100	680 063	100	1 184 717	100

Tableau 10.a6: Types d'unités d'habitation par milieu de résidence

MILIEU TYPE DE COINST	Milieu Urbain		Milieu Rural		Ensemble Bénin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
MAISON ISOLEE	101 392	20,0	220 148	32,1	321 540	27,0
MAISON EN_BANDE	322 902	63,8	238 541	34,8	561 443	47,1
VILLA	14 389	2,8	1 975	0,3	16 364	1,4
IMMEUBLE	13 071	2,6	938	0,1	14 009	1,2
CASE ISOLEE	47 625	9,4	206 933	30,2	254 558	21,4
AUTRE	6 746	1,3	17 172	2,5	23 918	2,0
Total	506 125	100	685 707	100	1 191 832	100
%	42,5		57,5		100,0	

Tableau 10.a7: Unités d'habitation selon l'usage et le milieu de résidence

MILIEU TYPE	Milieu Urbain		Milieu Rural		Ensemble Bénin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Concession	364 883	72,2	465 765	68,1	830 648	69,8
Autres	140 178	27,8	218 514	31,9	358 692	30,2
Total	505 061	100	684 279	100	1 189 340	100

Tableau 10.a8: Unités d'habitation selon la nature du toit et le milieu de résidence

MILIEU MATERIAUX	Milieu Urbain		Milieu Rural		Ensemble Bénin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
TOLE	418 850	82,7	438 339	63,9	857 189	71,9
TUILE	8 204	1,6	5 313	0,8	13 517	1,1
TERRE	3 612	0,7	9 778	1,4	13 390	1,1
PAILLE	49 439	9,8	223 009	32,5	272 448	22,8
DALLE	24 151	4,8	1 998	0,3	26 149	2,2
BOIS_PLANCHE	236	0,0	295	0,0	531	0,0
PALME_BAMBOU	1 435	0,3	6 873	1,0	8 308	0,7
AUTRE	581	0,1	830	0,1	1 411	0,1
Total	506 508	100	686 435	100	1 192 943	100

Tableau 10.a9: Unités d'habitation selon la nature du sol et le milieu de résidence urbain et rural

MILIEU MATERIAUX	Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble Bénin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CIMENT	400 467	79,1	264 371	38,6	664 838	55,8
BOIS	3 315	0,7	15 152	2,2	18 467	1,5
TERRE	86 730	17,1	391 964	57,2	478 694	40,2
CARREAU	14 167	2,8	1 693	0,2	15 860	1,3
BAMBOU	605	0,1	10 175	1,5	10 780	0,9
AUTRE	1 051	0,2	2 325	0,3	3 376	0,3
Total	506 335	100	685 680	100	1 192 015	100

Tableau 10.a10: Modernité de l'habitat par département (pourcentage)

Départements	Murs	Toit	Sol	Eau potable	Eclairage	Aisance	Total	Moyenne	Rang
Littoral	83,5	96,2	53,4	98,9	69,7	78,4	480,2	80,0	1
Oueme	47,5	70,9	61,6	52,6	30,9	35,4	298,9	49,8	2
Atlantique	41,5	60,6	81,2	61,2	21,2	30,5	296,2	49,4	3
Mono	23,8	41,6	98,3	59,9	15,5	19,6	258,6	43,1	4
Collines	14,1	61,0	71,6	76,2	6,6	10,4	239,8	40,0	5
Borgou	20,6	50,2	75,2	52,5	17,2	22,6	238,1	39,7	6
Zou	23,2	49,0	67,8	52,7	17,4	23,9	234,0	39,0	7
Plateau	17,6	44,6	73,6	58,1	9,7	22,5	226,0	37,7	8
Couffo	11,0	34,9	76,9	54,1	10,0	13,5	200,4	33,4	9
Donga	6,5	55,2	81,8	36,8	6,1	10,8	197,2	32,9	10
Alibori	12,1	37,5	57,5	40,9	5,6	11,6	165,0	27,5	11
Atacora	5,2	29,9	44,1	49,8	5,8	8,1	142,9	23,8	12
Benin	32,2	57,1	85,7	61,1	22,6	28,9	287,5	47,9	

Pauvreté fondée sur les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation au Bénin

11

Cosme VODOUNOU

La lutte contre la pauvreté alimente depuis une dizaine d'années les débats internationaux sur le développement dans le monde. C'est ainsi qu'en 2000, l'objectif de la Déclaration du Millénaire dans laquelle se sont engagés 147 chefs d'Etats et de gouvernement et 189 pays a visé la réduction de moitié de la proportion de la population pauvre d'ici à 2015. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a repris à son compte le même objectif en 2001.

Au Bénin, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré en 2002 pour la période 2003 - 2005 s'est approprié les objectifs internationaux de réduction de la pauvreté en s'appuyant sur la Déclaration Nationale de Politique de Population de 1996. A cet égard, on note en particulier les objectifs suivants :

- ❖ réduction de 50% de la proportion de la population béninoise vivant en dessous du seuil de pauvreté. Ce qui équivaldrait à faire passer l'indice de la pauvreté de 30% en 2000 à 15% en 2015 ;
- ❖ relèvement de l'espérance de vie à la naissance de 54 ans en 2000 à 65 ans en l'an 2015 ;
- ❖ réduction du taux de mortalité infanto-juvénile de 165 pour mille en 1998 à 90 pour mille en 2015 ;
- ❖ réduction du taux de mortalité maternelle de 500 pour cent mille naissances vivantes en 1998 à 390 pour cent mille en 2015 ;
- ❖ universalité de l'instruction primaire en faisant passer le taux brut de scolarisation de 80% en 2000 à 99% en 2015 ;

L'atteinte de ces objectifs suppose le suivi des indicateurs ci-dessus énumérés. Dans ce cadre, le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de 2002 présente l'avantage de fournir tous ces indicateurs à des niveaux géographiques très fins.

En ce sens, cette étude est une contribution importante à la mise à disposition des informations indispensables au suivi du DSRP. Elle poursuit dans cette perspective un triple objectif. En premier lieu, analyser la pauvreté d'existence des ménages en faisant ressortir, outre la proportion des ménages pauvres, les taux brut et net de scolarisation, les taux de mortalité infantiles et infanto-juvéniles par catégorie socio-économique des ménages, les profils des différentes catégories de ménages au regard des caractéristiques de l'habitation et de leurs conditions de vie. En second lieu, étudier une extension de ces indicateurs démographiques et l'espérance de vie par département et commune ; l'analyse de ceux-ci sera couplée avec la pauvreté humaine en liaison avec la disponibilité des infrastructures. Enfin, en

dernier lieu, revisiter les relations entre la pauvreté et les phénomènes démographiques que sont la fécondité et la mortalité.

Sur données d'enquête, de nombreux travaux ont mis en évidence, les relations entre la pauvreté et les variables sociodémographiques : sexe et âge du chef de ménage, taille du ménage, niveau d'instruction du chef de ménage. Le sens des relations obtenues varie selon la variable considérée. Avec le niveau d'instruction, la relation est négative : plus le chef de ménage est instruit moins il court le risque de devenir pauvre [Ahoyo (2001),] La relation entre le sexe du chef de ménage et la pauvreté est mitigée ; au Burkina, les ménages dirigés par une femme sont moins pauvres que ceux dirigés par un homme [Lachaud (1998)] ; au Bénin, le sexe du chef de ménage n'a pas d'effet significatif sur la pauvreté en milieu rural [MDR, 2001]. S'agissant de la taille du ménage, la relation est négative : la grande taille est une caractéristique des ménages pauvres [Lachaud (1998), Wetta (2001), MDR,2001]. Enfin avec l'âge du chef de ménage, la relation est positive en milieu rural (MDR,2001) et n'est pas monotone en milieu urbain : les chefs de ménage plus jeunes (moins de 35 ans) et plus âgés (60 ans et plus) sont plus pauvres que ceux âgés de 35 à 59 ans [INSAE, 2000].

Le lien entre la fécondité et la pauvreté a fait aussi l'objet de nombreuses contributions empiriques dans la littérature. Les relations trouvées sont : i) soit positives : la fécondité augmente un peu avec le niveau de vie [Basu (1995) ; Krisnaji (1992) ; Lipton (1983)] ; ii) soit négatives : à un recul de niveau de vie est associé une fécondité élevée [Robinson (1986) ; Schneider et Schneider (1995) ; Simanca et al. (1989)] ; iii) soit en forme de J-inversé : la fécondité croît des plus pauvres aux moins pauvres puis décroît avec le niveau de vie [Merwyn (1986) ; Lipton (1996) ; Vodounou et Ahoey (2002)].

Des indicateurs très variés ont été utilisés tant pour le niveau de vie que pour la fécondité dans les études citées ci avant [voir Schoumaker et Tabutin (1999) pour une littérature plus complète]. Dans une contribution plus récente, Schoumaker (1999) a analysé sur les données provenant de l'Enquête Ménage Intérimaire réalisée en Afrique du Sud de 1993 à 1994, l'influence de l'indicateur de vie sur la relation entre pauvreté et fécondité. En utilisant neuf indicateurs de niveau de vie, il trouve que la relation varie sensiblement selon l'indicateur utilisé en milieu rural en particulier.

Malgré ces résultats empiriques, le caractère multidimensionnel de la pauvreté est mis en avant pour montrer les limites de l'approche monétaire étant entendu qu'au centre des préoccupations figure au premier chef l'amélioration du bien – être des populations. Dans cette perspective, l'indice composite de pauvreté humaine (IPH) du Programme des Nations Unies pour le Développement répond à la préoccupation de la pluralité du concept de pauvreté puisqu'il intègre le manque d'accès aux services sociaux de base, le taux d'analphabétisme et l'espérance de vie à la naissance.

Sur données d'enquêtes, l'alternative envisagée consiste à construire un indice composite de niveau de vie fondé sur les conditions de vie et le patrimoine des ménages en utilisant une méthode d'analyse multivariée de type analyse en composantes principales (ACP) ou analyse des correspondances multiples (ACM) [Filmer et Pritchett (1998, 2001), Hammer, (1998), Sahn et Stifel (2001) ; Pradhan, Sahn et Younger, (2002), Vodounou et Ahoey (2002)]. Avec cette approche, le premier facteur de variance maximale est retenu pour catégoriser les ménages en cinq groupes (plus pauvres, pauvres, moyens, riches et plus riches). Dans une étude récente, Vodounou et al. (2002) ont utilisé cette démarche pour établir une relation négative entre le niveau de vie et les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile et une

relation positive lorsqu'on considère les indicateurs de santé tels que les soins prénatals (visite auprès d'un médecin) et l'assistance à l'accouchement.

La présente étude est articulée en quatre sections. La première décrit la méthodologie ainsi que la définition des concepts. La section 2 étudie la pauvreté des ménages en faisant ressortir les indicateurs de pauvreté ainsi que les profils des différentes catégories de ménages en fonction du confort du logement et de leurs conditions de vie. La section 3 est consacrée à l'analyse de la pauvreté des régions en liaison avec la disponibilité des infrastructures. Elle permettra d'apporter un éclairage sur le ciblage géographique en utilisant la pauvreté d'existence et la pauvreté humaine. La section 4 analyse la relation entre la pauvreté et les variables socio-démographiques. Elle fait une analyse différentielle de celles-ci par rapport au niveau de vie des ménages. On y aborde notamment la fécondité et la mortalité.

11. 1 Méthodologie

11.1.1 Unité d'observation, unités d'analyse et quelques caractéristiques

Les données utilisées sont extraites de la base de données issues du RGPH3. Elles concernent 1 210 463 ménages ordinaires regroupant une population de 6 739 094 individus. Celle-ci représente 99,5% de l'ensemble de la population des ménages ordinaires et collectifs qui constituent les unités d'observation du RGPH3.

L'unité d'analyse de la pauvreté varie selon qu'il s'agit de la pauvreté des ménages ou de la pauvreté des régions. Dans le premier cas, l'analyse porte sur le ménage ordinaire. S'agissant de la pauvreté des régions, elle est axée sur le département ou la commune.

L'étude de la pauvreté supposant le choix d'un indicateur de niveau de vie, il apparaît au regard des données disponibles que les caractéristiques de l'habitation sont des instruments privilégiés pour la construction d'un indice composite de niveau de vie. Ces caractéristiques portent essentiellement sur les matériaux de construction (nature des murs, nature du toit, nature du sol), le statut d'occupation de l'habitation et les conditions de vie du ménage (mode d'éclairage, moyen de cuisson le plus utilisé, approvisionnement en eau de boisson, mode d'aisance, évacuation des eaux usées, évacuation des ordures).

Les tableaux 11.1.1 présente la répartition des ménages ordinaires et leur population ainsi que le taux d'urbanisation et le rapport de masculinité selon le département. Il fait apparaître un rapport de masculinité de 94 hommes pour 100 femmes et un taux d'urbanisation de 38,7% au niveau national. Dans tous les départements, on compte plus de femmes que d'hommes à l'exception de la Donga qui affiche un rapport de masculinité de 100,3.

Le taux d'urbanisation reflète le niveau de développement d'un département lequel est corrélé avec le niveau de vie des populations.

Tableau 11.1.1: Répartition des ménages ordinaires et leurs populations selon le département et le milieu de résidence

Département	Nombre de ménages ordinaires			Effectif de la population			Taux d'urbanisation (en %)	Rapport de masculinité
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total		
Alibori	15934	47155	63089	112785	407661	520446	21,7	99,1
Atacora	30426	48361	78787	204936	341896	546832	37,5	96,8
Atlantique	66781	103137	169918	300835	496432	797267	37,7	94,1
Borgou	46210	47166	93376	312478	409076	721554	43,3	99,4
Collines	23027	70852	93879	117249	417651	534900	21,9	95,1
Couffo	18837	65990	84827	107252	415778	523030	20,5	86,9
Donga	13894	31051	44945	107465	241835	349300	30,8	100,3
Littoral	154346		154346	659130		659130	100,0	94,1
Mono	17339	59121	76460	75438	282266	357704	21,1	94,6
Ouémé	66869	83475	150344	320339	406735	727074	44,1	91,1
Plateau	23291	49727	73018	121434	284572	406006	29,9	90,1
Zou	37188	90286	127474	166874	428977	595851	28,0	88,9
Total	514142	696321	1210463	2606215	4132879	6739094	38,7	94,0

La structure par âge est présentée dans le tableau 11. 1.2. On y observe une population jeune : les moins de 15 ans représentent 46,8% de la population totale et les 60 ans et plus, 5,5%. Sur le plan géographique, la jeunesse de la population est très marquée dans les départements du Nord (Alibori, Borgou, Donga) et dans ceux des Collines et du Couffo où la proportion des moins de 15 ans est au moins de 48,7%.

Tableau 11.1.2 Population des ménages ordinaires par groupe d'âge en %

	0-04 ans	05-14 ans	15-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
BENIN	17,3	29,5	17,9	19,0	10,7	5,5
Alibori	20,3	31,6	17,0	17,4	9,2	4,5
Atacora	19,2	31,0	16,1	16,8	11,4	5,5
Atlantique	16,9	28,8	17,6	19,9	11,1	5,7
Borgou	19,4	31,1	17,3	17,9	9,6	4,7
Collines	18,2	30,5	18,0	17,5	9,8	5,9
Couffo	18,9	33,5	15,7	17,7	9,2	5,2
Donga	17,7	31,4	16,5	17,4	10,7	6,3
Littoral	12,1	22,0	24,6	26,4	11,6	3,3
Mono	16,4	30,8	16,5	17,7	11,1	7,5
Ouémé	15,5	28,1	19,1	19,8	12,0	5,6
Plateau	17,5	29,1	17,4	18,3	11,4	6,3
Zou	17,4	29,4	16,6	18,2	10,8	7,5

11. 1.2 Un indice composite de niveau de vie fondé sur les caractéristiques de l'habitation et les conditions de vie des ménages

L'analyse traditionnelle de la pauvreté monétaire repose sur le choix d'un indicateur de niveau de vie qui est fondé sur le revenu ou les dépenses de consommation. Dans ce cadre, de nombreux travaux se sont intéressés à la détermination de la ligne de pauvreté [Ravallion (1994, 1996)] et au calcul des indices de pauvreté [Foster et al. (1984), Davidson et Duclos (1998)]. Plusieurs autres indicateurs de niveau de vie sont utilisés dans cette perspective: dépenses par équivalent-adulte, part des dépenses alimentaires dans la dépense totale. Les enquêtes sur les conditions de vie réalisées auprès des ménages sont assez riches en la matière. Elles sont d'ailleurs les principales sources de données pour les études sur la pauvreté. C'est le cas, entre autres des Enquêtes LSMS (Living Standards Measurement Surveys) et QUIBB (Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Bien être de Base) de la Banque Mondiale, les Enquêtes Légères Auprès des Ménages en milieu urbain (ELAM) et les Enquêtes sur les Conditions de Vie en Milieu Rural (ECVR) ainsi que les Enquêtes 1 2 3.

Les données collectées dans le cadre d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitation ne permettent pas de construire de tels indicateurs puisqu'elles ne fournissent aucune information sur la distribution des revenus et des dépenses de consommation. Se fondant sur l'argument de Sen (1979, 1987) selon lequel les dépenses et les revenus ne permettent pas de mesurer toutes les dimensions de la pauvreté, la construction d'un indice de bien-être fondé sur les conditions de vie et le patrimoine des ménages est apparue comme une alternative intéressante dans de nombreuses études empiriques.

Filmer et Pritchett (1998, 2001), Hammer, (1998), Sahn et Stifel (2001) ; Pradhan, Sahn et Younger, (2002) ont utilisé l'analyse en composantes principales pour déterminer les pondérations de K variables caractéristiques des conditions de vie (approvisionnement en eau, mode d'aisance, moyen énergétique d'éclairage et de cuisson, nature du sol et des murs, nature du toit...) et du patrimoine possédé par le ménage (radio, télévision, réfrigérateur,...) afin de construire l'indice de bien-être du ménage comme une combinaison linéaire de ces K variables. Les variables actives de l'analyse en composantes principales sont toutes des variables dichotomiques. Une extension de cette approche a été utilisée par Vodounou et Ahoey (2002) et Vodounou (2003) qui ont considéré des variables de conditions de vie et de patrimoine dont le nombre de modalités est supérieur ou égal à 2. De ce fait l'indice de bien-être est déterminé par les coordonnées des ménages sur le premier axe factoriel de l'analyse des correspondances multiples dont les variables actives sont les K variables de patrimoine et de conditions de vie considérées.

Dans cette étude, la construction de l'indice de bien-être s'inscrit dans la même démarche. A cet effet, 15 variables actives regroupant 68 modalités et 6 variables illustratives sont retenues pour l'analyse des correspondances multiples. Les variables actives sont : approvisionnement en eau de boisson, mode de cuisson le plus utilisé, mode d'éclairage, évacuation en eaux usées, évacuation des ordures, type de construction, concession (oui ou non), type d'usage de l'habitation, statut d'occupation de l'habitation, nombre de personne par pièce, nature du toit, nature du sol, nature des murs, mode d'aisance, niveau d'instruction du chef de ménage. Les variables illustratives sont : âge du chef de ménage (CM), département, milieu de résidence, branche d'activité du CM, statut d'occupation dans l'emploi, statut dans l'emploi.

11. 1.3 Catégories socio-économiques des ménages

Cinq classes sont ainsi définies en fonction des valeurs croissantes de l'indice composite:

- i) **Les ménages plus pauvres** dont les indices de niveau de vie sont compris entre la valeur minimum et le 1^{er} quintile, correspondant aux 20% les plus faibles de la distribution de niveau de vie ;
- ii) **Les ménages pauvres** dont les indices sont compris entre le 1^{er} quintile et le 2^{ème} quintile ;
- iii) **Les ménages moyennement pauvres** dont les indices se situent entre le 2^{ème} quintile et le 3^{ème} quintile ;
- iv) **Les ménages riches** dont les indices sont compris entre le 3^{ème} quintile et le 4^{ème} quintile ;
- v) **Les ménages plus riches** dont les indices sont compris entre le 4^{ème} quintile et la valeur maximale des indices de niveau de vie.

11. 1.4 Indices de pauvreté d'existence

Trois indices de pauvreté sont retenus ici : l'incidence de pauvreté, la profondeur de pauvreté et l'indice de sévérité de la pauvreté. Ces indices sont ceux de la classe de Foster et al (1984) utilisés pour l'analyse de la pauvreté monétaire.

La mesure de pauvreté la plus simple et la plus couramment employée est l'indice numérique de pauvreté qui est égal au pourcentage de la population dont la consommation ou toute autre mesure appropriée du niveau de vie, y , est inférieure au seuil de pauvreté z . Supposons que, aux termes de cette définition, q personnes soient jugées pauvres dans une population de taille n . L'indice numérique de pauvreté H est simplement la proportion de la population qui est jugée pauvre: $H=q/n$

L'indice numérique H possède l'avantage d'être facile à interpréter. De plus, pour certains types de comparaisons de la pauvreté, comme l'évaluation des progrès généraux accomplis dans la lutte contre la pauvreté, il peut être tout à fait adéquat bien qu'il soit toujours préférable de le calculer pour au moins deux seuils de pauvreté. Toutefois, pour l'analyse des répercussions de politiques spécifiques sur les pauvres, l'indice numérique de pauvreté présente l'inconvénient de ne pas être sensible aux différences d'intensité de la pauvreté.

L'écart de pauvreté noté PG ou l'indice de profondeur de pauvreté est un meilleur indicateur à cet égard. Il est basé sur le déficit de revenu global des pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Il rend compte de la distance moyenne qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté et donne ainsi une meilleure idée de l'intensité de cette dernière. L'indice de l'écart de pauvreté peut alors être défini comme suit: $PG = \Sigma(1-y_i/z)/n$. Il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte de manière convaincante les différences d'intensité de la pauvreté entre les pauvres

Une simple mesure additive de l'intensité de la pauvreté est l'indice de sévérité P_2 de Foster-Greer-Torbecke (1984) qui pondère les écarts de pauvreté des pauvres par ces mêmes écarts de pauvreté aux fins de l'évaluation de la pauvreté globale. En d'autres termes $P_2 = \Sigma(1-y_i/z)^2/n$. L'indice P_2 présente entre autres, l'inconvénient de ne pas être facile à interpréter en tant qu'écart de pauvreté ou plus particulièrement en tant qu'indice numérique de pauvreté.

Lorsqu'on compare les formules indiquées plus haut pour H, PG et P2, on constate qu'elles ont une structure commune, ce qui suggère l'existence d'une classe de mesure générique de type $P_\alpha = \Sigma(1-y_i/z)^\alpha/n$ avec α ($\alpha = 0, 1, 2$) qui mesure l'aversion pour la pauvreté [Foster et al. (1984)]. Ce sont les indices FGT du nom de leurs auteurs.

11. 1.5 Indice de pauvreté humaine

Le rapport national sur le développement élaboré avec l'appui du PNUD, définit l'indice de pauvreté humaine (IPH) comme une moyenne arithmétique simple de trois variables IPH_1 , IPH_2 et IPH_3 liées respectivement à la durée de vie, l'instruction et les conditions de vie. IPH_1 mesure le pourcentage d'individus dont l'espérance de vie est inférieure à 40 ans, IPH_2 le taux d'analphabétisme des adultes et IPH_3 est une variable composite mesurant le manque d'accès aux services procurés par l'économie dans son ensemble. Il est calculé par la moyenne arithmétique de IPH_{31} , pourcentage des individus n'ayant pas accès aux services de santé, IPH_{32} , pourcentage de personnes privées d'accès à l'eau potable et IPH_{33} , pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale.

Ainsi l'IPH est donné par $IPH = (IPH_1^3 + IPH_2^3 + IPH_3^3)^{1/3}$ avec $IPH_3 = (IPH_{31} + IPH_{32} + IPH_{33})/3$.

Au Bénin, l'IPNM calculé en 2001 à la place de l'IPH considère IPH_1 comme la probabilité de mourir entre 1 et 4 ans, IPH_2 comme le taux d'analphabétisme des 6 ans et plus et IPH_3 , la moyenne arithmétique de IPH_{31} , pourcentage des individus ayant accès aux services de santé situés à plus de 5 km, IPH_{32} , pourcentage de personnes privées d'accès à l'eau potable et IPH_{33} , pourcentage d'enfants de moins de 3 ans souffrant de l'insuffisance pondérale.

Les données du recensement fournissent IPH_1 et IPH_2 et ne permettent pas de calculer IPH_{31} et IPH_{33} . L'indicateur IPH_3 est donc réduit à la proportion d'individus privés d'eau potable. L'IPH est calculé par département et par commune.

11. 2 Pauvreté des ménages

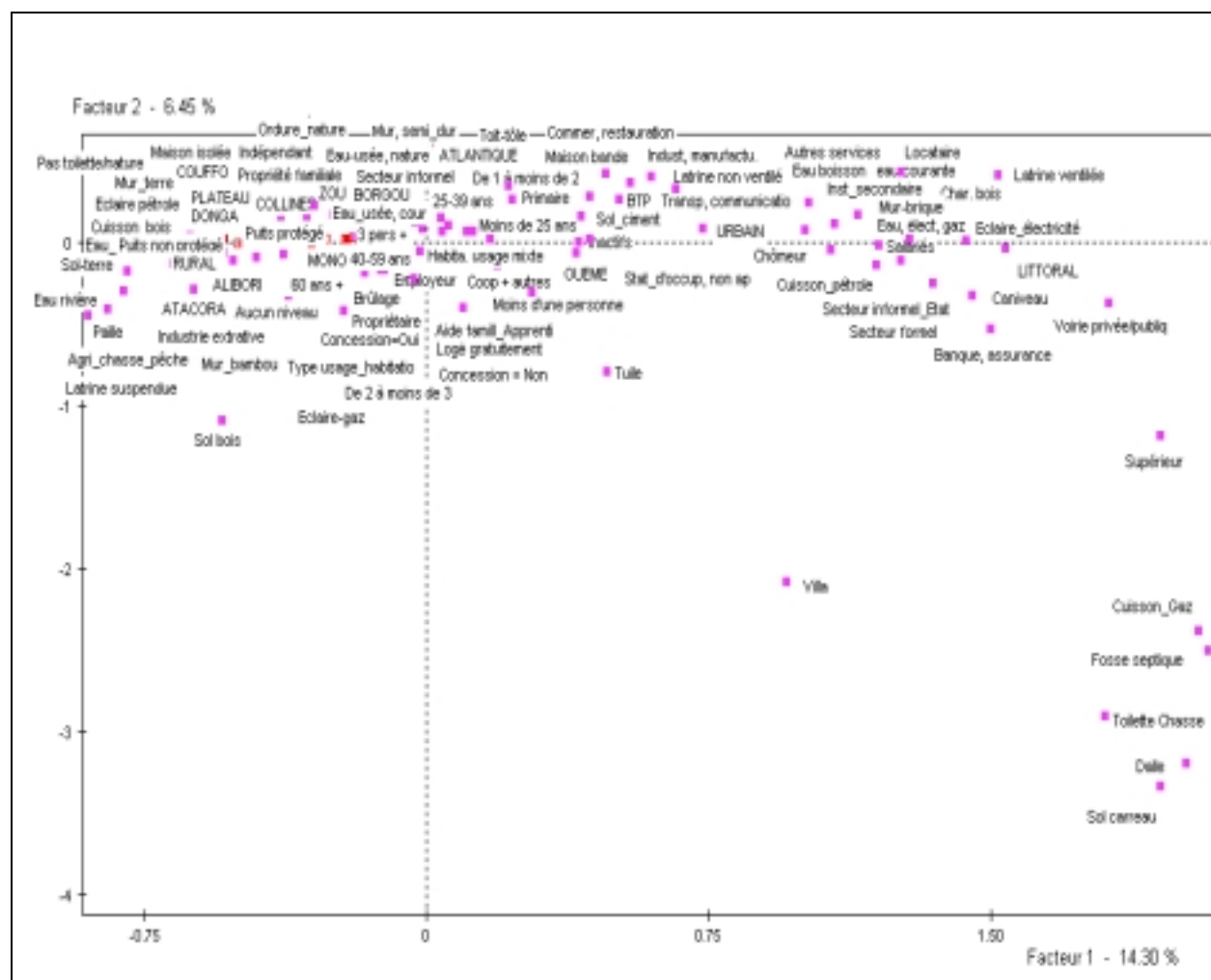
11. 2.1 Un classement satisfaisant des ménages sur le premier axe

Le premier facteur avec une valeur propre de 0,353 explique 14,3% de l'inertie totale. Le second en explique 6,5%. Pour la suite de l'étude, on s'intéresse au premier axe. Il oppose les ménages ayant de mauvaises conditions de vie à ceux qui vivent dans de bonnes conditions. Les ménages de mauvaises conditions présentent les caractéristiques suivantes : ménages propriétaires avec ou sans titre foncier vivant dans des habitations traditionnelles (toit est en paille ou en terre, sol et mur en terre) dépourvues d'infrastructures sanitaires (pas de latrine) et s'approvisionnant en eau de boisson à la rivière; ils jettent les eaux usées dans la nature et y évacuent les ordures ménagères ; le pétrole est le moyen d'éclairage le plus utilisé ainsi que le mode d'éclairage.

Les ménages présentant de bonnes conditions de vie s'approvisionnent pour leur boisson en eau courante SBEE ; le toit de l'habitation est en tôle, le mur en brique et le sol en ciment. Dans ces ménages, l'électricité est le mode d'éclairage et le charbon de bois, le moyen de cuisson le plus utilisé. Le confort du logement est adéquat : le mode d'aisance est une toilette à chasse ou une latrine ventilée ou non. Les eaux usées sont jetées dans des caniveaux ou des

fosses septiques. Les ordures ménagères sont évacuées par la voirie. Dans ces ménages, on dénombre moins de 2 personnes par pièce contre plus de 2 dans les ménages vivant dans de mauvaises conditions. Le premier axe s'interprète comme un axe de niveau de vie qui permet de classer les ménages à l'aide de leur coordonnée.

Graphique 11.2.1 Analyse des correspondances multiples, fondée sur les conditions de vie des ménages



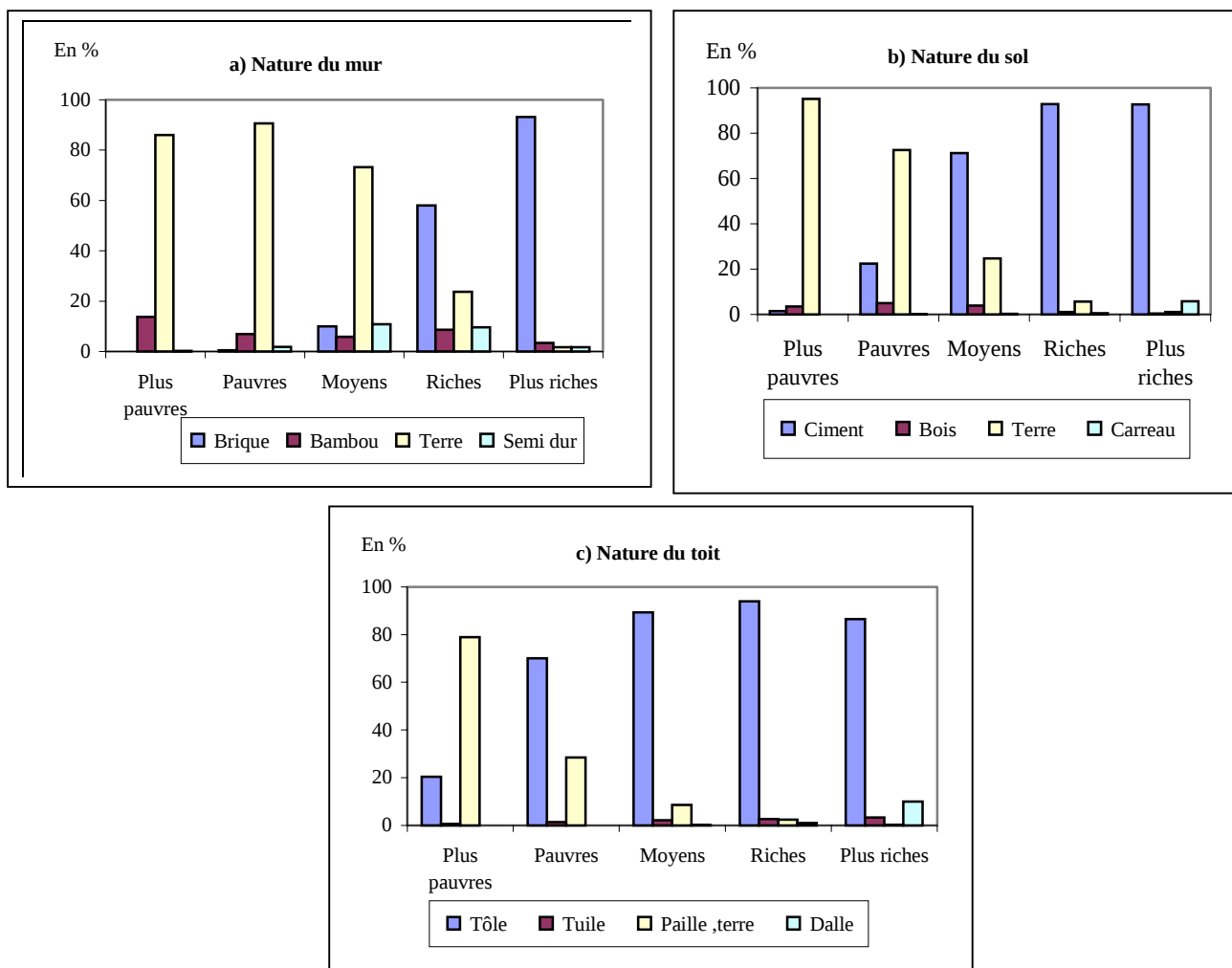
11. 2.2 Caractéristiques de l'habitation

Matériaux de construction : une prédominance des matériaux rudimentaires dans les habitations des ménages pauvres

Au niveau national, deux types de matériaux caractérisent les habitations des ménages ordinaires : les matériaux modernes et les matériaux rudimentaires. Au titre des matériaux modernes, on observe que le ciment est plus utilisé (55,8%) pour le sol ainsi que le carreau, mais en faible proportion (1,3% des ménages) ; le mur est le plus souvent en terre (55,3%) ou en brique (32,1%) et le toit, en tôle (71,9%) ou en paille (24%) [Tableau 11a2].

Du point de vue des matériaux de construction, les habitations semblent être bien typées selon les catégories socio-économiques des ménages. Les habitations des ménages plus pauvres et pauvres sont généralement construites en matériaux rudimentaires : sol et mur en terre dans au moins 7 ménages pauvres sur 10 et toit en paille dans près de 4 ménages plus pauvres sur 10. A l'opposé les riches et plus riches logent dans des habitations construites en matériaux modernes : sol en ciment dans la quasi-totalité de ces ménages (au moins 90%), le mur en brique dans 58% des ménages riches et 93% des ménages plus riches, le toit en tôle dans au moins 80% des ménages riches et plus riches, et en dalle dans 10% des ménages plus riches.

Graphique 11.2.2 Nature du mur, du sol et du toit



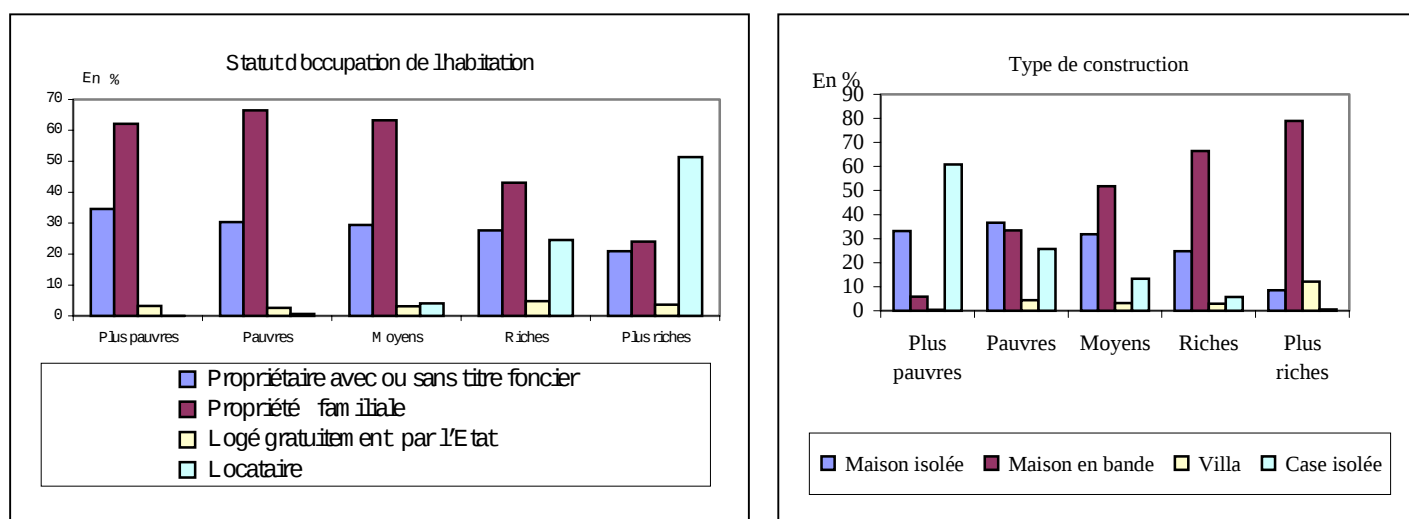
11. 2.3 Type de construction et statut d'occupation de l'habitation

Du point de vue des formes, les habitations sont caractérisées dans leur ensemble par trois types de construction : les maisons en bandes (47,1%), les maisons isolées (27,0%) et les cases isolées (21,4%), les villas étant en proportion faible (4,6%) [Tableau 11a3].

Les ménages habitant les maisons isolées sont soit locataires (10%), soit propriétaires avec ou sans titre foncier (33,6%) ou sont le plus souvent logés dans des propriétés familiales (54,0%). Les cases isolées sont généralement des propriétés familiales (64%) ; elles sont des propriétés des ménages dans 30% des cas. S'agissant des villas, 44% d'entre elles sont les propriétés des ménages et 33,8% des propriétés familiales. En outre, 15% d'entre elles sont habitées par des locataires.

Le statut d'occupation de l'habitation reflète le niveau de vie des ménages. Les ménages plus pauvres habitent des cases ou des maisons isolées lesquelles sont dans la majorité des cas des propriétés familiales (62,1%) ou individuelles (34,6%). Les ménages pauvres occupent des maisons isolées (36,7%), des maisons en bande (33,4%) et des cases isolées (25,7%). Comme les plus pauvres, ils sont dans des propriétés familiales (66,5%) ou propriétaires (30,4%). A l'opposé, les ménages riches occupent majoritairement les maisons en bande (66,5%) et dans une moindre proportion des maisons isolées (24,8%). Ils sont soit propriétaires (27,6%) soit logés dans des propriétés familiales (43,1%), soit locataires (24,6%). Les ménages plus riches logent dans des maisons en bande (79,0%), des villas (12,1%) ou des maisons isolées (8,4%). Ils sont en majorité locataires (51,4%). Ils sont aussi propriétaires (20,9%) ou logés gratuitement dans des propriétés familiales (24,0%).

Graphique 11.2.3 Type de construction et statut d'occupation de l'habitation



11. 2.4 Conditions de vie des ménages

Approvisionnement en eau : *les ménages pauvres s'approvisionnent en eaux de surface ou en eaux souterraines*

L'eau de boisson est un élément vital dont les sources d'approvisionnement sont très diversifiées. Au niveau national, près d'un tiers des ménages utilisent l'eau courante comme eau de boisson. Dans 22,6% des cas, les ménages s'approvisionnent en eau de puits non protégé et dans 8,3% en eau de puits protégé. Ils s'approvisionnent aussi, en eau des fontaines et des pompes villageoises (21,2%) puis en eau des rivières (13,2%) [Tableau A3]. .

Les eaux de surface (eau de rivière, eau de marigot, eau de pluie) et les eaux de puits non protégés, en général non potables, constituent des sources privilégiées des ménages moins aisés. On observe en effet que 39,6% des ménages plus pauvres et 16,1% des ménages pauvres utilisent comme eau de boisson, l'eau de rivière. Les eaux de puits protégés ou non et les eaux souterraines sont aussi fréquemment utilisées dans ces ménages : eaux de fontaine, de pompe villageoise au moins 32,2% des ménages plus pauvres et pauvres, eaux des puits protégés ou non protégés au moins 24%. Les ménages plus riches s'approvisionnent majoritairement en eau courante (89,2%) et les ménages riches, en eau courante (51,4%) et en eau de puits (34,1%) [Graphique 11. 1.4 a)].

Confort du logement : *la nature est le lieu de défécation privilégié par les ménages plus pauvres et pauvres*

Le niveau de l'équipement sanitaire des habitations des ménages est faible au Bénin. Près du tiers des ménages disposent d'une toilette : latrine ventilée(13,6%), latrine non ventilée (16,2%), toilette à chasse (2,8%) ; mais la majorité d'entre-eux (67,5%) n'ont pas de toilette et défèquent dans la nature. Cette pratique est néfaste pour la santé et ceci dans les milieux où les eaux de surface sont des sources d'approvisionnement en eau de boisson. Les ménages plus pauvres et pauvres sont les plus exposés à ce risque, la quasi-totalité d'entre – eux (au moins 95%) ne disposant pas de toilette [Graphique 11.2.4 c)].

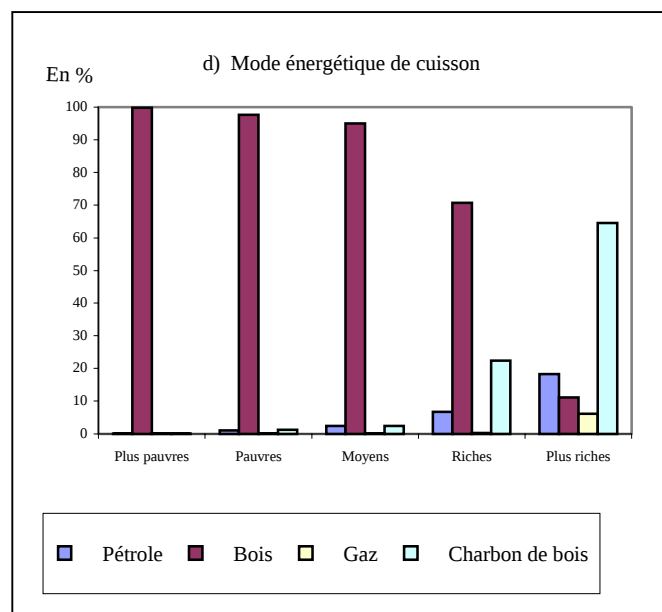
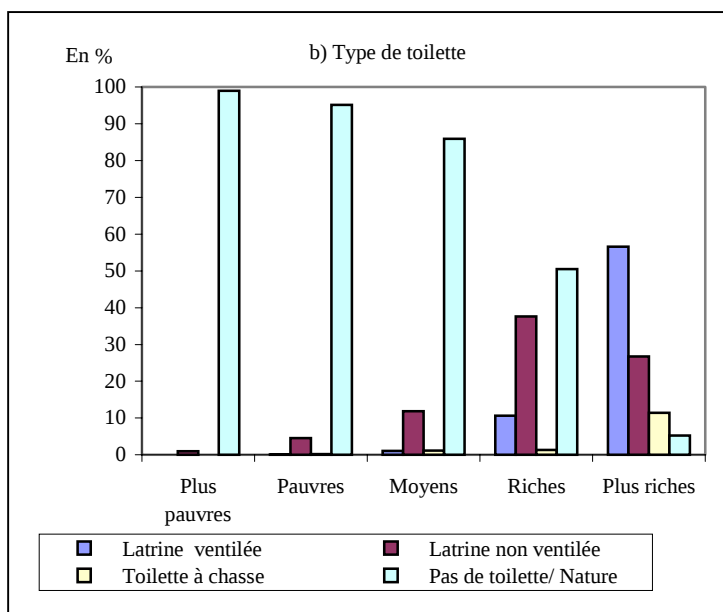
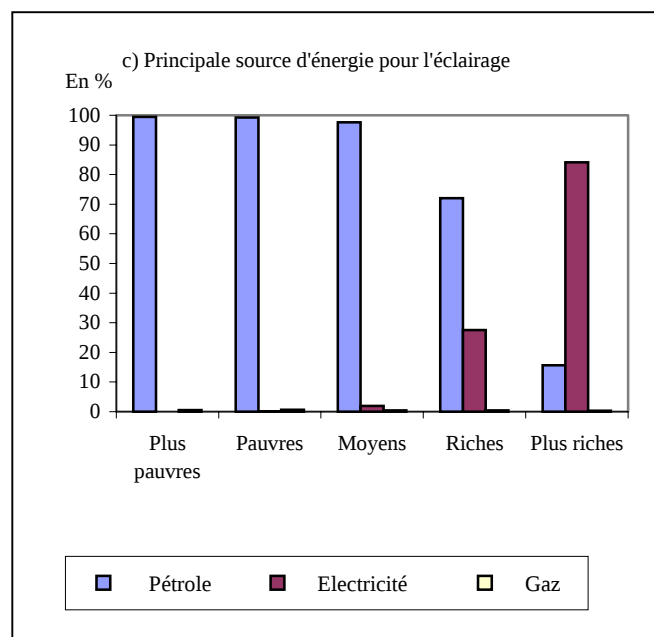
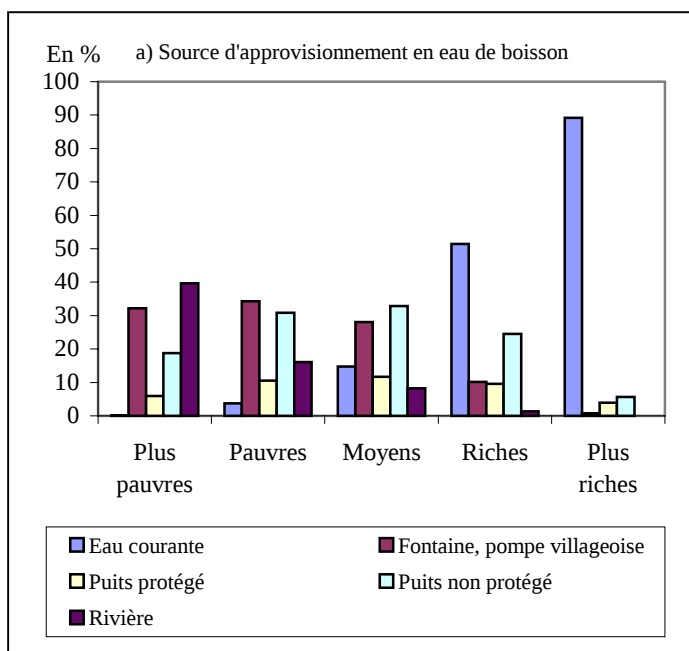
Dans les ménages plus aisés la situation est différente. Les ménages plus riches utilisent un mode d'aisance adéquat : latrine ventilée (56,6%), latrine non ventilée (26,8%), toilette à chasse (11,5%). Ils sont rares à ne pas disposer de toilette (5,2%). En revanche, dans les ménages riches, les modes idoines de défécation sont disponibles en faible proportion : 1 ménage riche sur 2 défèque dans la nature, 1 ménage sur 3 dispose de latrine non ventilée, 1 sur 10 de latrine ventilée et seulement 1 sur 100 de toilette à chasse [Graphique 2.4].

Le pétrole et le bois sont respectivement les principales source d'énergie pour l'éclairage et la cuisson des ménages pauvres

Le pétrole et l'électricité sont les principales sources d'énergie utilisées pour l'éclairage dans les ménages. L'utilisation du pétrole est une caractéristique dominante des ménages plus pauvres et pauvres et même des ménages moyens : ils en font usage dans au moins 95% des cas. En revanche, l'électricité est utilisée dans la grande majorité des ménages plus riches (84,1%) et dans plus du quart des ménages riches (27,6%). Près des trois quart de ceux-ci utilisent le pétrole.

S'agissant du mode de cuisson, le bois (75,1%) et le charbon de bois (18,0%) constituent le moyen énergétique le plus utilisé au niveau national. Le bois est pratiquement la seule source des ménages plus pauvres et pauvres. Chez les ménages riches et plus riches, les sources d'énergie sont diversifiées. Les ménages riches utilisent par ordre décroissant le bois (70,7%), le charbon de bois (22,4%), le pétrole (6,7%). Chez les plus riches, on a d'abord le charbon de bois (64,6%), le pétrole (18,2%), le bois (6,1%) et le gaz (6,1%) [Tableau 11a4]. .

Graphique 11.2.4 Conditions de vie des ménages



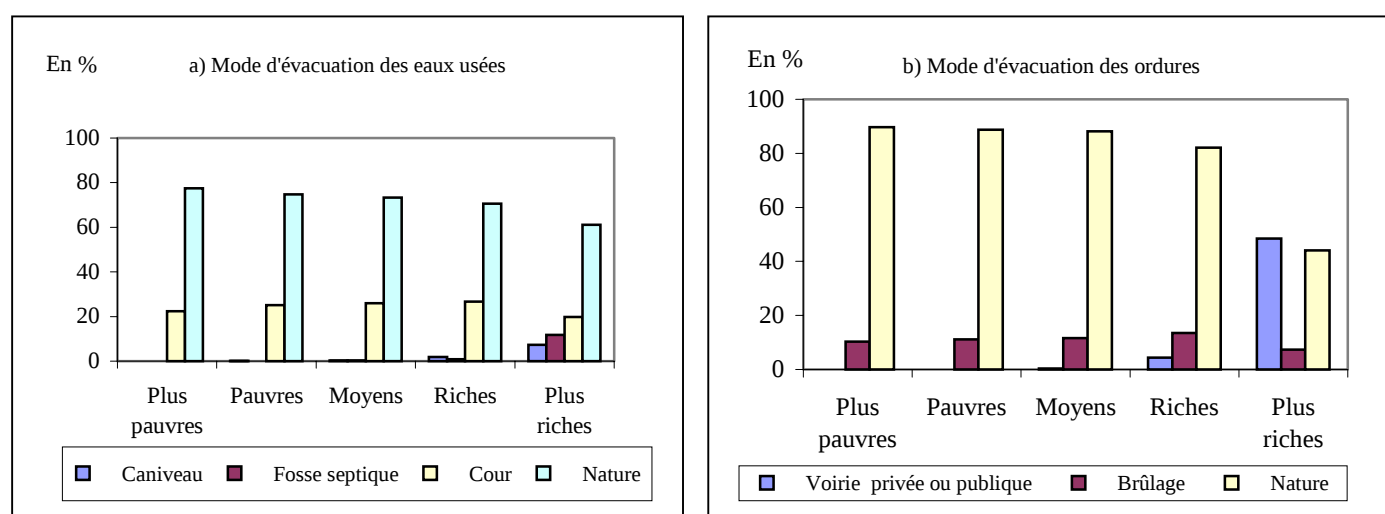
Evacuation des ordures ménagères et des eaux usées

Au niveau national, les ordures ménagères sont évacuées le plus souvent dans la nature (78,6%). Le brûlage et les services de voirie sont aussi utilisés par les ménages, mais en faible proportion (près de 11%). Même si l'évacuation dans la nature est d'usage courant quelle que soit la catégorie socio-économique du ménage, les ménages plus pauvres, pauvres, moyens et riches sont plus enclins à évacuer leurs ordures ménagères par brûlage alors que dans les ménages plus riches, les services des voiries sont sollicités [Tableau 11a5].

Les eaux usées sont couramment jetées dans la nature (71,5%) et dans la cour (24,0%). Cette pratique est nuisible pour la santé car elle favorise la pollution de la nappe phréatique dans les zones où celle-ci est à moins de deux mètres (cas de Cotonou en particulier) et rend l'eau des puits, impropre. De même, les gîtes larvaires générés probablement par cette gestion des eaux usées peuvent donner lieu à la recrudescence du paludisme dans certains ménages.

Ce comportement général s'observe aussi bien chez les pauvres que chez les moyens et les riches. Néanmoins, on observe, comme on l'avait déjà dit, que les ménages plus riches ont des habitations mieux équipées, puisque les eaux usées sont jetées dans des fosses septiques chez 11,8% d'entre-eux et dans des caniveaux chez 7,3% [Graphique 11.2.5 a)].

Graphique 11.2.5 Mode d'évacuation des ordures et des eaux usées



11. 2.5 Profil des ménages

Les caractéristiques d'habitation et les conditions de vie décrites ci-dessus permettent de mettre en évidence comme il suit les portraits-robots des ménages.

Profil 11. 1 : Ménages plus pauvres

Les ménages plus pauvres habitent des maisons ou cases isolées, propriétés familiales dont le sol et le mur sont en terre et le toit en paille ; ils s'approvisionnent en eau de boisson principalement à la rivière ou par des pompes villages ou des fontaines ; en terme de confort du logement, les maisons de ces ménages n'ont pas de toilette ; le pétrole est le principal mode d'éclairage et le bois, le moyen énergétique de cuisson ; dans ces ménages, les eaux

usées et les ordures ménagères sont jetées dans la nature et dans la cour. Le chef n'a aucun niveau d'instruction.

Profil 11. 2 : Ménages pauvres

Comme les ménages plus pauvres, les ménages pauvres habitent des maisons ou cases isolées, mais aussi des maisons en bande, propriétés familiales dont le mur est en terre, le sol en terre ou en ciment et le toit en tôle. Les puits non protégés et les pompes villageoises sont leurs principales sources d'approvisionnement en eau de boisson. Le bois est le moyen énergétique de cuisson le plus fréquent et le pétrole, le mode d'éclairage. En général, les ménages pauvres n'ont pas de toilette ; ils défèquent dans la nature et y jettent aussi les eaux usées et les ordures ménagères. Le chef a au plus le niveau du primaire.

Profil 11. 3 : Ménages moyens

Les ménages moyens habitent des logements dont le mur est le plus souvent en terre. Le sol est en ciment et le toit en tôle. Ils vivent dans des maisons en bande ou dans des cases isolées qui sont des propriétés familiales. La source d'approvisionnement en eau de boisson est diversifiée : puits non protégés (32,9%), puits protégés (11,7%), pompe villageoise (20,1%), eau courante SBEE (14,7%).

Par rapport au mode d'éclairage, on note l'utilisation quasi-exclusive du pétrole comme chez les pauvres. S'agissant du mode énergétique de cuisson, c'est le bois qui est le plus utilisé. En matière d'assainissement, les logements des ménages moyens sont équipés de latrine à fosse non ventilée 12 fois sur 100. Les ménages moyens ont un comportement identique à celui des ménages pauvres du point de vue de l'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées. Dans ces ménages, les eaux usées sont jetées dans la cour ou la nature et les ordures dans la nature ou brûlées.

Profil 11. 4 : Ménages riches

Les ménages riches logent dans des maisons en bandes ou des villas; ils sont logés sur des propriétés familiales ou sont propriétaires ou locataires. Le toit des habitations est en tôle ou en dalle, le mur en brique et le sol en ciment et quelque fois en carreau. Du point de vue du confort du logement, ils sont à l'aise : ils ont une latrine ou une toilette à chasse. L'électricité est le mode d'éclairage des plus riches et le pétrole celui des riches. Le principal moyen énergétique de cuisson est le charbon de bois et le bois. En ce qui concerne le niveau d'instruction, près d'un chef de ménage riche sur 4 a au moins le niveau du secondaire.

Profil 11. 5 : Ménages plus riches

Comme les ménages riches, les ménages plus riches logent dans des maisons en bandes ou des villas ; mais ils sont en forte proportion des locataires. Le toit des habitations est en tôle ou en dalle, le mur en brique et le sol en ciment et quelque fois en carreau. Du point de vue du confort du logement, ils ont une latrine ou une toilette à chasse. L'électricité est le mode d'éclairage ; le moyen énergétique de cuisson est le charbon de bois. Les ménages plus riches utilisent essentiellement l'eau courante comme eau de boisson. En ce qui concerne le niveau d'instruction, près de 6 chefs de ménages plus riches sur 10 ont au moins le niveau du secondaire.

11. 2.6 Pauvreté et zones géographiques

Les caractéristiques mises en relief ci-dessus ont permis de décrire les ménages pauvres au regard de leurs conditions de vie. Deux lignes de pauvreté sont ainsi mises en exergue : les premier et deuxième quintiles les plus faibles. La première ligne définit les ménages plus pauvres et la deuxième, les plus pauvres et les pauvres qu'on regroupera pour les besoins de l'analyse sous le vocable de pauvres [Tableau 11. 2.1].

Au niveau national, on dénombre 40% de ménages pauvres. La pauvreté touche 59% de ménages en milieu rural contre 14,3% en milieu urbain. Sur le plan géographique, le classement par ordre décroissant des indices de pauvreté met en évidence ce qui suit : i) trois départements (Littoral, Ouémé, Atlantique) sont moins affectés par la pauvreté d'existence. Les proportions des ménages pauvres y sont inférieures à 35%. ii) Les départements les plus affectés par la pauvreté d'existence sont en premier lieu l'Atacora (70,3%), le Couffo (58,5%), l'Alibori (57,0%), la Donga (54,2%) et en second lieu, le Plateau (49,9%), le Zou (48,2%), le Mono (47,7%), le Borgou (45,8%) et les Collines (44,8%). Les départements les moins affectés sont l'Atlantique, l'Ouémé et le Littoral.

L'incidence de pauvreté des ménages du Plateau, du Mono, du Borgou et des Collines varie entre l'incidence nationale plus 100 écarts-types et la même incidence plus 300 écarts-types. Celles de l'Atacora, du Couffo, de l'Alibori et de la Donga sont supérieures à 40% plus 300 écarts-types.

Graphique 11.2.6 Proportion des ménages pauvres et plus pauvres par département

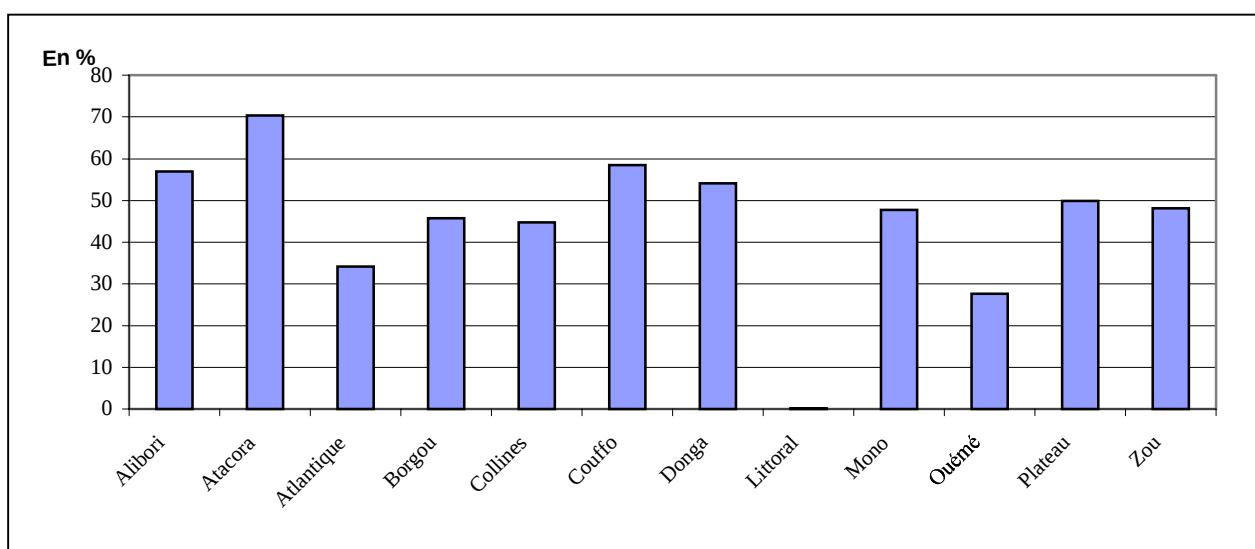


Tableau 11.2.1 Répartition des ménages (en %) selon le quintile de niveau de vie, le département et le milieu de résidence

	Quintiles de niveau de vie					Total	Proportion des ménages pauvres et plus pauvres	Rang
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches			
Département								
Alibori	32,88	24,1	25,15	14,77	3,1	100	56,98	3ème
Atacora	40,32	29,99	16,87	9,14	3,68	100	70,31	1er
Atlantique	14,37	19,78	20,76	24,99	20,1	100	34,15	10ème
Borgou	24,3	21,46	20,95	18,53	14,76	100	45,76	8ème
Collines	22,47	22,3	33,06	17,76	4,4	100	44,77	9ème
Couffo	23,4	35,07	24,89	12,55	4,1	100	58,47	2ème
Donga	28,43	25,72	29,24	13,47	3,15	100	54,15	4ème
Littoral	0,01	0,12	1,29	20,13	78,45	100	0,13	12ème
Mono	25,07	22,65	21,35	21,19	9,74	100	47,72	7ème
Ouémé	12,55	15,06	20,87	28,25	23,27	100	27,61	11ème
Plateau	25,98	23,93	23,84	21,35	4,89	100	49,91	5ème
Zou	24,1	24,05	20,25	21,25	10,36	100	48,15	6ème
Milieu de résidence								
Urbain	6,81	7,47	11,87	29,44	44,41	100	14,28	
Rural	29,59	29,38	26,02	13,03	1,98	100	58,97	
Bénin	19,92	20,07	20,01	20	20	100	39,99	

11. 2.7 Pauvreté dans les trois grandes villes : Cotonou, Porto-Novo et Parakou

Les résultats ci-dessus montrent que la comparaison des conditions de vie des ménages de Cotonou à celles des autres départements conduit à la quasi-inexistence de pauvres dans cette ville. Il s'agit en réalité d'un palmarès qui occulte l'analyse de pauvreté en milieu urbain. Pour élucider celle-ci, les trois grandes villes (Cotonou, Porto-Novo, Parakou) ont fait l'objet d'une attention particulière.

Le tableau 11. 2.2 présente la répartition des ménages des trois grandes villes selon les catégories socio-économiques. On y observe, contrairement aux résultats obtenus ci-dessus, que 33,8% des ménages sont pauvres à Cotonou. Ce taux est de 65,5% à Parakou et de 46,6% à Porto-Novo. On a ainsi 2 fois plus de ménages pauvres à Parakou et 1,4 fois plus à Porto-Novo qu'à Cotonou.

Tableau 11.2.2 Répartition des ménages en (%) selon le quintile de niveau de vie et la ville

Grandes Villes	Quintiles de niveau de vie					Total	Proportion des ménages pauvres et plus pauvres	Rang
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus Riches			
Parakou	41,54	23,95	16,71	11,08	6,73	100,00	65,49	1 ^{er}
Cotonou	15,11	18,64	21,43	23,43	21,38	100,00	33,75	3 ^{ème}
Porto-novo	24,27	22,33	17,07	13,47	22,85	100,00	46,60	2 ^{ème}
Ensemble des trois villes	20,00	20,00	20,00	19,99	20,00	100,00	40,01	

11. 2.8 Impact de la taille du ménage

L'effet de la taille du ménage sur la pauvreté est analysé suivant deux démarches complémentaires. La première repose sur l'hypothèse selon laquelle tous les individus d'un ménage appartiennent au même quintile que le ménage. Cette hypothèse est justifiée par le fait que les conditions décrites par les caractéristiques de l'habitation sont les mêmes pour tous les individus d'un ménage. Sur la base de cette hypothèse, les indices de pauvreté pondérés par la taille des ménages sont calculés en considérant comme indicateur de niveau de vie les coordonnées des individus sur le premier axe auxquelles on a soustrait la valeur minimale. La ligne de pauvreté correspond au deuxième quintile inférieur des coordonnées translatées. Le tableau ci-après présente pour chaque département, les indices FGT et les contributions correspondantes. Le lien entre la taille du ménage et la pauvreté fait l'objet de la seconde démarche abordée à la section 11.2.12.

Au niveau national, la pauvreté d'existence affecte 43,1% de la population contre 40% des ménages. L'écart de pauvreté est de 0,19. Il indique la distance moyenne qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté.

Tableau 11.2.3 Indices de pauvreté dans la population des ménages ordinaires

Départements	Poids démographique	Incidence de pauvreté		Indice de profondeur		Indice de sévérité	
		(P ₀)	Ctr	(P ₁)	Ctr	(P ₂)	Ctr
Alibori	7,72	0,5699 (0,0020)	10,22	0,2789 (0,0013)	11,24	0,1810 (0,0010)	11,99
Atacora	8,11	0,7029 (0,0016)	13,25	0,3480 (0,0011)	14,73	0,2242 (0,0010)	15,61
Atlantique	11,83	0,3383 (0,0011)	9,30	0,1321 (0,0006)	8,15	0,0721 (0,0004)	7,32
Borgou	10,71	0,5045 (0,0016)	12,54	0,2283 (0,0010)	12,75	0,1421 (0,0008)	13,05
Collines	7,94	0,4694 (0,0016)	8,65	0,2126 (0,0010)	8,80	0,1379 (0,0008)	9,39
Couffo	7,76	0,5783 (0,0017)	10,42	0,2165 (0,0009)	8,77	0,1103 (0,0006)	7,35
Donga	5,18	0,5147 (0,0024)	6,20	0,2341 (0,0014)	6,33	0,1482 (0,0011)	6,59
Littoral	9,78	0,3286 (0,0012)		0,0731 (0,0004)		0,0254 (0,0002)	
Mono	5,31	0,4938 (0,0018)	6,09	0,2239 (0,0010)	6,20	0,1339 (0,0008)	6,10
Ouémé	10,79	0,2565 (0,0011)	6,43	0,1065 (0,0006)	6,00	0,0625 (0,0004)	5,79
Plateau	6,02	0,4965 (0,0019)	6,95	0,2288 (0,0011)	7,19	0,1422 (0,0009)	7,35
Zou	8,84	0,4830 (0,0014)	9,92	0,2126 (0,0008)	9,81	0,1247 (0,0006)	9,46
Ensemble du Bénin	100,00	0,4306 0,0005	100,00	0,1916 (0,0003)	100,00	0,1166 (0,0002)	100,00

Les écarts-types figurent entre parenthèses

Au niveau des départements, le phénomène est très inégalement réparti au sein des populations. Le département de l'Atacora compte 70,3% de pauvres. Avec un poids démographique de 8,1%, il a la plus forte contribution tant du point de vue de l'incidence (13,5%) que de la profondeur (14,7%) et de la sévérité (15,6%) de la pauvreté. Viennent ensuite par ordre décroissant des indices de pauvreté, le Borgou, l'Alibori et le Couffo qui comptent au moins 50% de pauvres avec des contributions à l'incidence nationale supérieure à 10%.

Le phénomène de pauvreté d'existence est plus intense et plus sévère dans l'Atacora et l'Alibori, la Donga et le Borgou. La profondeur est faible dans l'Atlantique, l'Ouémé et le Littoral. Ce constat met en exergue le contraste entre les départements du Nord et ceux du Sud.

11. 2.9 Milieu de résidence : le caractère rural de la pauvreté se confirme

En milieu rural, l'incidence de pauvreté est 59,1% contre 17,7% en milieu urbain. Le phénomène touche ainsi 3,3 fois plus de personnes qu'en milieu urbain. Le milieu rural

contribue pour 84,1% à l'incidence de la pauvreté nationale. Il en est de même pour la profondeur et la sévérité. La pauvreté d'existence présente ainsi un caractère rural compatible avec les résultats des études menées sur la pauvreté monétaire selon lesquels l'incidence de pauvreté est de 51,6% en milieu rural en 2000 contre 15,0% en milieu urbain [Tableau 11.2.4].

Le point le plus intéressant dans la comparaison entre la pauvreté monétaire et la pauvreté d'existence est l'importance très marquée du phénomène en milieu rural, en particulier au Nord où les indices de pauvreté sont plus élevés.

Tableau 11.2.4 Indices de pauvreté selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	zone géographique	Pauvreté d'existence RGPH3				Pauvreté monétaire ELAM9 et ECVR2			
		P0	P1	P2	Rang	P0	P1	P2	Rang
Urbain	Nord	0,376	0,180	0,116	1 ^{er}	0,152	0,051	0,024	2 ^{ème}
		(0,001)	(0,001)	(0,001)		(0,012)	(0,007)	(0,005)	
	Centre	0,195	0,085	0,051	2 ^{ème}	0,087	0,018	0,006	3 ^{ème}
		(0,002)	(0,001)	(0,001)		(0,015)	(0,007)	(0,004)	
	Sud	0,080	0,029	0,015	3 ^{ème}	0,162	0,057	0,032	1 ^{er}
		(0,000)	(0,000)	(0,000)		(0,009)	(0,006)	(0,004)	
	Milieu urbain	0,1765	0,0776	0,0475		0,150	0,051	0,026	
		(0,0005)	(0,0003)	(0,0002)		(0,006)	(0,004)	(0,003)	
Rural	Nord	0,676	0,321	0,204	1 ^{er}	0,655	0,199	0,083	1 ^{er}
		(0,001)	(0,001)	(0,001)		(0,016)	(0,014)	(0,009)	
	Centre	0,571	0,255	0,158	2 ^{ème}	0,308	0,083	0,034	3 ^{ème}
		(0,001)	(0,001)	(0,001)		(0,024)	(0,014)	(0,009)	
	Sud	0,536	0,225	0,128	3 ^{ème}	0,460	0,130	0,052	2 ^{ème}
		(0,001)	(0,000)	(0,000)		(0,018)	(0,012)	(0,008)	
	Milieu rural	0,5908	0,2635	0,1600		0,516	0,151	0,062	
		(0,0006)	(0,0004)	(0,0003)		(0,011)	(0,008)	(0,005)	
Bénin		0,431	0,192	0,117		0,377	0,113	0,049	
		(0,0005)	(0,0003)	(0,0002)		(0,010)	(0,007)	(0,005)	

Les écarts-types figurent entre parenthèses; le seuil de pauvreté monétaire est de 90 409 FCFA par an par équivalent-adulte

11. 2.10 Structure par âge des chefs de ménages et de leur population

En moyenne les chefs de ménages ont 43,3 ans au Bénin. Ils sont relativement plus jeunes en milieu urbain (42,1 ans) et ont deux ans de moins que ceux du milieu rural (44,3 ans). Par rapport aux conditions de vie, les chefs de ménages plus pauvres sont plus âgés que ceux des ménages plus riches (44,7 ans contre 39 ans).

Tableau 11.2.5 Age moyen des Chefs de ménage selon la catégorie socio-économique des ménages

Milieu de résidence	Quintiles de niveau de vie					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Rural	44,48	46,18	44,83	41,90	37,55	44,30
Urbain	45,46	46,35	45,36	41,68	39,28	42,07
Ensemble	44,69	46,22	44,98	41,77	39,03	43,34

Quand on s'intéresse à la structure par âge des populations des ménages, on note que la population des ménages pauvres et plus pauvres est plus jeune : les moins de 15 ans représentent 51% contre 44% et 37% dans les ménages riches et plus riches. La population potentiellement active (15-59 ans) est plus représentée dans les ménages plus riches (60% contre 43% dans les ménages plus pauvres). Ceci implique que dans les ménages moins aisés, 100 actifs potentiels ont à charge au moins 130 personnes inactives. Dans les ménages riches et plus riches, on dénombre respectivement 97 et 66 inactifs pour 100 actifs.

Tableau 11.2.6 Structure par âge de la population selon la catégorie socio-économique des ménages

Groupe d'âges	Catégorie socio-économique					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
0-4 ans	20,40	19,02	18,19	15,28	12,25	17,35
5-14 ans	30,55	31,12	31,08	29,01	24,35	29,51
15 - 24 ans	15,04	15,41	16,61	20,27	24,16	17,91
25-59 ans	28,10	27,60	27,93	30,59	36,06	29,69
60 ans et plus	5,91	6,84	6,20	4,85	3,17	5,54
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Rapport de dépendance	131,8	132,5	124,5	96,6	66,0	110,1

11. 2.11 Sexe du chef de ménage et structure par sexe de la population des ménages

L'analyse du taux de pauvreté en fonction du sexe du chef de ménage permet de mettre en évidence la relation entre celui-ci et le phénomène de pauvreté. En général, l'effet du sexe du chef est très marqué sur la pauvreté : l'incidence de la pauvreté des ménages dirigés par les hommes est de 44,8% contre 33,2% pour les ménages dirigés par une femme. La différence entre ces deux taux est statistiquement significative au niveau de 5%. Il y a ainsi 1,33 fois plus de pauvres dans les ménages dirigés par un homme que dans ceux dirigés par une femme.

Tableau 11.2.7 Indices de pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Sexe du chef de ménage	Poids démographique (en %)	Incidence de pauvreté (P ₀)	Ctr	Indice de profondeur (P ₁)	Ctr	Indice de sévérité (P ₂)	CTR (%)
Ensemble des 2 milieux							
Masculin	84,9	0,4482 (0,0005)	88,3	0,2019 (0,0003)	89,5	0,1238 (0,0002)	90,2
Féminin	15,1	0,3317 (0,0009)	11,7	0,1334 (0,0005)	10,5	0,0758 (0,0003)	9,8
Milieu urbain							
Masculin	81,4	0,1926 (0,0006)	88,8	0,0860 (0,0003)	90,2	0,0531 (0,0003)	90,9
Féminin	18,6	0,1063 (0,0009)	11,2	0,0409 (0,0004)	9,8	0,0231 (0,0003)	9,1
Milieu rural							
Masculin	87,1	0,5988 (0,0007)	88,3	0,2703 (0,0004)	89,3	0,1654 (0,0003)	90,0
Féminin	12,9	0,5369 (0,0006)	11,7	0,2177 (0,0007)	10,7	0,1237 (0,0005)	10,0

(*) CTR = contribution à la pauvreté nationale ou à la pauvreté du milieu

Les femmes chefs des ménages pauvres et plus pauvres sont en forte proportion veuves, divorcées ou séparées (environ 45%). Un tiers d'entre-elles sont chefs dans les ménages polygames et près du quart chefs dans les ménages monogames. Les hommes chefs des ménages sont quant à eux majoritairement monogames quelle que soit la catégorie socio-économique du ménage. A l'opposé, les femmes chefs de ménages riches et plus riches proviennent majoritairement des ménages monogames (au moins 34%) ; près de 30% d'entre-elles sont veuves, divorcées ou séparées.

Tableau 11.2.8 : Etat matrimonial du chef de ménage suivant la catégorie socio-économique du ménage

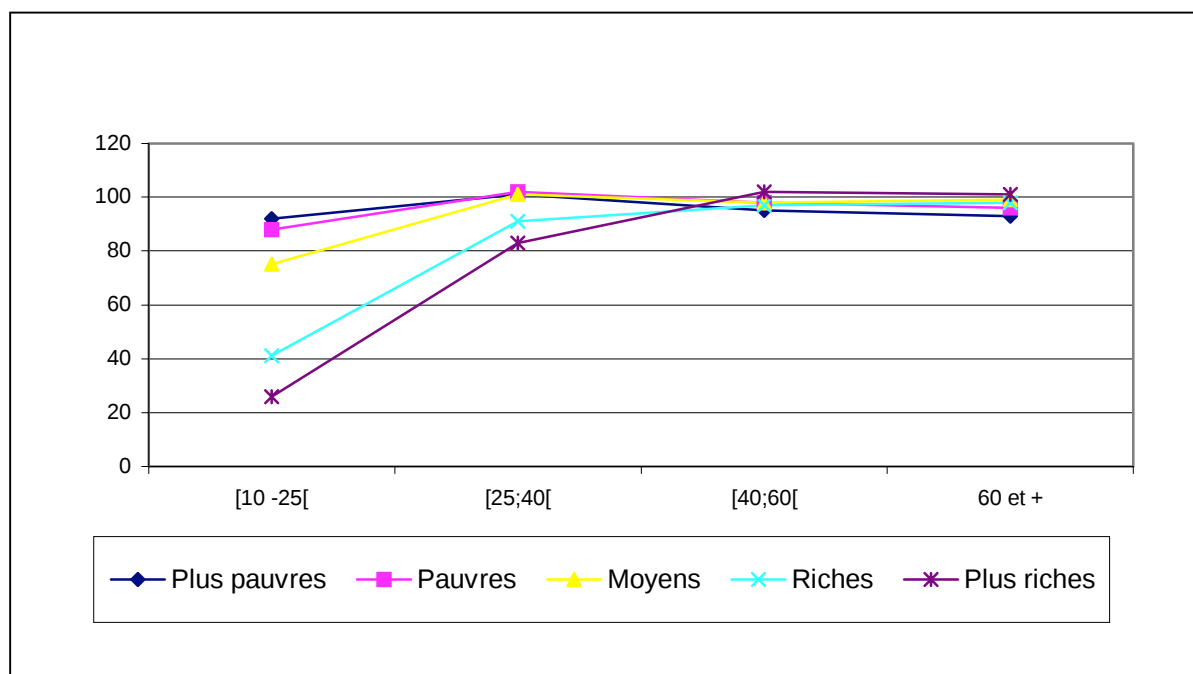
Sexe du CM	Quintile de niveau de vie					Total
Etat matrimonial du CM	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Masculin						
Célibataire	5,63	5,60	6,41	13,06	19,72	9,98
Monogame	65,77	61,34	59,42	61,71	67,28	63,15
Bigame	21,31	23,42	23,47	16,90	9,17	18,92
Trigame et plus	4,83	7,08	8,68	6,73	2,77	6,00
Divorce , veuf, veuve, séparé	2,46	2,57	2,02	1,61	1,06	1,96
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Nombre de ménages	195355	185450	182107	174778	182558	920248
Féminin						
Célibataire	5,41	4,72	5,31	9,06	18,84	8,87
* Monogame	21,74	22,83	26,06	34,18	42,03	29,93
* Bigame	16,74	16,78	18,11	16,27	13,45	16,24
*Trigame et plus	10,21	11,59	12,48	10,98	7,13	10,50
Divorce , veuf, veuve, séparé	45,90	44,08	38,05	29,51	18,55	34,47
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Nombre de ménages	39905	51048	53274	59534	52938	256699

(*) lire la femme provient d'un ménage monogame, bigame ou trigame et plus

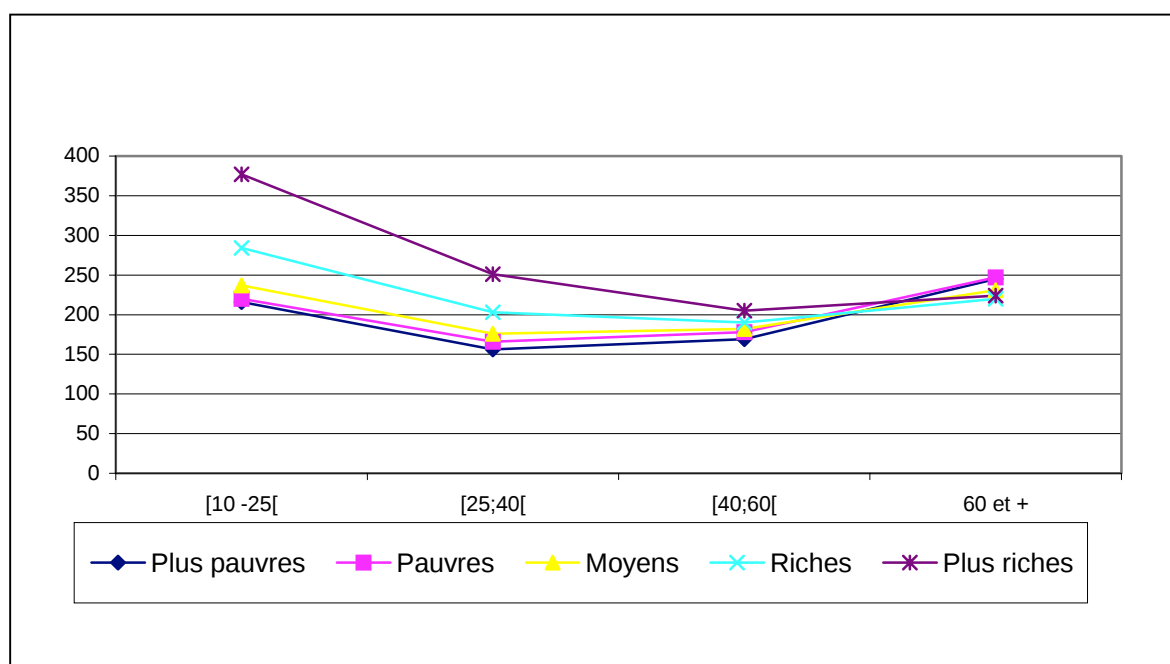
L'analyse du rapport de féminité en fonction de l'âge et du sexe du CM et de la catégorie socio-économique du ménage met en évidence la forte influence du sexe du CM sur la structure par sexe du ménage. Lorsque le chef de ménage est de sexe masculin, le ménage compte en général plus d'individus de sexe masculin que de sexe féminin et ce, quelle que soit la catégorie socio-économique du ménage. Ce constat est caractéristique des chefs de ménage très jeune (moins de 25 ans). Chez les chefs de ménage adultes âgés de 40 ans et plus, la parité entre les deux sexes est perceptible.

De façon analogue, lorsque le chef est de sexe féminin, on observe également une prédominance des individus de sexe féminin, caractéristique des chefs de moins de 25 ans (rapport de féminité supérieur à 200). Par rapport à la catégorie socio-économique, on note que le rapport de féminité augmente avec le quintile de niveau de vie lorsque l'âge du chef varie entre 10 et 60 ans.

Graphique 11.2.7 : Rapport de féminité selon l'âge du CM et la catégorie socio-économique du ménage lorsque le chef est de sexe masculin



Graphique 11.2.8 : Rapport de féminité selon l'âge du CM et la catégorie socio-économique du ménage lorsque le chef est de sexe féminin



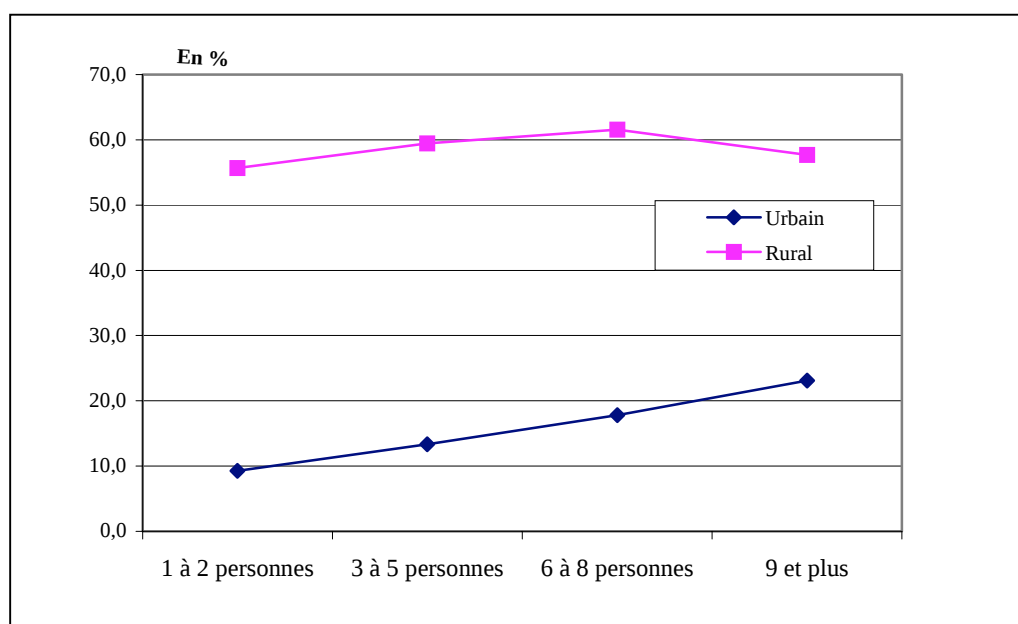
11. 2.12 Taille du ménage et nombre de personnes par pièce

Les études sur la pauvreté monétaire ont mis en évidence la grande taille comme une caractéristique des ménages pauvres. Cette corrélation négative entre la taille et le niveau de vie des ménages est corroborée par l'analyse fondée sur la pauvreté d'existence. En effet les ménages plus riches comptent en moyenne 4,5 personnes et les ménages plus pauvres 5,9. En outre, l'incidence de pauvreté est 46,1% dans les ménages de 9 personnes et plus contre 32,7% dans les ménages de taille plus réduite (1 à 2 personnes).

Par ailleurs, l'incidence de pauvreté augmente avec la taille du ménage quel que soit le milieu de résidence [Graphique 11.2.7]. Mais le fossé entre les ménages du milieu urbain et ceux du milieu rural se ressent davantage dans les ménages de petite taille. On note à cet égard que les ménages ruraux de moins de 3 personnes comptent 6 fois plus de pauvres que ceux du milieu urbains. Par contre, dans les ménages de 9 personnes et plus, le rapport passe à 2,5.

Sur le plan géographique, les ménages des départements du Nord (Alibori, Atacora, Borgou , Donga) ayant de fortes incidences de pauvreté sont de très grande taille (entre 6,9 et 8,2 personnes). A l'opposé, ceux de Cotonou dont l'incidence de pauvreté est faible sont de taille plus réduite.

Graphique 11.2.9 : Incidence de pauvreté selon la taille du ménage et le milieu de résidence



La taille du ménage rapporté au nombre de pièces occupées permet d'analyser l'état de promiscuité dans les ménages. Au niveau national, on dénombre 1,7 personnes par pièce. Dans les ménages plus riches, on compte par pièce 2 personnes en moyenne contre 1,5 personnes dans les ménages plus riches. Au niveau régional, tous les départements à l'exception de l'Alibori présente la même configuration. Dans celui-ci, le ménages plus pauvres affichent 2,6 personnes par pièce et les ménages plus riches, 1,6 personnes.

Tableau 11.2.9 : Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par pièce

Départements	Quintiles de niveau de vie					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Taille moyenne						
Alibori	7,9	8,7	9,0	7,5	5,6	8,2
Atacora	6,6	7,4	7,9	6,1	4,7	6,9
Atlantique	4,5	4,8	5,0	4,7	4,4	4,7
Borgou	8,0	9,1	8,9	6,5	5,1	7,7
Collines	6,0	6,0	5,9	5,0	4,4	5,7
Couffo	5,9	6,2	6,6	6,1	4,5	6,2
Donga	6,9	7,9	8,7	7,7	5,8	7,8
Littoral	4,2	5,8	5,1	4,3	4,2	4,3
Mono	4,8	4,9	4,8	4,5	4,1	4,7
Ouémé	4,4	4,6	5,0	5,1	4,8	4,8
Plateau	5,5	5,6	5,7	5,6	5,0	5,6
Zou	4,8	4,5	4,6	4,8	4,5	4,7
Bénin	5,9	6,1	6,2	5,2	4,5	5,6
Nombre moyen de personnes par pièce						
Alibori	2,6	2,0	1,8	1,7	1,6	2,0
Atacora	1,8	1,7	1,6	1,5	1,3	1,7
Atlantique	2,0	1,7	1,6	1,6	1,5	1,7
Borgou	2,0	1,7	1,6	1,6	1,6	1,7
Collines	2,0	1,7	1,6	1,6	1,6	1,7
Couffo	2,3	1,9	1,7	1,5	1,4	1,8
Donga	1,9	1,7	1,7	1,6	1,4	1,7
Littoral	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,6
Mono	2,3	3,1	2,6	2,1	1,6	1,7
Ouémé	1,6	1,6	1,5	1,4	1,4	1,5
Plateau	1,8	1,6	1,6	1,6	1,4	1,6
Zou	2,1	1,7	1,6	1,5	1,4	1,6
Bénin	2,0	1,7	1,6	1,6	1,5	1,7

11. 2.13 Niveau d'instruction du chef de ménage

Le profil de pauvreté a mis en évidence l'opposition entre pauvres et riches en ce qui concerne le niveau d'instruction des chefs de ménage. La quasi-totalité des ménages plus pauvres (91%) et 82% des ménages pauvres n'ayant aucun niveau d'instruction. Ce constat est renforcé par l'analyse des indices de pauvreté.

On note à cet effet dans le tableau ci-après que les indices de pauvreté diminuent avec le niveau d'instruction du Chef de ménage. Les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction comptent 2,5 fois plus de pauvres que dans ceux dont le chef n'a que le niveau du primaire. Ce rapport est de 10,8 lorsqu'il s'agit des ménages dont le chef est du niveau secondaire et de 292 pour le niveau supérieur. Ces grands écarts s'expliquent par le fait que le niveau d'instruction est positivement corrélé avec le niveau de vie.

Tableau 11.2.10 : Indices de pauvreté selon le niveau d'instruction du CM

Niveau d'instruction du CM	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	se(P0)	P1	se(P1)	P2	se(P2)
Aucun	0,584	0,0006	0,269	0,0004	0,167	0,0003
Primaire	0,235	0,0009	0,083	0,0004	0,040	0,0002
Secondaire	0,054	0,0005	0,012	0,0001	0,004	0,0001
Supérieur	0,002	0,0002	0,000	0,0000	0,000	0,0000

se(P) = écart-type de P

11. 2.14 Taux de scolarisation des enfants de 6-11 ans

Au niveau national, le taux net de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans dans le primaire est de 58%. Ce taux est faible dans les ménages pauvres et plus pauvres (48,1% et 33,4%) et est plus élevé dans les ménages riches et plus riches (79,1% et 86,9%). Les enfants des ménages plus riches ont ainsi 2,6 fois plus de chance d'être scolarisés que ceux des ménages plus pauvres.

Sur le plan géographique, le taux net de scolarisation est une fonction croissante du niveau de vie du ménage quel que soit le département. Cependant les disparités entre pauvres et riches sont très fortes dans les départements ayant enregistré de forts indices de pauvreté (Alibori, Atacora, Borgou, Donga, Plateau, Zou, Collines). Dans les autres départements, les disparités sont moins fortes.

Graphique 11.2.10 : Rapport du taux net de scolarisation des plus riches à celui des plus pauvres

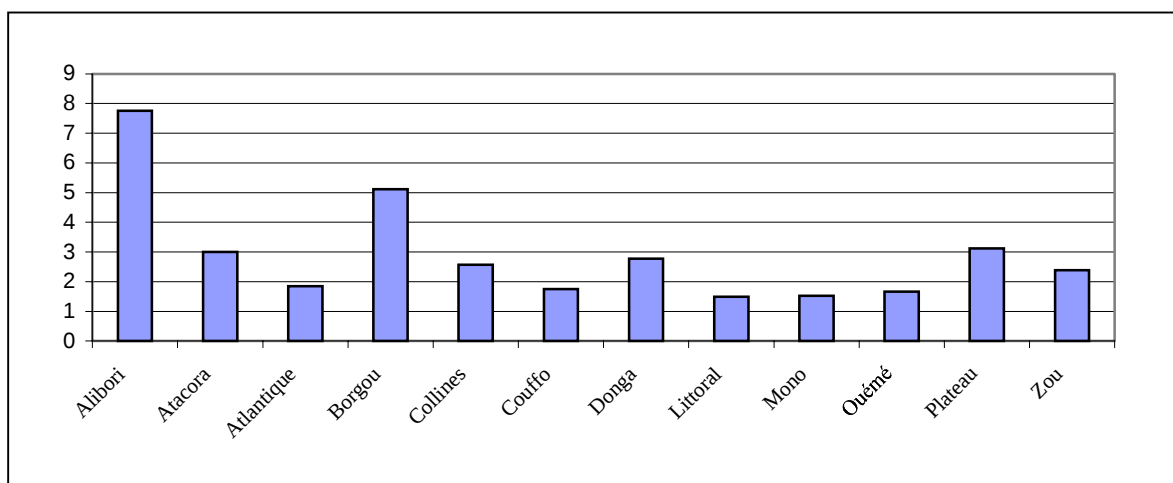


Tableau 11.2.11 : Taux net de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans (en %)

Départements	Quintiles de niveau de vie					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Alibori	8,5	19,4	33,2	51,7	65,9	24,7
Atacora	28,0	34,0	47,6	72,8	84,1	38,1
Atlantique	46,4	54,6	66,3	80,8	85,7	67,6
Borgou	16,9	30,7	49,9	72,3	86,4	42,4
Collines	34,4	57,0	68,4	82,1	88,3	60,2
Couffo	47,8	56,4	64,0	75,5	83,8	59,5
Donga	29,4	50,7	63,9	73,7	81,7	53,5
Littoral	55,6	45,9	67,2	78,2	83,0	81,6
Mono	58,8	71,5	78,8	85,7	89,8	73,8
Ouémé	50,5	59,4	66,7	79,8	84,2	71,3
Plateau	26,7	46,4	58,1	73,4	83,3	51,5
Zou	36,6	49,4	64,1	81,0	87,5	59,3
Bénin	31,9	46,2	59,5	76,9	84,3	56,3

11. 2.15 Les actifs occupés et leurs caractéristiques économiques

On dénombre en moyenne 2,5 actifs occupés par ménage. En milieu rural, ils sont 2,8 et 1,33 fois plus nombreux qu'en milieu urbain. Le nombre moyen d'actifs occupés est négativement corrélé avec les conditions de vie des ménages. Les ménages plus pauvres et pauvres qui comptent déjà en moyenne 6 personnes ont 3 actifs occupés. A l'inverse les ménages plus riches comptent en moyenne 4,5 personnes et 1,8 actifs occupés.

Tableau 11.2.12 Nombre moyen d'actifs occupés par ménage selon le milieu de résidence

Milieu de Résidence	Quintiles de niveau de vie					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Urbain	3,1	2,9	2,6	2,0	1,8	2,1
Rural	3,0	2,9	2,8	2,2	1,9	2,8
Ensemble	3,0	2,9	2,7	2,1	1,8	2,5

La répartition des chefs de ménages selon la branche d'activité reflète quelque peu la structure du produit intérieur brut² : en 2002, 49,4% des chefs de ménage sont dans le secteur primaire, 15,0% dans le secteur secondaire et 35,6% dans le tertiaire. Du point de vue de l'activité, les ménages sont très typés : les chefs des ménages pauvres et plus pauvres sont en majorité dans

² Selon les estimations de l'INSAE pour les comptes nationaux de 2002, le secteur primaire représente en proportion 35,4% du PIB, le secteur secondaire, 14,6% et le tertiaire, 50,1%

l'agriculture (au moins 74,6%) puis dans le commerce, la restauration, l'hôtellerie (entre 6,7% et 11,6%) ; ceux des ménages riches et plus riches sont dans les services [commerce, restauration, hôtellerie (près de 32%), autres services (entre 14,5% et 30,4%)] et dans les industries manufacturières (près de 15%).

Le secteur informel reste très dominant au niveau national (81,8%). Il constitue le secteur d'activité privilégié des pauvres et moins pauvres. Les chefs des ménages plus riches sont occupés dans le secteur public et secteur privé dans une proportion de 27,8% et dans l'informel dans 55,3% des cas.

En ce qui concerne la profession, les chefs de ménages plus pauvres sont agriculteurs (66,3%), vendeurs ou personnel commercial (6,2%) et ouvriers et manœuvres (4,5%). Dans les ménages pauvres, on retrouve le chef dans les mêmes professions mais avec des proportions forts différentes : agriculteurs (77,5%), personnel commercial et vendeurs (10,6%), ouvriers et manœuvres non agricoles (entre 5% et 9%). Les chefs des ménages riches sont ouvriers et manœuvres non agricoles et conducteurs (38,4%), personnel commercial et vendeurs (25,3%), agriculteurs, éleveurs, forestiers et chasseurs (25,3%). Les chefs des ménages plus riches sont principalement ouvriers et manœuvres non agricoles et conducteurs (34,9%), personnel commercial et vendeurs (28,6%) et cadres des professions scientifiques, techniques et libérales (18,0%).

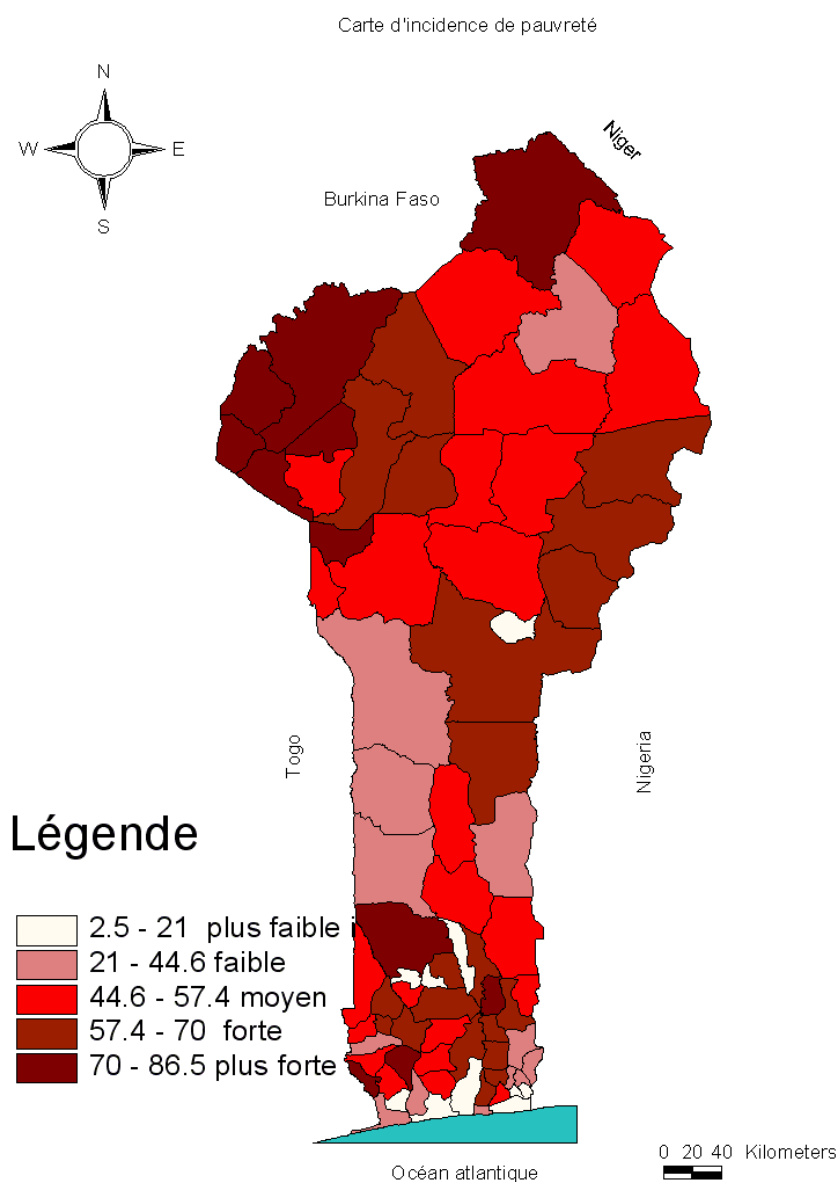
Tableau 11.2.13 : Répartition (en %) des chefs de ménage selon la catégorie socio-économique et quelques caractéristiques économiques du chef de ménage

Caractéristiques Economiques du chef de ménage	Quintile de niveau de vie					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Grands groupes de profession						
Cadres des professions scientifiques, techniques et libérales	0,32	0,76	2,14	7,31	17,95	5,41
Directeurs et cadres administratifs	0,04	0,05	0,06	0,10	0,98	0,23
Personnel administratif et travailleurs assimilés	0,03	0,10	0,38	1,72	6,33	1,61
Personnel commercial et vendeurs	6,23	10,57	15,77	25,30	28,63	16,91
Travailleurs spécialisés dans les services	0,50	1,09	2,21	5,70	8,06	3,38
Agriculteurs, éleveurs, forestiers et chasseurs	88,33	77,52	60,62	20,91	2,15	51,42
Ouvriers et manœuvres non agricoles et conducteurs	4,51	9,83	18,64	38,42	34,86	20,67
Travailleurs non classés ailleurs	0,05	0,09	0,19	0,53	1,04	0,36
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Branche d'activité						
Agriculture, chasse et pêche	86,69	74,60	57,31	18,21	1,75	49,39
Industrie extractive	1,81	3,20	3,63	2,82	0,34	2,39
Industrie manufacturière	2,47	4,83	8,01	14,33	14,59	8,60
Eau, électricité et gaz	0,01	0,01	0,03	0,18	0,50	0,14
BTP	0,69	1,70	3,49	7,57	6,67	3,89
Commerce, restaurant, hôtel	6,72	11,63	18,14	30,75	31,85	19,31
Transport et communication	0,87	2,17	4,64	11,40	12,96	6,16
Banque, assurance	0,01	0,02	0,06	0,25	0,99	0,25
Autres services	0,75	1,83	4,67	14,49	30,35	9,87
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Statut d’occupation dans l’emploi						
Secteur informel	94,64	92,25	89,46	76,91	55,34	81,82
Occupé du secteur de l’Etat	0,22	0,45	1,37	5,93	15,01	4,56
Occupé du secteur privé	0,41	0,51	0,95	3,63	12,66	3,61
Cherche du travail	0,02	0,04	0,09	0,25	0,59	0,20
Chômeur	0,04	0,09	0,20	0,55	0,90	0,35
Ménagère	2,14	2,99	3,48	4,91	3,93	3,48
Etudiant	0,11	0,28	0,65	2,12	4,61	1,54
Retraite	0,07	0,19	0,57	2,25	4,51	1,51
Rentier	0,23	0,33	0,35	0,47	0,49	0,37
Autre inactif	2,13	2,87	2,88	2,97	1,96	2,56
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

11. 3 – Pauvreté des régions

11. 3.1 Décomposition des indices de pauvreté d'existence suivant les communes

Les indices de pauvreté d'existence ont l'avantage d'être décomposables par strate. Cette propriété est exploitée pour calculer au niveau des communes de chaque département les indices FGT. Dès lors, les communes peuvent être classées en fonction des valeurs décroissantes des indices. Une visualisation de ces indices sur une carte met en exergue les disparités et permet de cibler les zones de forte concentration de pauvreté. A titre d'illustration, on peut noter que la commune la plus pauvre de l'Atlantique est So-Ava avec 67,5% d'incidence de pauvreté alors celle qui est plus pauvre dans les Collines est Ouèssè avec 58,9%.



11. 3.2 Indice de pauvreté humaine et indice de niveau de vie : deux indices composites fortement corrélés

Pour réaliser un bon ciblage des pauvres, l'indice de pauvreté humaine (IPH) du Programme des Nations-Unies pour le développement est calculé par commune et par département en complément aux indices de pauvreté présentés ci-dessus. L'IPH intègre le taux d'analphabétisme des 6 ans et plus comme mesure liée à l'accès à l'éducation, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et le taux de mortalité infanto-juvénile (taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans), indicateur qui renseigne sur la santé des enfants.

Une corrélation positive forte entre les différents indices de pauvreté

Les coefficients de corrélations calculés entre l'IPH et les indices FGT sont positifs et significativement non nuls (0,817 ; 0,744 et 0,687 avec P0, P1 et P2. Ceci suggère que les classements des départements ou des communes sont peu perturbés en utilisant l'un ou l'autre des indices de pauvreté.

A cet égard, le graphique et le tableau confirment que les populations de l'Atacora et de l'Alibori sont les plus affectées par le phénomène de pauvreté humaine. Ce résultat est compatible avec ceux obtenus avec la pauvreté monétaire. En revanche, les populations des départements du Littoral, de l'Ouémé et de l'Atlantique sont les moins affectées.

Graphique 11.3.1 : Indice de pauvreté humaine et incidence de pauvreté d'existence

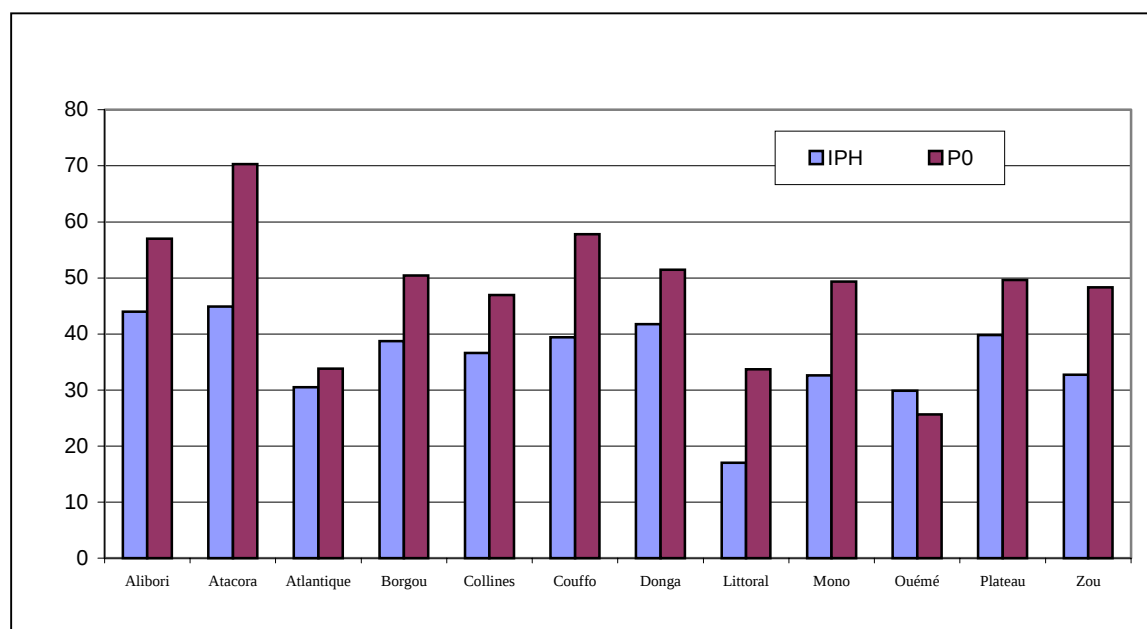


Tableau 11.3.1 : Indice de pauvreté humaine et incidence de pauvreté d'existence

Département	Population n'ayant pas accès à l'eau potable (%)	Taux d'analphabétisme des 6 ans et plus (en %)	Taux de mortalité des moins de 5 ans (Pour 1000 naissances)	Indice de Pauvreté humaine (IPH)	Rang	Incidence de pauvreté d'existence P0 (en %)	Rang
Alibori	60,5	85,5	136,2	65,7	1 ^{er}	57,0	3 ^{ème}
Atacora	50,4	81,7	157,5	60,9	2 ^{ème}	70,3	1 ^{er}
Atlantique	39,5	55,1	159,3	42,6	11 ^{ème}	33,8	10 ^{ème}
Borgou	50,7	71,7	117,5	55,0	4 ^{ème}	50,4	5 ^{ème}
Collines	25,5	66,6	151,9	47,2	7 ^{ème}	46,9	9 ^{ème}
Couffo	47,3	72,6	140,9	54,7	5 ^{ème}	57,8	2 ^{ème}
Donga	63,3	74,9	158,4	60,9	3 ^{ème}	51,5	4 ^{ème}
Littoral	1,9	28,9	119,4	20,5	12 ^{ème}	33,8	11 ^{ème}
Mono	41,8	57,9	151,9	44,9	9 ^{ème}	49,4	7 ^{ème}
Ouémé	47,9	52,5	155,6	44,1	10 ^{ème}	25,7	12 ^{ème}
Plateau	43,3	69,2	135,3	51,7	6 ^{ème}	49,6	6 ^{ème}
Zou	47,4	58,2	175,7	46,9	8 ^{ème}	48,3	8 ^{ème}
Bénin	42,2	62,6	146,4	47,6		43,1	

11.3.3 Une désagrégation des indices de pauvreté pour un meilleur ciblage géographique des pauvres

La désagrégation des indices de pauvreté au niveau des communes offre l'avantage d'opérer un meilleur ciblage géographique des pauvres. En effet le classement des zones géographiques par ordre décroissant des indices de pauvreté permet de hiérarchiser leur choix dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

Une illustration de cette démarche est présentée d'une part, pour les départements de l'Alibori et de l'Atacora, zones de forte incidence de pauvreté d'existence et de pauvreté humaine et d'autre part, pour l'Ouémé et l'Atlantique, zones de faible incidence des deux types de pauvreté.

Le ciblage de l'Alibori et de l'Atacora devrait toucher en priorité les communes de Karimama et Boukoubé

Le tableau ci-après présente le niveau d'infrastructures scolaires, le niveau d'instruction, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ainsi que la situation des communes par rapport à l'accessibilité à l'eau potable. L'analyse de ce tableau révèle de profondes disparités entre les communes. Par rapport à la situation moyenne de l'Alibori, la commune de Karimama présente un panorama critique : 71,0% de la population n'ont pas accès à l'eau potable et plus des 90% sont analphabètes ; la pauvreté d'existence touche près de 86,5% de la population, le taux de mortalité infanto-juvénile est élevé (379,7‰) et le taux net de scolarisation est très faible au primaire 23,8%. Le faible niveau de scolarisation est peut-être le résultat du manque d'infrastructures scolaires dans les villages conjugué avec le faible niveau d'instruction des chefs de ménage.

A l'opposé, la circonscription urbaine de Kandi présente une situation un peu meilleure avec 47,3% de la population n'ayant pas accès à l'eau, un taux de mortalité faible (95,6‰) ; le taux net de scolarisation reste néanmoins faible (27,9%) ainsi que le niveau d'instruction des chefs de ménage.

Dans l'Atacora, la situation de la commune de Boukoubé est préoccupante car près d'un habitant sur deux n'a pas accès à l'eau potable et on enregistre 242 décès pour 1000 naissances parmi les enfants de moins de 5 ans. Même si le taux net de scolarisation est 1,7 fois celui de Karimama, le niveau d'infrastructure reste faible : 1 école primaire pour 2 villages contre 9 écoles pour 10 villages à Karimama.

Tableau 11.3.2 : Caractéristiques des communes selon l'IPH et l'incidence de pauvreté

Département Commune	Pourcentage d'habitants n'ayant pas accès à l'eau potable	Taux d'analphabétisme (%)	Taux de mortalité des moins de 5 ans (décès pour 1000 naissances)	IPH	P0 (en %)	Taux net de scolarisation des 6-11 ans dans le primaire (en %)	Nombre moyen d'écoles primaires par village ou quartier	Niveau d'instruction du Chef de ménage	
								Aucun (en %)	Primaire (en %)
Alibori	60,5	85,5	136,2	65,7	57,0	24,7	1,08	85,4	7,9
Banikoara	66,2	85,3	104,0	67,2	57,2	23,9	1,42	87,0	6,6
Gogonou	57,3	85,7	144,3	64,9	55,5	23,5	1,09	88,1	6,0
Kandi	47,3	83,0	95,6	60,9	44,4	27,9	0,85	82,3	8,5
Karimama	71,0	91,0	379,7	73,0	86,5	23,8	0,89	88,0	7,9
Malanville	70,4	87,7	281,8	70,3	58,0	22,4	0,90	82,9	10,2
Segbana	45,8	82,3	218,6	60,5	57,4	27,4	1,00	87,2	9,6
Atacora	50,4	81,7	157,5	60,9	70,3	38,1	0,94	80,0	12,2
Boukoubé	66,4	87,8	242,2	69,0	81,9	41,6	0,54	84,9	10,0
Cobly	39,4	81,6	244,9	59,1	71,5	39,3	1,38	87,4	7,6
Kerou	54,0	90,6	166,0	67,1	61,8	19,7	0,86	83,5	10,4
Kouande	60,8	81,0	183,6	63,3	68,8	35,8	1,08	86,1	9,9
Materi	25,9	82,8	201,6	58,3	76,6	36,3	0,96	59,4	20,5
Natitingou	45,8	65,7	106,0	50,3	51,9	60,3	1,11	84,8	8,7
Pehunco	43,7	83,8	259,2	61,3	65,4	32,6	1,31	77,7	13,2
Tanguieta	59,3	83,0	150,6	63,9	80,3	39,5	0,72	76,7	18,1
Toucountouna	75,6	84,5	158,4	70,2	85,0	41,3	0,95	80,0	12,2

Le ciblage de l'Atlantique et de l'Ouémé privilégierait les communes de So-ava, d'Adjohoun, de Bonou et de Dangbo

Comme on l'a mentionné dans le tableau 11.3.2 ci-dessus, les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé ont des indices de pauvreté humaine et d'existence inférieurs à ceux des départements de l'Atacora et de l'Atlantique. Ce qui signifie que les populations desdits départements sont moins pauvres que celles des deux premiers départements. Ce constat occulte cependant les disparités intra-communes. En effet dans l'Atlantique, la commune de So-Ava avec moins de problème d'eau potable affiche le taux d'analphabétisme le plus élevé (78,7%) et le taux net de scolarisation le plus faible du département (40,5%); on y compte aussi 1 école pour 2 villages. La pauvreté humaine et la pauvreté d'existence y sont de ce fait très marquées. A l'opposé, dans la commune d'Abomey-Calavi, la situation est globalement

bien meilleure: l'incidence de pauvreté d'existence est de 10,3% et l'indice de pauvreté humaine est de 34,9. Malgré cela, la situation reste critique du fait de la prédominance des chefs de ménage sans instruction (79,1%).

Tableau 11.3.2 : Caractéristiques des communes selon l'IPH et l'incidence de pauvreté (suite)

Département Commune	Pourcentage d'habitants n'ayant pas accès à l'eau potable	Taux d'analphabétisme (%)	TMIJ (décès pour 1000 naissances)	IPH	P0 (en %)	Taux net de scolarisation des 6-11 ans dans le primaire (en %)	Nombre moyen d'écoles primaires par village ou quartier	Niveau d'instruction du Chef de ménage	
								Aucun (en %)	Primaire (en %)
Atlantique	39,5	55,1	159,3	42,6	33,8	67,6	0,96	52,5	23,9
Abomey-calavi	41,0	38,6	90,8	34,9	10,3	79,1	2,7	79,1	2,7
Allada	37,8	67,7	174,8	49,8	53,8	64,4	0,6	64,4	0,6
Kpomassè	56,0	64,5	157,8	53,0	37,0	75,8	0,6	75,8	0,6
Ouidah	44,9	46,6	107,8	40,1	15,6	80,8	1,0	80,8	1,0
So-ava	12,0	78,7	165,4	54,8	67,5	40,5	0,5	40,5	0,5
Toffo	40,6	68,8	175,1	51,0	52,9	54,9	0,6	54,9	0,6
Tori-bossito	46,1	62,0	180,3	48,5	50,1	64,4	0,7	64,4	0,7
Zè	40,0	68,8	178,3	50,9	59,2	56,5	0,8	56,5	0,8
Ouémé	47,9	52,5	155,6	44,1	25,7	71,3	1,05	55,0	25,1
Adjarra	69,7	61,3	111,5	57,5	21,0	76,5	0,73	76,5	0,73
Adjohoun	59,5	64,0	148,3	54,1	61,7	61,7	0,70	61,7	0,70
Aguégues	31,2	79,8	243,3	56,9	46,4	49,2	0,76	49,2	0,76
Akpro-missrete	58,4	65,9	110,7	54,5	34,1	63,4	0,88	63,4	0,88
Avrankou	75,7	62,6	148,0	61,1	29,8	65,7	0,71	65,7	0,71
Bonou	50,0	64,9	240,0	51,6	59,9	66,2	0,71	66,2	0,71
Dangbo	38,0	67,8	196,3	50,0	68,9	59,6	0,98	59,6	0,98
Porto-novo	33,4	34,9	85,4	29,9	2,5	81,2	1,50	81,2	1,50
Seme Kpodji	41,4	43,6	127,2	37,3	8,2	80,1	2,11	80,1	2,11

11. 3.4 Pauvreté des zones productrices de coton

Le coton constitue l'essentiel des exportations du Bénin. Il constitue 70% des recettes d'exportations sur la période 1998-2002 et environ 40% du PIB. A ce titre, il est l'un des principaux moteurs de l'économie béninoise. Le coton contribue aussi à la constitution du potentiel industriel avec 18 usines d'égrenage de coton, trois unités textiles et deux usines de trituration de la graine de coton et autres manufactures affiliées.

La production du coton graine est estimée en moyenne à 372 000 tonnes sur la période 1998-2002. Le coton est produit essentiellement dans les huit départements : Alibori (29,9%), Borgou (25,4%), Collines (13%), Atacora (12,8%), Zou (6,9%), Couffo (5,2%), Donga (5,0%) et Plateau (1,8%). Pour analyser l'ampleur du phénomène de pauvreté, une stratification en deux zones a été opérée dans chacune de ces départements : la première strate regroupe les communes dont la production moyenne de coton graine sur la période 1998-2002

est supérieure ou égale 5 000 tonnes ; les communes ayant une production moyenne de moins de 5 000 tonnes sur ladite période constituent la seconde strate.

Le tableau 11. 3.3 ci-après présente entre autres, la production moyenne des zones de forte production de coton ainsi que le nombre de ménages et l'effectif des populations de ces zones. On y observe que les zones de forte production de coton des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora et des collines fournissent 73,2% de la production totale. Elles regroupent 206 161 ménages soit 17% du total des ménages ordinaires du Bénin. La taille moyenne de ces ménages est de 7,5 personnes.

Tableau 11.3.3 Production de coton, Ménages et populations des principales zones cotonnières

	Production moyenne de coton graine sur la période 1998- 2002		Ménages des zones de forte production		Populations des zones de forte production	
	Totale (en %)	Zones de forte production	Nombre	%	Effectif	%
Alibori	29,9	29,5	57827	19,1	480867	22,7
Atacora	12,8	9,2	23039	7,6	197820	9,3
Borgou	25,4	22,5	47573	15,7	423622	20,0
Collines	13,0	12,0	77722	25,6	444567	21,0
Couffo	5,2	2,9	19932	6,6	116732	5,5
Donga	5,0	3,4	23801	7,8	181426	8,6
Plateau	1,8	1,4	18023	5,9	100184	4,7
Zou	6,9	4,3	35500	11,7	171376	8,1
Total	99,9	85,3	303417	100	2116594	100
Production totale en tonnes *	371584					

(*) source : Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

En terme de conditions de vie, les zones où se concentrent la production de coton sont globalement plus pauvres que celles dans lesquelles la production de coton est relativement faible : les premières affichent 54,6% de ménages pauvres pour 55,5% d'individus contre respectivement 35,1% et 37,4% dans les dernières. Les zones à forte production de coton comptent 1,5 fois plus de pauvres que les zones à faible production de coton.

L'analyse spatiale contraste avec ce résultat général, en particulier dans trois des quatre départements, grandes zones de production de coton (Alibori, Atacora, Collines) où les régions de faibles productions de coton sont les plus affectées. Il en est de même dans le Couffo et la Donga. Dans le Borgou et le Zou, la situation s'inverse au profit de la tendance générale; les ménages des zones de forte concentration de coton sont plus pauvres que ceux des zones de faible concentration.

Graphique 11.3.2 Proportion des ménages pauvres des zones cotonnières

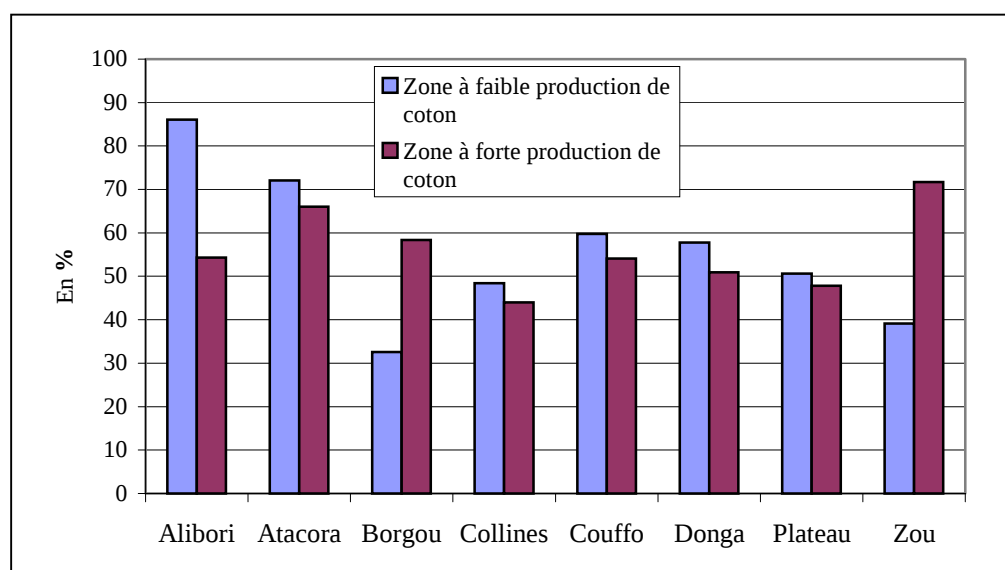


Tableau 11.3.4 : Proportions des ménages et de population plus pauvre et pauvre dans les zones productrices de coton

	Ménages		Population	
	Zone à faible production de coton	Zone à forte production de coton	Zone à faible production de coton	Zone à forte production de coton
Alibori	86,1	54,3	86,5	54,6
Atacora	72,1	66,0	72,9	65,7
Borgou	32,6	58,4	37,9	59,2
Collines	48,4	44,0	50,7	46,2
Couffo	59,8	54,1	58,3	56,2
Donga	57,8	50,9	55,7	47,6
Plateau	50,6	47,8	49,5	50,1
Zou	39,1	71,7	38,7	72,1
Ensemble des 8 départements	35,1	54,6	37,4	55,5

11. 4 - Relations entre pauvreté, fécondité et mortalité

On étudie dans cette section, la relation entre la pauvreté et les deux phénomènes démographiques suivants : fécondité et mortalité

11. 4.1 Fécondité

On considère comme indicateur de fécondité, la parité moyenne des femmes âgées de 45 à 49 ans. En moyenne une femme de 45-49 ans a 5,8 enfants. En milieu rural, la fécondité est élevée : dans ce milieu, les femmes ont en moyenne 6,2 enfants contre 5,3 enfants en milieu urbain.

La relation entre la fécondité et la pauvreté s'appuie sur des arguments économiques reposant sur la demande d'enfants. Au niveau national et en milieu rural, la relation est décroissante. Cette relation est aussi observée dans les départements à l'exception de l'Alibori, l'Atacora, les Collines, la Donga et le Littoral où la relation prend la forme de J-inversé : dans ces départements, la fécondité croît des plus pauvres aux pauvres et décroît par la suite.

Les relations décroissantes s'expliquent par une demande d'enfants plus élevée chez les pauvres laquelle reculerait avec l'augmentation du niveau de vie. Cette idée est soutenue par un argument économique selon lequel les coûts des enfants sont plus faibles par rapport aux bénéfices potentiels qu'on en retire [Birdsall (1994)]. Il en résulte que les enfants constituent par leur travail une stratégie de survie pour les ménages (Simancas et al., 1989) et une source de sécurité pour la vieillesse (Mandani, 1972).

Sur les données issues du RGPH3, la fécondité est plus élevée dans les ménages plus pauvres des départements du Zou et du Mono et le coût de l'enfant plus faible du fait par exemple du caractère plus rural de ces départements (faibles taux d'urbanisation : respectivement 28% et 21%) et du faible taux net de scolarisation des enfants de 6-11 ans (respectivement 36,6% et 58,8% dans les ménages pauvres).

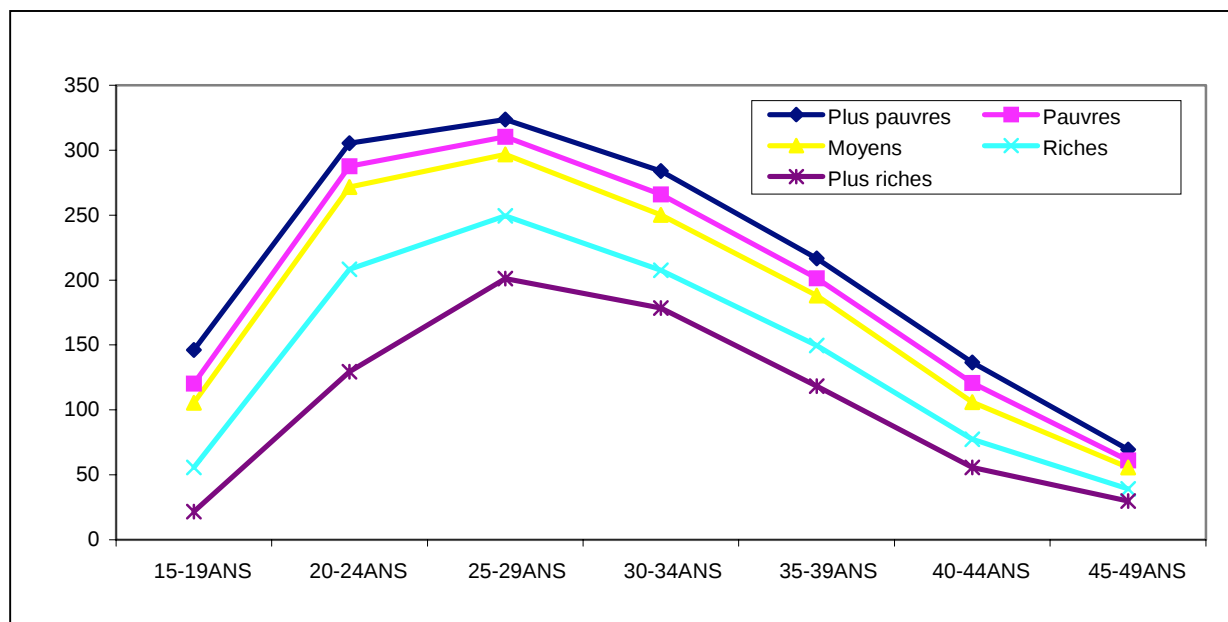
La justification des relations en J-inversé observée dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, des Collines et de la Donga repose aussi sur un argument économique s'appuyant sur la valeur du travail des enfants. Ces départements sont en effet les zones de culture de coton et de cultures vivrières où les enfants constituent une force de travail non négligeable.

Tableau 11.4.1 Parité moyenne des femmes âgées de 45 à 49 ans

	Quintiles de niveau de vie					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Département						
Alibori	6,04	6,19	5,92	5,49	4,87	5,95
Atacora	5,91	6,18	5,98	5,95	4,86	5,99
Atlantique	6,66	6,54	6,42	5,59	4,40	5,94
Borgou	6,03	5,68	5,76	5,60	5,11	5,69
Collines	6,80	7,03	6,96	6,09	5,26	6,76
Couffo	6,55	6,44	6,36	5,93	4,80	6,35
Donga	5,90	6,04	6,33	6,10	5,79	6,11
Littoral	6,75	7,80	5,40	5,19	4,26	4,48
Mono	6,85	6,63	6,42	5,76	4,78	6,33
Ouémé	5,86	5,48	5,47	5,36	4,38	5,22
Plateau	5,76	5,71	5,72	5,31	4,81	5,60
Zou	6,72	6,38	6,22	5,53	5,07	6,12
Milieu de résidence						
Rural	6,36	6,29	6,23	5,70	4,70	6,15
Urbain	5,97	6,06	6,01	5,45	4,40	5,31
3 grandes villes	5,39	4,84	5,41	5,18	4,32	4,59
Parakou	5,34	4,26	5,89	5,51	5,11	5,31
Cotonou	6,75	7,80	5,40	5,19	4,26	4,48
Porto-Novo	5,38	5,05	4,85	4,98	4,26	4,53
Ensemble Bénin	6,27	6,24	6,16	5,55	4,44	5,80

L'analyse des taux de fécondité par âge renforce le constat d'une forte fécondité chez les pauvres puisque quel que soit l'âge de la femme, la fécondité décroît avec le niveau de vie [Graphique 11.4.1]. L'analyse montre aussi que le taux de fécondité est maximal entre 25 et 30 ans indépendamment du niveau de vie. On note cependant une fécondité précoce chez les pauvres qui ont en moyenne 2 enfants à 24 ans contre 1 enfant chez les femmes riches.

Graphique 11.4.1 Taux de fécondité par âge selon la catégorie socio-économique des ménages



11. 4.2 Mortalité

La relation entre la mortalité et le niveau de développement économique d'un pays met en évidence l'influence des facteurs socio-économiques sur la mortalité. Selon les statistiques des Nations Unies, il existe une forte relation négative entre le taux de mortalité infantile et le revenu national brut en parité de pouvoirs d'achat (RNB PPA) par habitant. Ainsi, les pays développés avec un RNB PPA de 22 060 US \$ en 2002 affichent en moyenne un taux de mortalité infantile de 7‰ contre 60‰ pour les pays moins développés dont le RNB PPA est 3580 US\$. En Afrique de l'Ouest, le RNB PPA est estimé à 1 030 US\$ et le taux de mortalité infantile est de 87‰ pour la même année.

Cette relation négative peut être analysée au niveau des ménages lorsqu'on considère leur catégorie socio-économique. A cet égard, le tableau 11.4.2 présente les probabilités de décéder avant les premier et cinquième anniversaires selon le département et le milieu de résidence. On y observe que les enfants du milieu rural courent en moyenne 1,11 fois plus de risques de décéder avant leur premier anniversaire que ceux du milieu urbain. Lorsqu'on considère les quintiles de niveau de vie, les conclusions mettent en lumière l'effet différentiel de la mortalité des enfants selon le milieu. Ainsi les enfants issus des ménages plus pauvres du milieu rural ont 1,04 fois plus de risques de décéder avant le premier anniversaire que leurs homologues du milieu urbain. Le rapport s'inverse lorsqu'on considère les enfants des ménages pauvres.

Quand on compare les pauvres et les riches, on constate tant en milieu urbain qu'en milieu rural, que les enfants provenant des ménages plus pauvres ont 1,6 fois plus de risques de décéder avant leur premier anniversaire. Le fossé se creuse entre pauvres et riches lorsqu'on

prend en compte tous les enfants de moins de 5 ans. Dans ce cas, le rapport du quotient de mortalité des pauvres à celui des riches est 1,98 quel que soit le milieu de résidence.

Ces constats illustrent les inégalités en matière d'accès aux services de santé qui sont positivement corrélées au revenu des ménages et d'une façon générale à leur niveau de vie. Sur le plan géographique, l'incidence de pauvreté d'existence est positivement corrélée avec les quotients de mortalité infantile et infanto-juvénile ; les coefficients de corrélation respectifs sont de 0,337 et 0,335. Il en résulte que les départements ayant les plus fortes incidences de pauvreté ont en général des quotients de mortalité élevés. L'Atlantique et l'Ouémé ont rompu avec cette tendance en affichant des quotients de mortalité infanto-juvénile largement supérieurs à la moyenne nationale (respectivement 159‰ et 156‰) malgré de faibles incidences de pauvreté (respectivement 34,2% et 27,6%).

La corrélation positive entre le rapport des quotients de mortalité pauvres/riches et l'incidence de pauvreté (respectivement 0,41 et 0,50 entre l'incidence de pauvreté et les quotients de mortalité infantile et infanto-juvénile) renforce la corrélation négative entre la mortalité et le niveau de vie.

Tableau 11.4.2 : Probabilité de décéder avant le premier et le cinquième anniversaires selon le niveau de vie, le département et le milieu de résidence

Départements	Quintiles de niveau de vie					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Probabilités de décéder avant 1 an						
Alibori	74	89	101	67	67	84
Atacora	88	117	94	63	58	96
Atlantique	108	104	118	78	70	97
Borgou	68	77	81	72	65	74
Collines	85	94	102	99	29	93
Couffo	81	95	86	84	62	87
Donga	74	110	110	96	66	97
Littoral		217	112	89	68	75
Mono	93	95	101	94	51	93
Ouémé	136	95	101	89	61	95
Plateau	82	93	95	65	58	84
Zou	96	122	123	104	56	106
Urbain	84	111	104	82	55	83
Rural	88	97	99	83	55	92
Ensemble	88	100	100	81	52	90
Probabilités de décéder avant 5 ans						
Alibori	134	139	155	100	86	136
Atacora	151	186	155	90	71	158
Atlantique	199	181	188	123	92	159
Borgou	107	125	134	106	90	118
Collines	134	160	165	157	73	152
Couffo	136	156	137	124	93	141
Donga	125	175	182	149	109	158
Littoral		321	221	152	106	119
Mono	170	153	159	138	74	152
Ouémé	230	162	169	145	84	156
Plateau	133	150	156	100	91	135
Zou	160	203	208	169	85	176
Urbain	154	183	177	125	78	134
Rural	150	160	159	128	76	150
Ensemble	151	165	164	126	77	146

11. 5. Conclusion

Dans cette étude, les relations entre les variables socio-démographiques et la pauvreté ont été étudiées de façon empirique sur les données du recensement à travers un indice composite de niveau de vie construit sur la base des caractéristiques d'habitation et les conditions de vie des ménages. Les résultats obtenus corroborent ceux des études antérieures. A cet égard, on note en particulier le caractère rural de la pauvreté d'existence et la féminisation moins marquée de celle-ci. En outre, la relation entre la pauvreté et le niveau d'instruction du chef de ménage est négative. Ceci a un impact défavorable sur la scolarisation des enfants avec pour corollaire de faible taux net de scolarisation pour les 6-11 ans dans les ménages plus pauvres. Avec la taille du ménage, la relation est aussi décroissante. Ce résultat, combiné avec le nombre de pièces occupées a révélé un état de promiscuité plus prononcé dans les ménages pauvres.

S'agissant de la fécondité, la relation négative obtenue au niveau national et en milieu rural corrobore les résultats généraux de Vodounou et Ahoey (2002). Quant à la mortalité infantile et la mortalité infanto-juvénile, les résultats ont mis en lumière l'effet différentiel de la mortalité des enfants selon le milieu de résidence et selon la catégorie socio-économique des ménages dont ils sont issus. On note à cet effet que les enfants du milieu rural ont près de 1,12 fois plus de risques que leurs homologues du milieu urbain de décéder avant le premier ou le cinquième anniversaire. En outre, les enfants provenant des ménages plus pauvres ont 1,6 fois plus de risques que ceux issus des ménages plus riches de décéder avant leur premier anniversaire et 2 fois plus de risques de décéder avant leur cinquième anniversaire. Ces disparités traduisent les inégalités d'accès aux services de santé qui sont positivement corrélés avec le niveau de vie des ménages.

Comme complément d'analyse, l'indice de pauvreté humaine (IPH) du Programme des Nations-Unies pour le Développement a été calculé par département et par commune. Combiné avec les indices de pauvreté d'existence, il a permis de proposer une stratégie de ciblage géographique selon les valeurs décroissantes de ces indices.

Bibliographie

Adan S., 1997, Baisse de la fécondité en situation de pauvreté absolue : Aspects paradoxaux du changement démographique au Bangladesh, in CHASTELAND J.-C et CHESNAIS J.-C., La population du Monde, Travaux et Documents de l'INED, Cahier n° 139, INED-PUF, Paris, pp. 41-75.

Anand Sudhir, Morduch J., 1995 " Population and Poverty ", Seminar on Demography and Poverty, Florence, March 1995 Liège, UIESP.

Banque Mondiale , 1990, rapport sur le développement du monde 1990. La pauvreté, Banque Mondiale, Washington D.C.

Basu A, 1995: Women , Poverty and demographic Change: Some Possible interrelationships over Space and Time, in IUSSP, Seminar on Women, Poverty and Demographic Change, Oaxaca, Mexico, October 1994, IUSSP, Liège, 18p.

Basu A., 1986: Birth Control by Assetless Workers in Kerala : The Possibility of a Poverty Induced Fertility Transition, Development and Change, vol. 17, pp.265-282.

Basu Alaka, 1995: Women, Poverty and demographic change : some possible interrelationships over space and time , Seminar on Women, Poverty and demographic change, Oaxaca, October 1995, Liège, UIESP

Filmer, Deon and Lant Pritchett., 2001: Estimating Wealth Effects Without Expenditure Data or Tears: An Application of Educational Enrollment in States of India. *Demography* 38(1), 115-132.

Foster J. E. Greer J. et E. Thorbecke, 1984: A class of decomposable poverty measures" *Econometrica*, vol. 52, 761-776

Greer, Joel and Erik Thorbecke, 1986: A Methodology for Measuring Food Poverty Applied to Kenya, *Journal of Development Economics*, 24(1), pp. 59-74.

Hammer, Jeffrey, 1998: Health Outcomes Across Wealth Groups in Brazil and India. Mimeo. DECRG, The World Bank. Washington, DC.

Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche, 2002 : Rapport sur l'étude sur les conditions de vie des ménages en milieu rural, ECVR2.

INSAE, 200 : Rapport sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain, ELAM9.

Jolliffe I.,1986: *Principal Component Analysis*. Springer-Verlag: New York, NY.

Kouye P, Longfield K. , and al., 2000 : Les services de santé reproductive: une évaluation de l'utilisation clinique et des besoins parmi les jeunes en Côte d'Ivoire, in Santé Familiale et Prévention du Sida, 124 pages

Lanjouw, P. and M. Ravallion.,1995: 'Poverty and household size', *The Economic Journal*, 105(433), pp. 1415-34.

Lawley, D. and A. Maxwell., 1971: *Factor Analysis as a Statistical Method*. London: Butterworth & Co.

Sahn, David. 1989: *Seasonal Variability in Third World Agriculture: The Consequences for Food Security*. Editor. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

Sahn, David, and David Stifel. 2001: Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data, Cornell Food and Nutrition Policy Program Working Paper, No. 97. Ithaca, NY.

Thu D., Gendreau F. et Nozawa M., 1998 : Transition vers l'économie de marché, pauvreté et changements démographiques au Vietnam, in AUPELF-UREF, Actes des secondes journées scientifiques du réseau démographique de l'Aupelf-Uref sur « Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud ». Ouagadougou, novembre 1996, AUPELF-UREF, Paris

Vodounou C., 2002 : "Pauvreté, Croissance et Ciblage géographique : propriétés asymptotiques des estimateurs des élasticités avec application au Bénin", Document de travail, Mimap 2002

Vodounou et Ahoey, 2002 : "Pauvreté et fécondité au Bénin", Revue d'Economie et de Statistique, Insa

Vodounou C., 2003 : Niveau de vie des populations et santé de la reproduction, à paraître dans "l'Etat de la Santé de la Reproduction au Bénin" édition 2002

Wodon, Quentin.,1998: Micro Determinants of Consumption, Poverty, Growth and Inequality in Bangladesh, draft. Washington, D.C.: World Bank.

ANNEXE

Tableau 11.a.1 Population des ménages ordinaires par groupe d'âge (en %)

	Groupe d'âge					
	0-04 ans	05-14 ans	15-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
BENIN	17,3	29,5	17,9	19,0	10,7	5,5
Alibori	20,3	31,6	17,0	17,4	9,2	4,5
Atacora	19,2	31,0	16,1	16,8	11,4	5,5
Atlantique	16,9	28,8	17,6	19,9	11,1	5,7
Borgou	19,4	31,1	17,3	17,9	9,6	4,7
Collines	18,2	30,5	18,0	17,5	9,8	5,9
Couffo	18,9	33,5	15,7	17,7	9,2	5,2
Donga	17,7	31,4	16,5	17,4	10,7	6,3
Littoral	12,1	22,0	24,6	26,4	11,6	3,3
Mono	16,4	30,8	16,5	17,7	11,1	7,5
Ouémé	15,5	28,1	19,1	19,8	12,0	5,6
Plateau	17,5	29,1	17,4	18,3	11,4	6,3
Zou	17,4	29,4	16,6	18,2	10,8	7,5
Masculin	18,1	31,4	17,1	17,6	10,6	5,2
Alibori	20,5	32,6	15,7	16,5	9,8	4,9
Atacora	19,8	33,2	14,9	15,2	11,3	5,7
Atlantique	17,5	30,9	16,9	18,4	11,3	5,0
Borgou	19,6	32,1	16,2	16,7	10,3	5,0
Collines	19,0	32,6	17,2	16,1	9,4	5,7
Couffo	20,3	37,3	15,0	14,3	8,2	4,9
Donga	17,8	33,7	16,3	15,3	10,6	6,3
Littoral	12,6	20,3	23,8	28,4	12,1	2,8
Mono	17,0	34,4	16,9	15,0	10,1	6,5
Ouémé	16,5	30,3	18,3	18,2	12,1	4,6
Plateau	18,7	32,1	15,9	16,0	11,2	6,1
Zou	18,6	32,2	16,1	16,2	9,9	6,9
Féminin	16,7	27,7	18,6	20,3	10,7	5,9
Alibori	20,2	30,5	18,3	18,3	8,6	4,2
Atacora	18,7	28,9	17,3	18,3	11,5	5,3
Atlantique	16,2	26,8	18,2	21,4	11,0	6,4
Borgou	19,3	30,1	18,4	19,1	8,8	4,4
Collines	17,5	28,6	18,7	18,9	10,2	6,1
Couffo	17,6	30,1	16,3	20,6	10,0	5,4
Donga	17,5	29,0	16,7	19,6	10,8	6,3
Littoral	11,6	23,6	25,4	24,6	11,1	3,7
Mono	15,8	27,4	16,0	20,2	12,0	8,5
Ouémé	14,5	26,0	19,8	21,2	11,9	6,5
Plateau	16,5	26,4	18,6	20,4	11,5	6,6
Zou	16,4	26,9	17,0	20,0	11,6	8,1

Tableau 11.a.2 Proportion des ménages par quintile de niveau de vie selon les conditions de vie

	Quintiles de niveau de vie					
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Total
Caractéristiques du sol, du mur et du toit						
Nature du sol						
Ciment	1,44	22,43	71,17	92,81	92,78	55,77
Bois	3,43	4,91	3,85	1,05	0,37	2,74
Terre	95,10	72,58	24,75	5,61	1,06	40,16
Carreau	0,03	0,07	0,22	0,54	5,79	1,33
Nature du mur						
Brique	0,01	0,55	10,00	58,07	93,16	32,17
Bambou	13,75	6,94	5,89	8,61	3,44	7,73
Terre	85,97	90,63	73,27	23,72	1,72	55,30
Semi dur	0,28	1,88	10,84	9,60	1,68	4,81
Nature du toit						
Tôle	20,42	70,12	89,25	93,95	86,44	71,85
Tuile	0,61	1,33	2,09	2,64	3,33	1,99
Paille ,terre	78,97	28,53	8,61	2,45	0,28	23,96
Dalle		0,02	0,06	0,96	9,95	2,19
Nombre de ménages	241076	242996	242197	242084	242110	1210463

Tableau 11.a.3 Proportion (en %) des ménages selon le type de construction et le statut d'occupation de l'habitation et le niveau d'instruction du CM

Patrimoine	Quintiles de niveau de vie					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Type de construction						
Maison isolée	33,08	36,55	31,79	24,81	8,43	26,98
Maison en bande	5,78	33,37	51,81	66,51	78,99	47,11
Villa	0,30	4,36	3,11	2,95	12,07	4,56
Case isolée	60,85	25,71	13,30	5,74	0,51	21,36
Statut d'occupation de l'habitation						
Propriétaire avec ou sans titre foncier	34,57	30,39	29,45	27,62	20,89	28,60
Propriété familiale	62,14	66,45	63,30	43,07	24,03	51,90
Logé gratuitement par l’Etat	3,23	2,57	3,15	4,74	3,69	3,47
Locataire	0,06	0,60	4,10	24,57	51,39	16,03
Niveau d'instruction du Chef de Ménage						
Aucun	91,31	82,62	67,51	45,00	16,70	60,62
Primaire	8,19	14,02	23,09	30,49	23,13	19,79
Secondaire	0,50	3,34	9,28	23,40	45,65	16,44
Supérieur		0,02	0,11	1,12	14,52	3,16
Nombre de ménages	241076	242996	242197	242084	242110	1210463

Tableau 11.a.4 Proportion des ménages selon le confort du logement

	Quintiles de niveau de vie					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Approvisionnement en eau						
Source d'eau de boisson						
Eau courante	0,01	0,25	1,05	5,88	42,85	9,96
Eau SBEE ailleurs	0,04	3,45	13,68	45,51	46,34	21,57
Fontaine	7,01	8,65	8,00	4,47	0,48	5,74
Pompe villageoise	25,19	25,66	20,05	5,68	0,28	15,48
Citerne	2,08	3,76	3,72	2,34	0,31	2,45
Puits protégé	5,98	10,52	11,65	9,55	3,95	8,33
Puits non protégé	18,81	30,83	32,90	24,53	5,68	22,58
Rivière	39,64	16,10	8,27	1,30	0,01	13,17
Autre	1,24	0,78	0,67	0,73	0,10	0,70
Confort du logement						
Type de toilette						
Latrine ventilée		0,07	1,06	10,62	56,56	13,57
Latrine non ventilée	1,01	4,55	11,86	37,58	26,78	16,16
Toilette à chasse		0,21	1,15	1,34	11,45	2,82
Pas de toilette/ Nature	98,99	95,17	85,93	50,46	5,22	67,45
Principale source d'énergie pour l'éclairage						
Pétrole	99,52	99,26	97,61	72,02	15,61	76,97
Electricité	0,00	0,11	1,95	27,54	84,09	22,57
Gaz	0,47	0,63	0,44	0,45	0,30	0,46
Mode d'énergie pour la cuisson						
Pétrole	0,06	1,03	2,39	6,66	18,23	5,63
Bois	99,84	97,68	95,02	70,69	11,07	75,07
Gaz	0,03	0,08	0,12	0,26	6,10	1,31
Charbon de bois	0,07	1,22	2,47	22,39	64,60	17,98
Nombre de ménages	241076	242996	242197	242084	242110	1210463

Tableau 11.a.5 Proportion des ménages par quintile de niveau de vie selon les conditions de vie

	Quintiles de niveau de vie					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Assainissement						
Où jetez-vous les ordures						
Voirie privée ou publique		0,02	0,31	4,40	48,49	10,60
Brûlage	10,30	11,19	11,58	13,54	7,39	10,79
Nature	89,70	88,78	88,12	82,06	44,12	78,61
Où jetez-vous les eaux usées						
Caniveau	0,06	0,12	0,34	1,92	7,31	1,94
Fosse septique	0,00	0,05	0,26	0,90	11,75	2,58
Cour	22,41	25,12	26,02	26,63	19,85	24,00
Nature	77,53	74,70	73,38	70,55	61,09	71,49
Nombre de ménages	241076	242996	242197	242084	242110	1210463

Tableau 11.a.6 Rapport de féminité selon l'âge du CM, le sexe du CM et la catégorie socio-économique du ménage

Sexe du CM	Catégorie socio-économique du ménage	Age du CM				Total
		Moins de 25 ans	[25;40[	[40;60[	60 ans et plus	
Masculin						
	Plus pauvres	92	101	95	93	96
	Pauvres	88	102	98	96	98
	Moyens	75	101	98	99	99
	Riches	41	91	97	98	92
	Plus riches	26	83	102	101	89
	Total	61	96	98	97	95
Féminin						
	Plus pauvres	216	156	169	245	182
	Pauvres	220	166	178	247	193
	Moyens	237	176	182	231	195
	Riches	284	203	190	220	204
	Plus riches	377	251	205	224	230
	Total	269	192	186	233	202
Ensemble						
	Plus pauvres	101	105	101	103	103
	Pauvres	102	108	105	110	107
	Moyens	93	108	107	114	108
	Riches	65	104	110	119	107
	Plus riches	54	100	116	129	107
	Total	81	105	107	112	106

Tableau 11.a.7 Indices de pauvreté selon le niveau d'instruction du CM

Niveau d'instruction du CM	P0	Se(P0)	P1	se(P1)	P2	se(P2)
Alibori						
Aucun	0,623	0,0021	0,309	0,0014	0,202	0,0012
Primaire	0,272	0,0063	0,094	0,0027	0,044	0,0015
Secondaire	0,070	0,0041	0,017	0,0012	0,006	0,0005
Supérieur	0,006	0,0044	0,000	0,0002	0,000	0,0000
Atacora						
Aucun	0,778	0,0017	0,394	0,0013	0,258	0,0011
Primaire	0,477	0,0051	0,189	0,0025	0,098	0,0016
Secondaire	0,108	0,0042	0,026	0,0012	0,009	0,0005
Supérieur	0,000	0,0000	0,000	0,0000	0,000	0,0000
Atlantique						
Aucun	0,528	0,0017	0,215	0,0009	0,121	0,0007
Primaire	0,225	0,0021	0,075	0,0008	0,034	0,0005
Secondaire	0,045	0,0012	0,010	0,0003	0,003	0,0001
Supérieur	0,001	0,0003	0,000	0,0000	0,000	0,0000
Borgou						
Aucun	0,614	0,0019	0,282	0,0012	0,177	0,0010
Primaire	0,202	0,0036	0,070	0,0015	0,035	0,0009
Secondaire	0,039	0,0017	0,009	0,0005	0,003	0,0002
Supérieur	0,008	0,0024	0,001	0,0004	0,000	0,0001
Collines						
Aucun	0,584	0,0020	0,275	0,0013	0,184	0,0011
Primaire	0,320	0,0033	0,123	0,0016	0,065	0,0010
Secondaire	0,114	0,0028	0,031	0,0009	0,012	0,0004
Supérieur	0,014	0,0041	0,003	0,0010	0,001	0,0002
Couffo						
Aucun	0,662	0,0019	0,256	0,0010	0,133	0,0007
Primaire	0,388	0,0044	0,117	0,0017	0,048	0,0009
Secondaire	0,140	0,0038	0,024	0,0009	0,007	0,0003
Supérieur	0,002	0,0020	0,000	0,0002	0,000	0,0000
Donga						
Aucun	0,580	0,0026	0,269	0,0017	0,173	0,0014
Primaire	0,281	0,0064	0,097	0,0027	0,046	0,0016
Secondaire	0,070	0,0042	0,016	0,0012	0,005	0,0005
Supérieur	0,006	0,0042	0,001	0,0005	0,000	0,0001
Littoral						
Aucun	0,006	0,0004	0,001	0,0001	0,000	0,0000
Primaire	0,001	0,0002	0,000	0,0000	0,000	0,0000
Secondaire	0,000	0,0000	0,000	0,0000	0,000	0,0000
Supérieur	0,000	0,0000	0,000	0,0000	0,000	0,0000
Mono						
Aucun	0,622	0,0023	0,302	0,0015	0,189	0,0012
Primaire	0,425	0,0036	0,164	0,0017	0,082	0,0011
Secondaire	0,142	0,0032	0,036	0,0010	0,013	0,0004
Supérieur	0,008	0,0029	0,001	0,0004	0,000	0,0001
Ouémé						
Aucun	0,398	0,0017	0,172	0,0010	0,105	0,0007

Niveau d'instruction du CM	P0	Se(P0)	P1	se(P1)	P2	se(P2)
Primaire	0,151	0,0018	0,052	0,0008	0,025	0,0004
Secondaire	0,034	0,0011	0,008	0,0003	0,003	0,0001
Supérieur	0,002	0,0006	0,000	0,0001	0,000	0,0000
Plateau						
Aucun	0,602	0,0021	0,289	0,0014	0,183	0,0011
Primaire	0,260	0,0038	0,082	0,0015	0,037	0,0009
Secondaire	0,077	0,0036	0,018	0,0010	0,006	0,0004
Supérieur	0,017	0,0067	0,002	0,0009	0,000	0,0002
Zou						
Aucun	0,628	0,0017	0,289	0,0010	0,174	0,0008
Primaire	0,290	0,0029	0,098	0,0012	0,046	0,0007
Secondaire	0,088	0,0022	0,018	0,0006	0,006	0,0002
Supérieur	0,004	0,0016	0,001	0,0003	0,000	0,0001
Total						
Aucun	0,584	0,0006	0,269	0,0004	0,167	0,0003
Primaire	0,235	0,0009	0,083	0,0004	0,040	0,0002
Secondaire	0,054	0,0005	0,012	0,0001	0,004	0,0001
Supérieur	0,002	0,0002	0,000	0,0000	0,000	0,0000

Tableau 11.a.8 Indice de pauvreté humaine (IPH) et indices de pauvreté par communes

Département	Population n'ayant pas accès à l'eau potable (%)	Taux d'analphabétisme des 6ans et plus (en %)	Taux de mortalité des moins de 5 ans (Pour 1000 naissances)	Indice de Pauvreté humaine (IPH)	Incidence de pauvreté P0 (en %)	Profondeur de pauvreté (P1)	Sévérité de pauvreté (P2)
Alibori	60,5	85,5	136,2	65,7	57,0	0,279	0,181
Banikoara	66,2	85,3	104,0	67,2	57,2	0,256	0,154
Gogonou	57,3	85,7	144,3	64,9	55,5	0,272	0,186
Kandi	47,3	83,0	95,6	60,9	44,4	0,209	0,131
Karimama	71,0	91,0	379,7	73,0	86,5	0,471	0,312
Malanville	70,4	87,7	281,8	70,3	58,0	0,297	0,195
Segbana	45,8	82,3	218,6	60,5	57,4	0,303	0,216
Atacora	50,4	81,7	157,5	60,9	70,3	0,348	0,224
Boukombe	66,4	87,8	242,2	69,0	81,9	0,464	0,320
Cobly	39,4	81,6	244,9	59,1	71,5	0,283	0,157
Kerou	54,0	90,6	166,0	67,1	61,8	0,246	0,144
Kouande	60,8	81,0	183,6	63,3	68,8	0,297	0,177
Materi	25,9	82,8	201,6	58,3	76,6	0,309	0,168
Natitingou	45,8	65,7	106,0	50,3	51,9	0,292	0,197
Pehunco	43,7	83,8	259,2	61,3	65,4	0,297	0,179
Tanguieta	59,3	83,0	150,6	63,9	80,3	0,538	0,403
Toucountouna	75,6	84,5	158,4	70,2	85,0	0,557	0,411
Atlantique	39,5	55,1	159,3	42,6	33,8	0,132	0,072
abomey-calavi	41,0	38,6	90,8	34,9	10,3	0,035	0,018
Allada	37,8	67,7	174,8	49,8	53,8	0,224	0,125
Kpomasse	56,0	64,5	157,8	53,0	37,0	0,119	0,057
Ouidah	44,9	46,6	107,8	40,1	15,6	0,049	0,023
So-ava	12,0	78,7	165,4	54,8	67,5	0,278	0,153
Toffo	40,6	68,8	175,1	51,0	52,9	0,215	0,120
Tori-bossito	46,1	62,0	180,3	48,5	50,1	0,177	0,091
Ze	40,0	68,8	178,3	50,9	59,2	0,253	0,151
Borgou	50,7	71,7	117,5	55,0	50,4	0,228	0,142
Bembereke	45,7	80,6	104,4	59,1	51,1	0,229	0,142
Kalale	58,6	88,2	76,7	66,7	69,8	0,310	0,192
N'dali	62,8	80,2	134,6	63,5	55,5	0,219	0,123
Nikki	48,8	77,9	101,3	58,2	65,3	0,314	0,197
Parakou	32,7	39,2	97,2	31,8	70,0	0,285	0,172
Perere	47,4	84,2	186,8	61,8	60,5	0,267	0,170
Sinende	65,5	81,3	236,1	65,2	49,2	0,160	0,078
Tchaourou	59,6	76,4	80,7	60,3	65,4	0,346	0,236
Collines	25,5	66,6	151,9	47,2	46,9	0,213	0,138
Bante	25,9	73,9	200,7	52,3	34,6	0,126	0,071
Dassa-zoume	10,2	53,2	191,2	37,6	56,6	0,309	0,218
Glazoue	24,2	51,4	183,2	37,3	50,7	0,222	0,144
Ouesse	34,1	77,5	123,6	55,3	58,9	0,242	0,149
Savalou	29,7	73,8	135,9	52,3	37,6	0,157	0,097
Save	28,9	69,8	121,0	49,6	40,8	0,215	0,147

Département	Population n'ayant pas accès à l'eau potable (%)	Taux d'analphabétisme des 6ans et plus (en %)	Taux de mortalité des moins de 5 ans (Pour 1000 naissances)	Indice de Pauvreté humaine (IPH)	Incidence de pauvreté P0 (en %)	Profondeur de pauvreté (P1)	Sévérité de pauvreté (P2)
Couffo	47,3	72,6	140,9	54,7	57,8	0,216	0,110
Aplahoue	49,2	74,0	147,7	56,0	56,2	0,223	0,119
Djakotome	51,3	69,3	147,3	54,0	55,4	0,190	0,089
Dogbo	16,9	60,0	211,0	42,5	43,7	0,153	0,077
Kouekame	66,9	72,3	144,8	61,0	62,4	0,224	0,111
Lalo	33,1	78,5	200,3	56,1	67,3	0,286	0,159
Toviklin	64,7	84,3	160,8	66,3	63,3	0,223	0,105
Donga	63,3	74,9	158,4	60,9	51,5	0,234	0,148
Bassila	54,6	67,9	186,5	54,4	44,6	0,198	0,127
Copargo	83,4	85,8	181,5	74,0	75,4	0,415	0,287
Djougou	59,3	75,7	160,8	60,0	47,6	0,202	0,121
Ouake	70,1	70,9	261,2	62,1	51,1	0,216	0,136
Littoral	1,9	28,9	119,4	20,5	32,9	0,073	0,025
Cotonou	1,9	28,9	71,2	20,9	32,9	0,073	0,025
Mono	41,8	57,9	151,9	44,9	49,4	0,224	0,134
Athieme	59,1	69,1	173,4	56,5	72,8	0,386	0,252
Bopa	40,7	67,6	344,4	51,8	71,5	0,360	0,223
Come	22,5	46,2	227,1	34,4	19,1	0,061	0,029
Grand Popo	45,1	49,9	204,8	42,1	40,5	0,147	0,077
Houeyogbe	67,2	60,8	225,8	56,5	47,4	0,168	0,086
Lokossa	22,1	54,2	173,8	38,8	46,5	0,234	0,147
Ouémé	47,9	52,5	155,6	44,1	25,7	0,107	0,063
Adjarra	69,7	61,3	111,5	57,5	21,0	0,058	0,025
Adjohoun	59,5	64,0	148,3	54,1	61,7	0,304	0,189
Aguegues	31,2	79,8	243,3	56,9	46,4	0,198	0,122
Akpro-missrete	58,4	65,9	110,7	54,5	34,1	0,113	0,058
Avrankou	75,7	62,6	148,0	61,1	29,8	0,085	0,037
Bonou	50,0	64,9	240,0	51,6	59,9	0,252	0,150
Dangbo	38,0	67,8	196,3	50,0	68,9	0,376	0,252
Porto-novo	33,4	34,9	85,4	29,9	53,7	0,151	0,067
Seme Kpodji	41,4	43,6	127,2	37,3	8,2	0,024	0,010
Plateau	43,3	69,2	135,3	51,7	49,6	0,229	0,142
Adja-ouere	48,2	76,4	144,4	57,2	61,3	0,291	0,179
Ifangni	51,6	66,0	109,8	52,1	36,8	0,105	0,047
Ketou	43,2	67,2	96,7	50,4	50,1	0,228	0,142
Pobe	30,1	69,9	103,9	49,8	54,8	0,336	0,239
Sakete	44,7	66,0	176,1	50,3	42,5	0,159	0,083
Zou	47,4	58,2	175,7	46,9	48,3	0,213	0,125
Abomey	29,9	35,6	169,0	29,5	14,4	0,051	0,027
Agbangnizoun	65,8	62,5	237,6	56,5	53,5	0,190	0,092
Bohicon	28,2	39,4	109,2	30,4	15,7	0,055	0,027
Cove	39,2	52,6	171,7	41,3	15,8	0,056	0,029
Djidja	39,7	71,9	159,7	52,7	74,3	0,373	0,243
Ouinhi	51,6	68,4	210,6	53,8	75,8	0,367	0,232
Zagnanado	81,2	60,2	200,4	63,3	59,8	0,292	0,184
Za-kpota	81,2	80,6	153,3	70,8	70,0	0,284	0,148
Zogbodomey	34,4	65,3	185,1	47,7	69,6	0,325	0,196

Personnel National

Directeur Général de l'INSAE

BANKOLE D. Maurice

Directeur des Etudes Démographiques (DED)

VODOUNOU Z. Cosme

Secrétariat DED

AKUESON Pélagie

Service Etat et Perspectives de Population (SEPP)

CHITOU A. Fatahi, *Chef service*

TOGONOU Hippolyte

NOUATIN M. Bruno

SOSSA Fortuné

AHOVEY Elise

ZOUNON Mêmounath

KPALLA Félicienne

Service Cartographie, Méthodes de Sondage et d'Enquêtes (SCMSE)

GOMEZ Euzerbe, *Chef Service*

AGBANGLA Séverin

AGBOTON Martin

DAKPO Hugues

BIAO I. Babaya

d'ALMEIDA Honoré

Service Mouvements de la Population (SMP)

MENSAH Victorine, *Chef Service*

TODJINOUE D. Pascal

PARAIZO Guy

GBOTEMI Jérôme

Direction Administrative et Financière (DAF)

FLENON Agnès, *Directrice Administrative et Financière*

Secrétariat DAF
AKPLOGAN Ruth

Service Comptabilité

AGBO Claude
SOUROU Bricette
DJIKA DEGBO Magloire

Service Matériel et Equipements

DOHOU Antoinette, *Chef Service*

DOSSOU Alex
AWO Hilarion

Direction du Traitement de l'Informatique et de la Publication (DTIP)

ADJOVI Esther, *Directrice du traitement Informatique, Pi*

Secrétariat DTIP
AHOMAGNON Edwige

Chef Service Informatique

AKPO André, *Chef Service*

CHOGNIKA Eudes
MISSINHOUN Evariste

Chef Service des Annuaire, des Publications et de Gestion des Bases de Données (SAPGBD)

KPEKPEDE Grégoire, *Chef Service*

Consultant National en Cartographie

TCHIAKPE Marcel

Personnel Occasionnel

- ❖ Opérateurs Cartographes ;
- ❖ Agents Recenseurs ;
- ❖ Chefs d'Equipes et Contrôleurs de Recensement ;
- ❖ Agents Codeurs et Vérificateurs des Codes ;
- ❖ Opérateurs de Saisie.

Personnel International

Conseillers Techniques de l'Equipe d'Appui Technique du FNUAP basé à DAKAR

DACKAM Ngatchou Richard

MAYOUYA André

HAMADY Sow

ANALYSE DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

COORDONNATEURS DU PROJET : Messieurs :

- Maurice Dossou BANKOLE, *Directeur National du Projet RGPH3*
- Cosme Z. VODOUNOU, *Directeur Technique du Projet RGPH3*

EXPERTS NATIONAUX : Messieurs et Mesdames

- Toussaint ADJIMON, *Statisticien-Démographe*
- Séverin AGBANGLA, *Géographe*
- Damien AGOUA, *Statisticien*
- Elise AHOVEY, *Géographe-Démographe*
- Françoise ALODJOGBE, *Statisticienne-Démographe*
- Odile ATTANASSO, *Sociologue-Démographe*
- Alexandre BIAOU, *Statisticien*
- Fatahi CHITOU, *Statisticien, Démo-Economiste*
- Kuassi DEGBOE, *Statisticien- Economiste*
- Bruno DJAGBA, *Statisticien-Démographe*
- Léonard FOURN, *Docteur en Médecine*
- Euzerbe GOMEZ, *Statisticien*
- Julien GUINGNIDO GAYE, *Statisticien-Démographe*

- Thomas HOUEDOKOHO, *Statisticien-Démographe*
- Rafatou HOUNDEKON, *Démographe*
- Elise HOUSSOU, *Statisticienne*
- Pierre KLISSOU, *Statisticien-Démographe*
- Akouma KOUNI, *Géographe*
- Narcisse KOUTON, *Statisticien-Démographe*
- Mouhamadou MAMA SEIDOU, *Statisticien-Démographe*
- Victorine Bertine Akouavi MENSAH, *Socio-Anthropologue-Spécialiste en Population et Développement*
- Bruno NOUATIN, *Economiste – Démographe*
- Justine ODJOUBE, *Statisticienne-Démographe*
- Fortuné SOSSA, *Economiste-Sociologue*
- Alain Eric TCHIBOZO, *Géographe-Démographe*
- Pascal D. TODJINOUE, *Statisticien*
- Hippolyte Mahussi TOGONOU, *Statisticien-Démographe*
- Jean Thomas TOHOUEGNON, *Statisticien-Démographe*
- Jean Kokou ZOUNON, *Ingénieur – Statisticien*
- Mêmounath ZOUNON BISSIRIOU, *Economiste-Planificateur*

EXPERT INTERNATIONAL :

Monsieur Richard DACKAM N’GATCHOU, *Conseiller Régional en Analyse Démographique (Equipe d’Appui Technique de l’UNFPA/Dakar)*

1.1 LES TOMES

TOME 1 : REPARTITION SPATIALE, STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE ET MIGRATION AU BENIN

TOME 2 : DYNAMIQUE DE LA POPULATION

TOME 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES ET ECONOMIQUES

TOME 4 : MENAGES, CONDITIONS D’HABITATION ET PAUVRETE

TOME 5 : CARACTERISTIQUES DES PERSONNES VULNERABLES

TOME 6 : PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES ET ETUDES PROSPECTIVES ET LA DEMANDE SOCIALE